



## Séminaire Francophone sur l'Examen Périodique Universel

Rabat, les 22 et 23 mai 2010

### RAPPORT

#### Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>I. SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>4</b>
<i>Résumé .....</i>	<i>4</i>
<i>Résumé des discussions .....</i>	<i>8</i>
Séance d'ouverture.....	8
Séance plénière introductive .....	10
Atelier 1 – Préparation à l'Examen .....	12
Atelier 2 – Déroulement de l'Examen .....	15
Atelier 3 – Suivi et mise en œuvre de l'EPU .....	18
Atelier 4 – Vision pour le 2 <sup>ème</sup> cycle de l'EPU .....	21
Présentation des outils d'analyse relatifs à l'EPU disponibles en ligne .....	24
Séance de clôture .....	24
<i>Résultats .....</i>	<i>26</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>26</i>
<b>II. SYNTHÈSES DES TRAVAUX EN ATELIER .....</b>	<b>28</b>
<i>Atelier 1 : Préparation à l'Examen (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle) - Synthèse .....</i>	<i>29</i>
<i>Atelier 2 : Déroulement de l'Examen - Synthèse.....</i>	<i>32</i>
<i>Atelier 3 : Mise en œuvre et suivi de l'EPU - Synthèse .....</i>	<i>36</i>
<i>Atelier 4 : Vision pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU - Synthèse .....</i>	<i>40</i>
<b>III. ALLOCUTIONS ET DISCOURS .....</b>	<b>42</b>
1. DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE D'OUVERTURE .....	43
2. INTERVENTIONS INTRODUCTIVES .....	60
3. OUTILS D'ANALYSE SUR LE MÉCANISME DE L'EPU DISPONIBLES EN LIGNE .....	74
4. DISCOURS PRONONCÉS À LA SÉANCE DE CLÔTURE .....	83
<b>IV. DOCUMENTS DU SÉMINAIRE .....</b>	<b>91</b>
<i>Liste des documents.....</i>	<i>91</i>
<i>Liste des participants .....</i>	<i>92</i>
<i>Programme général.....</i>	<i>112</i>
<i>Programme des ateliers .....</i>	<i>116</i>
<i>Note de présentation du Deuxième Séminaire sur la mise en œuvre de l'EPU.....</i>	<i>122</i>
<i>Guide pratique des travaux en atelier .....</i>	<i>125</i>
<i>Calendrier de l'EPU pour les pays francophones .....</i>	<i>142</i>
<i>Répartition des participants par Groupe de travail .....</i>	<i>143</i>

## INTRODUCTION

Depuis la création du Conseil des droits de l'Homme par décision de l'Assemblée générale le 15 mars 2006, la Francophonie s'est engagée, aux côtés de ses États membres, dans le processus d'édification institutionnelle de ce nouvel organe. Au terme d'une année de négociation, la résolution A/HRC/5/1 a mis en place les institutions du Conseil, en particulier les modalités de mise en œuvre de l'Examen périodique universel (EPU) qui a pour objectif, à travers un processus gouvernemental et coopératif, de promouvoir « l'universalité, l'interdépendance, l'indivisibilité et l'indissociabilité de tous les droits de l'Homme ».

Ainsi, fidèle à ses engagements inscrits dans la Déclaration de Bamako, qui fête cette année son dixième anniversaire, mais également à ceux de la Déclaration de St. Boniface de mai 2006 dans laquelle les États membres ont affirmé une fois de plus leur « volonté de participer activement, et de manière concertée, à la mise en place et aux travaux du Conseil des droits de l'Homme », la Francophonie a développé une démarche d'appui solidaire aux candidatures francophone et a pu compter sur la présence et le rôle actif de ses membres, représentant au terme des élections de 2006, 2007 et 2009 plus d'un tiers des 47 membres du Conseil.

C'est dans ce même esprit de solidarité que l'OIF a organisé, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et le Royaume du Maroc, avec le soutien du Canada, de la France, de la Suisse et de la Principauté de Monaco, un Séminaire francophone sur la mise en œuvre de l'EPU, qui s'est tenu à Rabat les 2 et 3 février 2008. Première initiative transrégionale à caractère didactique, cette initiative s'adressait à l'ensemble des pays membres, observateurs et associés de l'OIF et a permis à la Francophonie de mieux identifier les attentes et les besoins de ses pays membres afin de dégager des voies concrètes d'accompagnement du processus dans toutes ses phases.

Ainsi, depuis 2008, la Francophonie a mis en place un programme d'accompagnement de l'EPU au bénéfice d'une dizaine de ses États membres qui en ont fait la demande. Ce programme s'articule autour de deux axes principaux : l'appui, de manière générale, aux efforts de sensibilisation et de mobilisation ; le soutien à la préparation à l'examen, aussi bien pour le rapport national que pour la préparation à la session du groupe de travail sur l'EPU.

A la lumière des conclusions du premier Séminaire de Rabat, l'OIF a également soutenu l'organisation de séminaires au plan national qui avaient pour objectif de rappeler le fonctionnement du mécanisme dans ses différentes phases. Ainsi, elle a appuyé en 2009, et à la demande de la République démocratique du Congo, la tenue d'un Séminaire de formation des

agents publics et des membres des organisations non-gouvernementales au processus de l'Examen périodique universel. Elle est également intervenue à travers des séminaires sur l'EPU dans le cadre de son partenariat avec le HCDH, parmi lesquels l'Atelier régional sur l'EPU qui s'est tenu à Dakar en mai 2009. Ces séminaires ont été l'occasion d'échanger sur les « bonnes pratiques » développées au sein de l'espace francophone.

La volonté expresse de l'OIF de valoriser les engagements francophones sur la scène internationale, étroitement liée à celle de mettre en œuvre les engagements internationaux dans l'espace francophone, s'est manifestée une fois de plus à l'occasion de l'organisation du Deuxième séminaire sur l'Examen périodique universel qui s'est tenu du 22 au 23 mai 2010. Organisé en partenariat avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme et le Royaume du Maroc et avec le soutien de la France, de la Principauté de Monaco et de la Suisse, cette initiative s'est inscrite au-delà du processus d'évaluation du Conseil des droits de l'Homme, tel que prévu par la Résolution 60/251, avec pour objectif de dresser un bilan à mi-parcours du 1er cycle et de favoriser une fois de plus, mais dans un nouveau contexte, les échanges entre pays francophones.

La Francophonie se félicite de ce Deuxième Séminaire qui a bénéficié de la participation active d'une centaine de personnalités, parmi lesquelles des représentants de haut niveau du Haut Commissariat aux droits de l'Homme, des Ambassadeurs et des Chargés d'affaires des missions permanentes auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des Directeurs de services en provenance des capitales en charge de la préparation, au niveau national, de l'EPU.

Le haut niveau de représentation à ce Deuxième Séminaire a démontré l'importance que les États accordent au nouveau mécanisme ainsi que leur volonté de se l'approprier pleinement, dans un esprit constructif et novateur. Le Séminaire a réussi à s'appuyer sur les expériences déjà acquises dans le domaine ainsi qu'à approfondir la réflexion sur la mise en œuvre du 2ème cycle du mécanisme de l'EPU.

Les conclusions et les recommandations issues des travaux de ce Séminaire permettront à l'OIF de mieux cibler ses activités d'accompagnement de ses États membres en termes de renforcement de capacités, d'assistance et de coopération pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Ils témoignent dans le même temps de la capacité d'action de la Francophonie dans ce domaine et de sa volonté de participer pleinement au développement du système international de protection des droits de l'Homme.

## I. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

### RESUME

#### Contexte

L'Examen périodique universel (EPU) est un nouveau mécanisme créé en 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le mandat du Conseil des droits de l'Homme (CDH) en vertu de ce mécanisme est d'examiner, sur une base périodique de quatre ans, la mise en œuvre, par les États membres, de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'Homme.

Dans une perspective d'accompagnement et de renforcement de capacités de ses pays membres dans le cadre de ses activités en matière de droits de l'Homme, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé les 2 et 3 février 2008, en amont de la première session du Groupe de travail sur l'EPU, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) et le Royaume du Maroc, le premier séminaire francophone sur la mise en œuvre de l'EPU, avec le soutien du Canada, de la France, de la Suisse et de la Principauté de Monaco.

Première initiative transrégionale de nature didactique et pédagogique, le Séminaire a bénéficié à l'ensemble des pays membres, observateurs et associés de l'OIF, ce premier séminaire, organisé à l'attention, tant des diplomates en poste à Genève que des fonctionnaires en charge des droits de l'Homme dans les capitales, a été salué comme une initiative d'une part exemplaire pour la promotion d'un dialogue transrégional au sein du Conseil, et d'autre part, jugé extrêmement utile dans les discussions et partages d'information entre experts, diplomates et fonctionnaires du HCDH. Par ailleurs, le Séminaire de Rabat a conduit l'OIF à développer un programme d'assistance technique répondant aux besoins de ses États membres dans leur préparation à l'EPU dont une dizaine de pays a d'ores et déjà bénéficié.

L'OIF, le HCDH et le Royaume du Maroc, avec le soutien de la France, de la Principauté de Monaco et de la Suisse, ont décidé, à la suite du succès de cette première initiative et en tenant compte du calendrier de la mise en œuvre de l'EPU, d'organiser un deuxième séminaire. L'objectif principal de la tenue d'une nouvelle rencontre autour de l'Examen périodique universel était de dresser un bilan mi-parcours basé sur les constats suivants :

- Des pratiques innovantes en termes de méthodologie et de structuration administrative, répondant notamment aux recommandations émises par la résolution dans la phase de

préparation et de validation des rapports nationaux ont été développées par les pays examinés et méritent d'être partagées;

- L'importance des Institutions et Commissions nationales des droits de l'Homme a été mise en exergue lors des différentes phases du mécanisme;
- La question du suivi et de la mise en œuvre des recommandations adoptées par les pays lors de ce premier cycle et son corollaire, les moyens et ressources nécessaires doit être à présent utilement abordée dans un cadre transrégional tel que le propose la Francophonie ;
- L'utilité d'entamer une réflexion prospective avec les divers acteurs du processus sur le 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU dans la perspective de la consolidation du mécanisme au sein du système de protection et de promotion des droits de l'Homme.

Ainsi s'est tenu à Rabat, les 22 et 23 mai 2010, le Deuxième séminaire francophone sur l'EPU. Il visait, à l'instar de la première initiative de 2008, à favoriser le dialogue et la concertation sur une base transrégionale, deux ans après le lancement du mécanisme d'examen de la situation des droits de l'Homme à un moment où plus de la moitié des États membres des Nations Unies dont 46 États francophones s'étaient présentés dans le cadre de la mise en œuvre de son premier cycle.

### Objectifs

L'objectif principal de la tenue du Séminaire Rabat +2 était de procéder à un bilan mi-parcours de l'EPU. Ce bilan a été réalisé à travers un dialogue transrégional de concertation, d'échanges d'expériences et de propositions autour de quatre thématiques proposées par les organisateurs, et notamment :

- la préparation à l'Examen ;
- le déroulement de l'Examen ;
- la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU ;
- la vision à développer concernant le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU.

Le Séminaire s'inscrivait également dans une perspective d'appui et d'accompagnement par l'OIF des pays francophones qui le souhaiteraient au cours de 2010 et 2011.

## Participants

Plus de 130 personnes ont assisté au séminaire. Il a pu ainsi bénéficier à l'ensemble des pays membres, observateurs et associés de l'OIF qui étaient représentés par les diplomates des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève ainsi que par des fonctionnaires responsables des dossiers liés aux droits de l'Homme et en particulier de l'EPU, dans les capitales. Il est à rappeler qu'à la différence de la première concertation francophone de 2008, Rabat +2 a associé à ses travaux des représentants des agences des Nations Unies, de l'Union européenne, des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et des ONG à participer au dialogue.

## Méthodologie

Le Séminaire a débuté par une séance d'ouverture suivie d'une plénière qui ont permis de rappeler les objectifs de l'EPU ainsi que ceux du séminaire. Souhaitant laisser le plus d'espace possible au dialogue, il a principalement été axé sur les échanges au sein de trois (3) groupes de travail travaillant simultanément et dont les débats étaient articulés autour de quatre (4) ateliers thématiques consécutifs liés aux objectifs du séminaire mentionnés ci-dessus. Ces ateliers ont bénéficié de la participation de diplomates, représentants auprès des Nations Unies à Genève, dont le pays avait été examiné. Afin d'amorcer les discussions, ces derniers, ainsi que des intervenants du HCDH, d'INDH et d'ONG ont partagé brièvement leur expérience et leur expertise avec les participants.

## Synthèse des résultats

À l'issue des deux jours de travaux, les résultats de ce séminaire ont été considérés tant par les organisateurs que par les participants comme étant très positifs. La synthèse des travaux en ateliers thématiques met en lumière autant de bonnes pratiques et d'éléments qui confirment la plus-value de l'EPU (env. 25) que de défis (env. 20). En réponse à un certain nombre d'entre eux, une trentaine de propositions (30) ont été mises en avant.

L'Intérêt de poursuivre ce processus de concertation francophone autour des enjeux de l'EPU a été confirmé par les partenaires et les participants. A cet égard les initiatives suivantes mériteront une attention particulière en matière de suivi du séminaire :

- la tenue des séminaires régionaux prévus pour 2010 par le HCDH et axés sur la préparation et le suivi de l'EPU ;

- l'organisation par l'OIF, en partenariat avec d'autres institutions, de séminaires permettant d'approfondir la réflexion sur le suivi de l'EPU et sur le développement d'une vision pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU ;
- l'accompagnement par l'OIF des pays francophones qui le souhaitent au cours des différentes étapes de l'EPU ;
- l'établissement d'un 3<sup>e</sup> rendez-vous francophone sur l'EPU prenant notamment en considération la question des conditions de mise en œuvre des recommandations adoptées au cours du premier cycle ;
- l'évaluation de la possibilité pour l'OIF de s'inspirer des résultats de ce 2<sup>e</sup> séminaire francophone aux fins de la rédaction d'un document de positionnement et de propositions à titre de contribution au processus formel de réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'Homme, et de la révision des modalités de l'EPU ;
- la reproduction du format multipartite et inclusif de la participation à Rabat+2 (États, INDH, ONG) à l'occasion de ces initiatives.

## RESUME DES DISCUSSIONS

### Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a bénéficié des allocutions suivantes :

En souhaitant la bienvenue aux participants, au nom du Royaume du Maroc, **S.E.M Mohamed Taïeb Naciri, Ministre de la justice du Royaume du Maroc**, a rappelé le succès du premier séminaire de Rabat en 2008. Le Maroc ayant été parmi les premiers pays de la Francophonie à avoir été examiné, il a également partagé l'expérience de l'État marocain concernant le processus de l'EPU, il a fait référence aux initiatives de suivi adoptées, notamment à travers l'élaboration d'un plan d'action à cet effet. Il a fait état des cinq principaux chantiers mis en avant dans le domaine des réformes touchant les droits de l'Homme au Maroc à savoir: la promotion, l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme ; l'Initiative Nationale de Développement Humain destinée à la lutte contre la précarité et la marginalisation ; la réforme de la justice ; la régionalisation et, enfin ; l'environnement.

**M. Hugo Sada, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF**, en remerciant le Royaume du Maroc de son hospitalité, a souligné le rôle moteur qu'a joué le Maroc dans la mise en place du nouveau mécanisme de l'EPU. Il a relevé l'importance du cadre de partenariat entre l'OIF et le HCDH au sein duquel s'insèrent les initiatives de Rabat et de Rabat +2. Il a insisté sur le caractère non formel des débats et sur l'importance, pour les participants et pour les résultats du séminaire, d'échanger librement autour des enjeux liés à l'EPU. Il a souligné deux des éléments venant s'ajouter à la réflexion amorcée en 2008 : les discussions au sujet des bonnes pratiques et des défis en matière de suivi et de mise en œuvre de l'EPU ainsi que les perspectives à envisager pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU. Il a rappelé que l'OIF serait très attentive aux conclusions issues de Rabat +2 afin de mieux identifier les besoins de ses États membres en matière de renforcement des capacités, d'assistance et de coopération dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

**M. Bacre N'Diaye, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'Homme et des Procédures Spéciales**, au nom de la Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies, Madame Navanethem Pillay, a exprimé la satisfaction du HCDH du partenariat établi avec l'OIF, de même que de la coopération renouvelée avec l'OIF et le Royaume du Maroc à l'occasion de Rabat +2. Il a rappelé la diversité des systèmes constitutionnels, institutionnels et juridiques de la Francophonie, facteur de richesse dans le partage des expériences en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme dans une approche respectueuse de leur universalité. Il s'est félicité du bon choix de la période de la tenue du séminaire qui permettrait



une évaluation à mi-parcours de l'EPU. Il a souligné la pertinence du mécanisme, la volonté politique démontrée dans sa mise en œuvre, l'esprit général de coopération et le caractère constructif du dialogue lors des sessions du Groupe de travail sur l'EPU du CDH. Au chapitre des défis, il a noté : le manque d'interactivité du dialogue à certains égards – particulièrement en ce qui concerne les questions restées sans réponses ; ainsi que la faible participation des organisations de la société civile nationale. Il a souligné comme étant positive la dynamique de concertation que crée le processus au plan national. Il a rappelé le rôle du HCDH dans la préparation de la documentation servant de base à l'Examen ainsi que dans l'appui offert à travers l'organisation de séminaires régionaux. Il a insisté sur le caractère essentiel de la mise en œuvre des résultats de l'EPU et sur l'importance de conjuguer les efforts dans ce domaine avec ceux de la mise en œuvre des résultats issus des autres mécanismes des droits de l'Homme. Il a souligné que le HCDH poursuivra, au nombre de ses priorités pour 2010-2011 ses programmes d'assistance technique, de diffusion des résultats de l'EPU et de renforcement des capacités à cette fin.

Tout en notant la complexité et la variété des mécanismes à la disposition du CDH, **S.E.M Alex Van Meeuwen, Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève** et Président du Conseil des droits de l'Homme, a tout d'abord rappelé les attentes créées par l'EPU, particulièrement en ce qui concerne la crédibilité du CDH. Il a souligné la complémentarité des phases de préparation, d'examen et de suivi du mécanisme ainsi que son caractère continu. Il a insisté sur la responsabilité des États de s'engager ouvertement dans ce débat, qui devrait par ailleurs être le plus inclusif possible, et qui se déroule de manière tout aussi importante sur le plan national qu'à Genève au sein du Groupe de travail du CDH. Il a également relevé l'importance du partage de l'information en ce qui concerne le suivi des recommandations issues de l'EPU. Il a évoqué le rôle de la communauté internationale en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique à cet égard. Enfin, il a rappelé que bien que le processus de réexamen du CDH ne soit pas l'objet des discussions de Rabat+2, le partage des expériences auquel invitait le séminaire était la meilleure manière de s'y préparer.

## **Séance plénière introductive**

La séance plénière introductive a bénéficié des interventions suivantes :

**S.E.M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève** a présenté les objectifs du séminaire ainsi que la méthodologie proposée pour les discussions en atelier. Il a rappelé que le séminaire était l'occasion de favoriser le dialogue et la concertation ainsi que les échanges d'expériences et de propositions concernant chacune des étapes de l'Examen et qu'il permettrait d'amorcer le processus nécessaire pour dégager des perspectives concrètes concernant le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU. Il a insisté sur l'importance pour tous les participants de s'engager dans ces débats ouvertement et librement afin que cette réunion puisse atteindre des résultats qui permettraient de faire avancer la réflexion de manière substantielle.

M. Hugo Sada, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF a rappelé les enjeux, les objectifs et la portée de l'EPU. Il a souligné les principes d'universalité, d'objectivité et de non sélectivité du mécanisme ainsi que son caractère complémentaire avec les mécanismes existants Et a insisté sur les visées ultimes de l'EPU, à savoir, l'amélioration des droits de l'Homme sur le terrain. Il a ensuite rappelé les engagements de la Francophonie dans la Déclaration de Bamako (2000) dont l'année en cours marque le dixième anniversaire, de même que ceux dans la Déclaration de Saint-Boniface (2006). Dans le cadre de la mise en œuvre de ces engagements, il a souligné la participation active de l'OIF à la mise en place du CDH ainsi que la création d'un programme d'appui et d'accompagnement de ses États membres dans le processus de l'EPU. Il a relevé l'utilité de l'information générée par le processus de l'EPU au regard de la mission d'observation et d'évaluation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Il a rappelé la responsabilité de chaque État non seulement de mettre en œuvre ses engagements concrets sur le plan national, mais également de contribuer à la crédibilité et à l'efficacité du mécanisme sur le plan international en s'engageant de fait dans le processus. Il a invité les participants à s'interroger sur la pertinence de ne pas s'engager sur la totalité des recommandations issues de l'Examen. Il a rappelé l'importance du rôle de la communauté internationale, qui devrait intervenir de manière concertée, dans le domaine de l'assistance technique et de l'accompagnement des États membres au processus de l'EPU, rôle que l'OIF assume complètement ces dernières années.

**M. Gianni Magazzeni, Chef de la Branche Amériques, Europe et Asie centrale, Responsable a.i. de la section Institutions nationales et mécanismes régionaux, HCDH**, s'est exprimé sur la place de l'EPU dans le système onusien des droits de l'Homme et sa relation avec les autres mécanismes dans ce domaine. Il a souligné le caractère exhaustif et systématique de l'EPU. Il a

identifié deux domaines pour lesquels l'EPU et les autres mécanismes sont complémentaires : à travers la compilation de l'ONU, les recommandations issues de l'EPU et la prise en considération de manière intégrée avec celles issues des autres mécanismes. Il a rappelé qu'il incombe au CDH de s'assurer que les recommandations ne soient pas en contradiction avec celles issues d'autres organes de promotion et de protection des droits de l'Homme. M. Gianni Magazzeni a insisté sur l'importance de la participation des autres parties prenantes y compris les INDH et les organisations de la société civile dans le processus. Il a rappelé l'appui du HCDH à l'ensemble des mécanismes des droits de l'Homme et ses efforts pour collaborer avec les États et les autres parties prenantes avec l'objectif d'assurer le suivi le plus efficace possible des recommandations qui en sont issues. Il a souligné que le HCDH entend accroître ses efforts afin de développer des partenariats à cet effet, y compris avec les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme, les agences de l'ONU, et les organisations de la société civile. Enfin, il a insisté sur le rôle important des INDH dans les suivis de l'EPU, particulièrement là où le HCDH n'a pas de présence. A cet égard il a mentionné le renforcement du partenariat stratégique du HCDH avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

M. Michel Forst, Secrétaire général de l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) a expliqué le rôle des acteurs non gouvernementaux dans l'EPU et particulièrement celui des INDH et des organisations de la société civile. Il a rappelé le caractère inclusif et participatif attribué à l'EPU tout en reconnaissant que des défis se posaient concernant la définition même de ces caractéristiques et leur mise en œuvre dans les faits. Il a souligné que l'EPU est une occasion unique pour les ONG et les INDH de jouer à la fois leur rôle de conseil et de contrôle au regard du respect par l'État de ses engagements en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Il a insisté sur l'importance pour ces acteurs de jouer ce double rôle pleinement : non seulement auprès de l'État examiné mais également auprès du CDH. Il a rappelé que le fait que les informations soumises par les INDH fassent l'objet d'un résumé commun avec celles fournies par les ONG devait faire l'objet des débats et des réflexions au cours du séminaire. Il a également souligné la valeur de l'inclusion des INDH et de la société civile dans les discussions relatives à la révision du fonctionnement de l'EPU ainsi que dans l'ensemble des activités du Conseil. Enfin, il a estimé qu'une telle participation pourrait être considérée comme une preuve d'effectivité du caractère inclusif et participatif de l'institution.

Agissant à titre de modérateur, S.E.M. Omar Hilale a présenté les ateliers thématiques, à savoir :

- Atelier 1 – Préparation à l'Examen ;
- Atelier 2 – Déroulement de l'Examen ;
- Atelier 3 – Suivi et mise en œuvre de l'EPU ;
- Atelier 4 – Vision pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU.

Une synthèse abrégée des discussions au sein des trois groupes de travail pour chacun des thèmes est présentée ci-après. Les synthèses thématiques dans leurs versions intégrales sont disponibles en annexe de ce rapport.

## **Atelier 1 – Préparation à l'Examen**

### Contexte

Selon l'annexe de la résolution 5/1 du CDH (para. 15-17), la documentation sur laquelle est fondée l'examen est constituée de trois types d'informations : le rapport national, la compilation des Nations Unies et le résumé de l'information soumise par les parties prenantes. Le rapport national est présenté sous forme orale ou écrite ne dépassant pas 20 pages. Les États sont encouragés à procéder à des consultations de grande envergure au niveau national avec toutes les parties prenantes lors de la préparation de ce rapport. Les deux autres documents, ne dépassant pas 10 pages chacun, sont préparés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le premier est une compilation des rapports des organes conventionnels, des procédures spéciales, et d'autres documents officiels des Nations Unies. Le second est un résumé de l'information crédible émanant d'autres parties prenantes, y compris les ONG et les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH).

### Problématique

En ce qui concerne l'étape de la préparation de l'EPU à mi-parcours de son premier cycle, un certain nombre de bonnes pratiques et de défis ont été identifiés. Des questions de fond ont été soulevées, comme par exemple, les principaux enjeux liés à la structure du rapport national, le changement des modalités de contribution des différents acteurs, en particulier des INDH, la définition de bonnes pratiques dégagées en matière de consultations inclusives dans la préparation du rapport national.

Ce sont notamment ces questions qui ont guidé non seulement les échanges d'expériences mais également les propositions visant à renforcer l'EPU en tant que mécanisme efficace et crédible.

### Synthèse abrégée des travaux

#### Atelier 1 : préparation de l'Examen

Le Groupe 1, présidé par S.E M. Prosper Vokouma, Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de M. Luca Lupoli,

Coordonnateur, Section EPU du HCDH et de Mme Mekail Samaan Ebstam, Membre du Conseil égyptien des droits de l'Homme.

Le Groupe 2, présidé par S.E.M. Sejdi Qerimaj, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de Monsieur Giuliano Comba, Chef de section de l'EPU au sein du HCDH et de M- Koffi Kounte, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo.

Le Groupe 3, présidé par l'Ambassadeur S.E.M Yong Chanthalangsy, Représentant permanent du Laos, a bénéficié des interventions de Monsieur Dheeruj B. Seeltusingh, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme de Maurice et de Monsieur Jorge Araya, point focal de l'EPU au sein du HCDH.

La synthèse des travaux des trois groupes en termes de bonnes pratiques, de défis et de propositions se présente comme suit :

#### *Bonnes pratiques*

- La création d'un mécanisme de coordination interministériel pérenne permettant une implication multisectorielle des entités administratives concernées tout au long du processus de l'EPU ;
- L'articulation du rôle de ces structures de coordination avec les autres parties prenantes entre la phase de préparation, de suivi, de mise en œuvre de l'EPU ainsi que de préparation du 2<sup>ème</sup> cycle ;
- L'importance de la mise à disposition, tout au long de la phase préparatoire, d'une assistance technique, notamment comme cela avait été le cas par l'OIF et le HCDH, mais également par d'autres partenaires internationaux. Cette assistance sous différentes formes, comme par exemple, la tenue de séminaires régionaux, a été très positive en ce qui concerne le renforcement des capacités internes du pays.

#### *Obstacles et défis*

- La difficulté d'entreprendre dans certains cas un processus de consultation apaisé et constructif avec la société civile ainsi que l'absence d'une bonne organisation de celle-ci;

- La contrainte de format du rapport national (20 pages) conduit à un choix de priorités perçu parfois comme arbitraire par la société civile. Le choix des priorités est également influencé par l'insuffisance du temps imparti pour la préparation du rapport national ;
- Le constat d'un manque d'information et de délais de préparation trop courts pour la société civile, ce qui conduit à un faible niveau de participation au niveau national.

*Propositions :*

- Inclure dès le départ dans le processus de consultation une société civile élargie et intégrer le volet suivi, afin de lancer une dynamique à la fois de prospective pour la mise en œuvre des recommandations et d'appropriation de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Assouplir la règle relative au format de 20 pages du Rapport national : un nombre de pages plus important permettrait une meilleure inclusion des domaines identifiés comme prioritaires par les autres parties prenantes non gouvernementales au processus ;
- Evaluer le rôle et les capacités du Secrétariat du CDH et du Service des Conférences des Nations Unies – en terme de ressources financières et humaines – en ce qui concerne la traduction des documents dans les langues officielles des Nations Unies et notamment en français.

## **Atelier 2 – Déroulement de l'Examen**

### Contexte

Selon l'annexe à la résolution 5/1 du CDH (para. 18-32) l'examen comporte deux parties distinctes : a) un dialogue interactif, d'une durée de trois (3) heures, qui a lieu à Genève, au sein du groupe de travail sur l'EPU du Conseil des droits de l'homme (CDH); b) l'adoption du document final à laquelle est consacrée une (1) heure, en séance plénière du CDH. Lors du dialogue interactif, les États observateurs peuvent participer à l'examen. De plus, les États participant à l'examen ont la possibilité de soumettre des questions à l'avance à l'État intéressé. Les autres parties intéressées peuvent assister à l'examen mais ne peuvent participer au dialogue. Un groupe de trois rapporteurs (la Troïka) est constituée afin de faciliter chaque examen, ainsi que l'établissement du rapport du groupe de travail. Chaque État décide de la composition de sa délégation. Il est à noter qu'un fonds de contributions volontaires pour l'EPU a été créé afin de permettre aux pays en développement de participer à l'examen à Genève.

### Problématique

À mi-parcours du premier cycle de l'EPU, un certain nombre de bonnes pratiques et de défis relatifs à l'étape du déroulement de l'examen ont été identifiés. Ainsi les questions suivantes ont été soulevées : La durée de trois heures pour procéder au dialogue interactif est-elle suffisante? Existe-t-il une solution viable à la question de la liste des orateurs? Doit-on élargir la participation au dialogue à d'autres acteurs, en particulier les INDH? Peut-on identifier des bonnes pratiques en matière de fonctionnement de la Troïka? Quelle est la plus-value des questions posées à l'avance? Quelles sont les enjeux liés aux réponses qui sont données aux recommandations (clarté, mise en œuvre, etc.)?

C'est sur la base de ces questions que les débats se sont structurés, toujours dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de l'EPU.

### Synthèse abrégée des travaux

Le Groupe 1, présidé par S.E M. Malloum Bamanga Abbas, Représentant permanent du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de M. Luca Lupoli, Coordonnateur, Section EPU du HCDH et de M. Jacques Pellet, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Groupe 2, présidé par S.E.M. Léopold Ismael Samba, Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de Monsieur Giuliano Comba, Représentant du HCDH et de Monsieur Subhas Gujadhur, Premier Secrétaire, Mission permanente de Maurice auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Groupe 3, présidé par S.E.M Guy Nambo Wezet, Représentant permanent du Gabon, a bénéficié des interventions de Madame Allison Le Claire Christie, Représentante permanente adjointe du Canada auprès des Nations Unies à Genève et de Monsieur Torsten Schackel, Coordonnateur, Section EPU, HCDH.

Au cours des discussions les bonnes pratiques, les défis et les propositions ci-après ont été relevés :

#### *Bonnes pratiques*

- La reconnaissance de la difficulté mais également de la qualité et du professionnalisme du travail du Secrétariat du CDH notamment dans la phase de la préparation du Rapport du Groupe de travail ;
- Le constat positif que l'exercice de préparation du rapport contribue de manière décisive à une sensibilisation importante au plan national à la situation des droits de l'Homme ;
- Le constat que les autres organes de traités des Nations Unies, ainsi que les mécanismes régionaux font de plus en plus référence aux recommandations de l'EPU lors de leurs discussions avec l'État examiné.

#### *Défis et obstacles*

- La plus grande difficulté constatée par les représentants des États lors de la présentation des recommandations est celle de la langue de travail au cours du processus qui se déroule en grande partie en anglais. Ils ont souligné que l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'administration d'un pays est souvent la raison pour laquelle l'État n'a pas de position claire et se trouve contraint d'exprimer des réserves. Il a été également signalé que les membres de la Troïka rencontrent des difficultés de communication entre eux puisqu'ils ne partagent pas toujours la même langue ;



- La formulation des recommandations représente un énorme problème, non seulement parce qu'elle est très générale mais aussi parce qu'elle s'effectue souvent sous forme d'évaluation ou de jugement de valeur. Un autre problème est le nombre irréaliste des recommandations ainsi que la tendance d'une récurrence automatique (recommandations faites systématiquement par certains pays) ;
- La mise en œuvre des recommandations serait beaucoup plus effective si elles étaient contraignantes.

*Propositions :*

- Certains représentants des États ont approuvé la périodicité de quatre ans tandis que d'autres se sont prononcés en faveur de la prolongation du cycle de 4 à 5 ans, afin de permettre l'allongement de la liste des orateurs ainsi que la garantie d'un dialogue interactif de qualité;
- Accorder plus d'espace aux INDH dont les statuts sont conformes aux Principes de Paris ;
- Les États devraient expliquer clairement le refus d'une recommandation et présenter d'autres moyens envisagés pour aller dans le sens de celle-ci.

## **Atelier 3 – Suivi et mise en œuvre de l’EPU**

### Contexte

Selon l’annexe à la résolution 5/1 du CDH (para. 33-38) : les recommandations issues de l’examen devraient être appliquées au premier chef par l’État intéressé et, selon qu’il convient, par d’autres parties prenantes intéressées. La résolution 5/1 stipule également que la communauté internationale aidera à mettre en œuvre les recommandations et conclusions concernant le renforcement des capacités et l’assistance technique, en consultation avec le pays intéressé et avec l’accord de celui-ci. De manière intérimaire, à l’examen du document final de l’EPU, le Conseil déterminera s’il y a lieu de prévoir des mesures de suivi particulières. De plus, l’Examen périodique universel est devenu un point permanent à l’ordre du jour des sessions régulières du Conseil des droits de l’homme (CDH) (le point no 6). Enfin, le 2<sup>e</sup> cycle de l’examen devrait être axé notamment sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations résultant de l’examen précédent. Il est à noter qu’après avoir épuisé tous les efforts pour encourager un État à coopérer avec la procédure de l’EPU, le Conseil pourra se pencher, s’il y a lieu, sur les cas de non-coopération persistante.

### Problématique

Se tenant à mi-parcours du premier cycle de l’EPU, les travaux du séminaire ont pu s’enrichir d’un nombre important de bonnes pratiques et de défis on d’ores et déjà été identifiés, à l’étape du suivi et de la mise en œuvre des recommandations de l’EPU. Les questions suivantes - à titre d’exemple - ont été soulevées : Quelles sont les pratiques des États en matière de planification de la mise en œuvre des recommandations? La pratique de la soumission de rapports intérimaires devrait-elle être encouragée? Quel est le rôle des autres parties prenantes au plan national? Existe-t-il un rôle particulier pour l’INDH dans le suivi des recommandations de l’EPU? Quelle est le rôle de la communauté internationale ? Quelles sont les attentes relatives à la mise en œuvre des recommandations concernant le renforcement des capacités et l’assistance technique? Qu’en est-t-il de la possibilité pour le Conseil de prévoir, s’il y a lieu, des mesures de suivi particulières?

Sans être exhaustives, ces questions ont été au centre des échanges portant sur les perspectives du suivi et de la mise en œuvre des recommandations acceptées par les États.

## Synthèse abrégée des travaux

Le groupe 1, présidé par M. Alcides Barros, Chargé d'affaires, Mission permanente du Cap-Vert auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de M. Giuliano Comba, Chef de la Section EPU, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), et de Monsieur Michel Forst, Secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme de la France.

Le groupe 2, présidé par S.E.M. Libère Bararunyeretse, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de Monsieur Gianni Magazzeni, Chef de la branche Amérique, Europe et Asie centrale, Responsable a.i de la section INDH, HCDH et de Monsieur Bamarian Koita, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme de la Mauritanie.

Le groupe 3, présidé par l'Ambassadeur S.E.M Babacar Carlos Mbaye, Représentant permanent du Sénégal, a bénéficié des interventions de Monsieur Javier Hernandez, Représentant permanent adjoint du HCDH en Colombie et de Madame Awa Ndour, Secrétaire permanente adjointe du Comité sénégalais des droits de l'Homme.

Au cours des discussions, et à titre d'exemple seulement, les bonnes pratiques, les défis et les propositions ci-après ont été relevés :

### *Bonnes pratiques*

- L'association des ONG et des INDH au processus de suivi dans une perspective de continuité avec la phase de préparation du rapport ;
- L'harmonisation des recommandations en provenance des organes des Nations Unies et ceux des organisations régionales dans la planification du suivi ;
- La production de rapports périodiques de manière volontaire de la part des États ainsi qu'à l'initiative des INDH dans l'objectif de maintenir et de raviver la mobilisation autour de l'EPU ;

### *Défis et obstacles*

- Le grand nombre de recommandations pose un problème réel pour leur mise en œuvre dans un délai de 4 ans, de même que leur formulation quand elle est trop générale ;

- La mise en œuvre des recommandations acceptées quand celles-ci rencontrent des résistances en interne, notamment sur le plan culturel ;
- L'utilisation efficace des Fonds volontaires disponibles pour des raisons d'insuffisance de ressources, mais également de requêtes de la part des États.

*Pistes de solutions et propositions*

- Élaborer des lignes directrices, à l'instar de celles relatives à la préparation du rapport national, visant à faciliter la formulation claire et opérationnelle des recommandations, mais également pour limiter leur nombre ;
- Intégrer les acteurs clés non conventionnels de la société civile tels que les notables religieux, les anciens, par exemple, qui ont un rôle important à jouer pour une plus grande implication de la société civile dans la mise en œuvre des recommandations ;
- Établir un mécanisme de suivi, telle une conférence nationale mi-parcours et mettre en place un espace sur le site du HCDH où il serait possible de suivre en temps réel, à travers la notification périodique de la part de l'État examiné, la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

## Atelier 4 – Vision pour le 2ème cycle de l'EPU

### Contexte

Selon l'annexe à la résolution 5/1 du CDH (para. 34) , l'examen suivant le premier cycle de l'EPU devrait être axé notamment sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations résultant de l'examen précédent.

### Problématique

Alors que la résolution 60/251(para.16) adoptée le 8 mai 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU « décide en outre que le conseil réexaminera ses activités et son fonctionnement cinq ans après sa création, et lui en rendra compte », la résolution 5/1 portant sur la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme, adoptée par le Conseil des droits de l'Homme le 18 juin 2007, indique dans sa note de bas de page (para.14) que « l'examen périodique universel est un processus en évolution; une fois achevé le premier cycle d'examen, le Conseil pourra revoir les modalités du mécanisme, en fonction des meilleures pratiques et des leçons tirées ». Néanmoins, ce calendrier ne constitue pas un obstacle à un échange de perspectives sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés lors du premier cycle, tout au contraire, la recherche commune de solutions à ces derniers pourra contribuer à définir les paramètres d'évaluation du deuxième cycle de l'EPU. De manière plus globale, la réflexion sur le positionnement de l'EPU par rapport aux autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme permettra de contribuer à l'examen du CDH qui s'amorce.

Les quelques exemples ci-dessous rendent compte des échanges de vues dans la perspective du 2<sup>ème</sup> Cycle de l'EPU.

### Synthèse abrégée des travaux

Le Groupe 1, présidé par S.E M. Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de M. Bacre N'Diaye Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Procédures Spéciales du HCDH et de Mme Julie Gromellon, Représentante de la FIDH.

Le Groupe 2, présidé par S.E.M. Babacar Carlos Mbaye, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de Monsieur Gianni Magazzeni, Chef de la branche Amériques, Europe et Asie centrale, Responsable a.i de la section INDH au sein du HCDH et de M. Philippe DAM, Représentant de Human Rights Watch.

Le Groupe 3, présidé par S.E.M Mohamed Siad Doualeh, Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de M. Giuliano Comba, Chef de section EPU au HCDH et de M. Peter Splinter, Représentant permanent d'Amnesty international auprès des Nations Unies à Genève.

Au cours des discussions les constats et les propositions suivants, relatifs au renforcement de la valeur ajoutée du mécanisme ainsi qu'aux défis dans la perspective du 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU ont été formulés.

#### *Valeur ajoutée*

- Préservation et promotion de l'esprit d'universalité, de dialogue et de coopération de l'EPU ;
- Caractère intergouvernemental du mécanisme qui lui donne un poids politique important ;
- Catalyseur d'amélioration de la promotion et du respect des droits de l'Homme sur le terrain.

#### *Défis et obstacles anticipés*

- Un temps insuffisant accordé aux sessions de l'EPU d'où des problèmes comme, par exemple, celui de la participation de tous les orateurs inscrits sur les listes ;
- Prolifération exponentielle des recommandations et formulations qui ne permettent pas d'identifier de manière concrète les modalités de leur mise en œuvre ;
- Articulation de l'évaluation de l'EPU dans le contexte de révision globale du CDH avec la définition, suffisamment en amont, de nouvelles règles pour le 2<sup>ème</sup> cycle afin qu'elles puissent être appliquées dans le respect du principe d'universalité à l'ensemble des pays examinés dès 2012.

#### *Propositions*

- Rationaliser la formulation et la structuration des recommandations en faisant appel à de l'expertise ;

- S'inspirer d'autres mécanismes tels que le NEPAD dans l'envoi de mission d'experts sur le terrain afin de mesurer les progrès accomplis et renforcer le rôle du HCDH dans le suivi sur le terrain de l'impact de l'EPU ;
- Mettre à disposition un service d'interprétation au sein de la troïka et rendre le multilinguisme effectif au niveau de la diffusion sur internet ;
- Examiner la possibilité de prévoir un fonds volontaire destiné au financement des ONG nationales afin de leur permettre de participer pleinement au processus (y compris en ce qui concerne la soumission de l'information ainsi que leur présence à Genève lors de l'Examen).

## **Présentation des outils d'analyse relatifs à l'EPU disponibles en ligne**

Les intervenants suivants ont présenté les outils relatifs à l'EPU mis à disposition en ligne par leurs organisations respectives :

Monsieur Roland Chauville, Président de UPR Info, une organisation dont le siège est à Genève, Suisse, a présenté une base de données des recommandations issues de l'EPU qui permet de repérer ces dernières selon divers critères de recherche (par thème, par regroupement régional, par type de réponse aux recommandations – acceptée, refusée, générale, ou absence de réponse notamment). Il a également présenté un système de classification des recommandations en fonction de catégories servant à mesurer leur degré d'action. Ce dernier a été développé par le Professeur Edward R. McMahon de l'Université du Vermont aux États-Unis avec le soutien de UPR Info.

(Pour plus d'information : [www.upr-info.org](http://www.upr-info.org) )

Monsieur Saïd Hammamoun, Conseiller juridique auprès de l'Observatoire mondial des droits humains, dont le siège est à Montréal, Canada, a présenté également une base de données des recommandations présentée sur le site internet de l'Observatoire, également accessible en fonction de la catégorie de réponse donnée à ces recommandations, ainsi que par thème et par regroupement régional. Il a de plus présenté les résultats des analyses faites par l'Observatoire avec l'appui de l'OIF de certains des aspects de la participation des États membres, observateurs et associés de l'OIF. Ces analyses concernent notamment le taux d'acceptation des recommandations par les États francophones ainsi que les secteurs thématiques suivants : la conformité au droit international des droits de l'Homme; les institutions et la gouvernance; les droits civils et politiques; et les droits économiques sociaux et culturels.

(Pour plus d'information : [www.upr-epu.com](http://www.upr-epu.com) )

## **Séance de clôture**

Modérée par S.E.M. Omar Hilale, Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, la séance de clôture du séminaire a bénéficié des interventions ci-après :

Les synthèses des travaux des trois groupes de travail, pour chacun des ateliers thématiques ont été présentées par les rapporteurs généraux suivants : la synthèse de l'Atelier 1, sur la thématique de la préparation de l'Examen, a été présentée par S.E.M. Sejdi Qerimaj, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; la synthèse de l'Atelier 2, concernant le déroulement de l'examen, a été présentée par S.E M.



Léopold Ismael Samba, Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; la synthèse de l'Atelier 3, relative au suivi et la mise en œuvre de l'EPU, a été présentée par S.E.M. Yong Chanthalangsy, Représentant permanent de la RDP Lao auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; la synthèse de l'Atelier 4, concernant la vision pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU, a été présentée par S.E. M Mohamed Siad Doualeh, Représentant permanent de Djibouti.

La synthèse des travaux a révélé la richesse des échanges qui ont eu lieu au sein des groupes de travail. Compte tenu du nombre de bonnes pratiques et de défis identifiés ainsi que de pistes de solutions proposées, les intervenants ont unanimement conclu à la réalisation des objectifs et au succès de ce deuxième séminaire francophone.

Lors de cette séance, M. Bacre N'Diaye, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Procédures Spéciales, HCDH, a souligné, au nom de Madame Navanethem Pillay, Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies, que l'EPU ne doit pas être un événement mais bien un processus, dont la dynamique de concertation au plan national à l'étape de la préparation à l'examen devrait être reproduite en matière de suivi et de mise en œuvre. À cette étape, l'élaboration de plans d'action nationaux ainsi que la coopération internationale - tant Sud-Sud que Nord-Sud - devrait être encouragée. Il a réitéré l'engagement du HCDH à soutenir le processus de l'EPU notamment à travers la poursuite de la tenue de séminaires régionaux et la promotion de l'intégration des recommandations de l'EPU et des autres mécanismes dans le cadre intégré d'aide au développement des agences des Nations Unies. Enfin, il a rappelé que le succès de cette première initiative d'envergure intervenait dans le cadre de la coopération renouvelée entre le HCDH et l'OIF et a anticipé positivement les initiatives futures relatives à l'EPU prévues dans le cadre du partenariat entre les deux institutions.

S.E.M Libère Bararunyeretse, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève a notamment souligné la plus-value apportée par la participation des INDH et des ONG à ce séminaire. Il a conclu que celui-ci avait le mérite de positionner utilement les pays francophones en vue d'une contribution active au processus de révision du fonctionnement du CDH ainsi que de ses mécanismes dont l'EPU.

M. Mohamed Lididi, Secrétaire Général du Ministère de la Justice du Royaume du Maroc a souligné la qualité des contributions des participants, la richesse des échanges ainsi que la réalisation des objectifs du séminaire.

## **RESULTATS**

Le Séminaire francophone sur l'EPU a permis le partage d'expériences sur les modalités de préparation à l'Examen, sur le déroulement de l'Examen lui-même, de même qu'en matière de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Il est noter que les participants ont approché les problématique d'une manière franche et ouverte, ce qui a permis des échanges fructueux, portant non seulement sur les bonnes pratiques mais également sur les défis et les obstacles rencontrés par les États membres de l'OIF à mi-parcours de la mise en œuvre du mécanisme onusien. Cette démarche s'est inscrite entièrement dans la perspective d'une contribution francophone à une meilleure mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> Cycle de l'Examen périodique universel.

Le séminaire a également fait avancer la réflexion au sujet de la place de l'EPU au sein du système onusien des droits de l'homme - au regard des mécanismes conventionnels et des procédures spéciales notamment. Enfin, des éléments importants ont été identifiés en ce qui concerne l'articulation de la révision des modalités de l'EPU dans le cadre du réexamen des activités du CDH dans son ensemble.

## **CONCLUSION**

À mi-parcours du premier cycle de l'EPU de nombreuses questions se posent en ce qui concerne les bonnes pratiques à adopter, les défis à surmonter et les solutions les plus appropriées pour y répondre. Conformément à son objectif principal et dans un esprit d'échanges libres et constructifs, le Séminaire Rabat +2 a été l'occasion pour les acteurs impliqués directement dans le processus de l'EPU, y compris les INDH et la société civile, de poser des questions, de faire part de leurs inquiétudes, de proposer des solutions et de faire ainsi avancer la réflexion sur son amélioration.

Il est inévitable que les nouvelles propositions amènent de nouveaux questionnements. Les unes comme les autres ont pour effet d'alimenter, d'enrichir et d'approfondir le débat autour de la révision prochaine du Conseil des droits de l'Homme et de l'EPU.

Dans l'immédiat, les résultats issus des discussions ont le potentiel de servir à appuyer, dans une certaine mesure, le processus de l'EPU non seulement dans les États membres de la Francophonie, mais aussi dans tous les États membres des Nations Unies qui devront se

présenter à l'examen d'ici 2011 : tant en matière de préparation de l'Examen lui-même que de suivi des recommandations.

Pour l'OIF, ils guideront utilement la mise en œuvre du programme d'accompagnement de ses États membres, associés et observateurs mis en place depuis 2008.

Pour le HCDH, ils serviront certainement à la formulation des contenus des ateliers régionaux axés sur la préparation et sur le suivi de l'EPU prévus pour 2010 et pour lesquels un nombre important de participants a manifesté un intérêt. L'ensemble des participants et des partenaires de cette initiative, y compris le Royaume du Maroc, pays hôte, ont exprimé le souhait de se réunir à nouveau à l'occasion d'un 3<sup>ème</sup> rendez-vous francophone sur l'EPU.

Par ailleurs, ce 3<sup>ème</sup> forum pourrait être précédé, comme il a été suggéré par les participants, par deux séminaires thématiques, sous l'égide de l'OIF, l'un axé sur le suivi et la mise en œuvre de l'EPU, l'autre axé sur les perspectives pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU. Ces deux événements viseront à multiplier les informations et les échanges d'expériences et de vues dans les deux domaines respectifs.

Il a également été proposé d'étudier la possibilité de développer, à partir des résultats de Rabat+2, un document qui exprimerait la position de la Francophonie en présentant des propositions concrètes dans le cadre de la révision des activités du CDH dont celles relatives à l'EPU.

Enfin, la reconnaissance de la plus-value du caractère multipartite de ce 2<sup>ème</sup> séminaire francophone (États, INDH, ONG) invite à reconduire l'expérience à l'occasion de ces diverses initiatives.

## II. SYNTHESES DES TRAVAUX EN ATELIER

## **ATELIER 1 : PREPARATION A L'EXAMEN (1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> CYCLE) - SYNTHESE**

### **ATELIER 1 GROUPES 1,2 ET 3**

#### **PREPARATION DE L'EXAMEN**

#### **Synthèse des travaux des trois groupes**

**Rapporteur général : S.E.M. Sejdi Qerimaj, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des 3 groupes de travail sur le thème « Préparation de l'Examen ».

Le Groupe 1 présidé par S.E M. Prosper Vokouma, Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de M. Luca Lupoli, Coordonnateur, Section EPU du HCDH et de Mme Mekail Samaan Ebstam, Membre du Conseil égyptien des droits de l'Homme.

Le Groupe 2 présidé par S.E.M. Sejdi Qerimaj, Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de Monsieur Giuliano Comba, Chef de section de l'EPU au sein du HCDH et de M- Koffi Kounte, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo.

Le Groupe 3, présidé par l'Ambassadeur S.E.M Yong Chanthalangsy, Représentant permanent du Laos a bénéficié des interventions de Monsieur Dheeruj B. Seeltusingh Président de la Commission nationale des droits de l'Homme de Maurice et de Monsieur Jorge Araya, point focal de l'EPU au sein du HCDH.

Les bonnes pratiques, les défis et les propositions qui ont été retenus à l'issue des échanges peuvent être résumés comme suit :

#### **En matière de bonnes pratiques :**

- La plupart des interventions ont porté, à la fois, sur l'utilité et la nécessité de créer un mécanisme de coordination interministériel pérenne permettant une implication

multisectorielle des entités administratives concernées tout au long du processus de l'EPU ;

- L'articulation du rôle de ces structures de coordination avec les autres parties prenantes entre la phase de préparation, de suivi, de mise en œuvre de l'EPU ainsi que de préparation du 2e cycle, a été également soulignée comme cruciale, l'EPU étant un processus continu. A cet égard, la restitution et la diffusion du résultat de la session sont très importantes pour la mobilisation continue de l'ensemble des parties prenantes dans un esprit d'inclusif ;
- L'élargissement de la consultation nationale au plus grand nombre possible d'acteurs nationaux a été évoqué comme une bonne pratique ; ;
- Il a également été suggéré de pouvoir disposer, en amont du processus, d'un répertoire ou d'une base de données des ONG actives dans le domaine des DH pour permettre la mise en œuvre d'un dialogue nourri avec les partenaires identifiés ;
- L'assistance technique dans la phase tant préparatoire que de mise en œuvre, fournie par le HCDH, l'OIF et les autres partenaires internationaux sans qu'elle décharge les États de leur responsabilité, a été identifiée comme une pratique ayant des effets très positifs dans le renforcement des capacités internes du pays. L'appel à des experts nationaux œuvrant dans des mécanismes régionaux et/ou internationaux en matière de droits de l'Homme constitue également un apport précieux.

#### **En matière de défis et obstacles rencontrés :**

- La difficulté dans certains cas d'entreprendre un processus de consultation apaisé et constructif avec la société civile ainsi que l'absence d'une bonne organisation de celle-ci ont été évoquées ;
- Par ailleurs, la contrainte de format de 20 pages du Rapport national présente une difficulté de choix de priorités ; le choix effectué étant perçu parfois comme arbitraire par la société civile.
- La difficulté d'être à la hauteur de l'attente suscitée, lors du processus préparatoire lors de la phase de suivi et de mise en œuvre ;
- Le constat d'un manque d'information et de courts délais de préparation concernant la société civile qui conduit à un faible niveau de participation au niveau national.

### **En matière de propositions :**

- Le processus de consultation devrait inclure dès l'origine une société civile élargie et intégrer le volet suivi, afin de lancer une dynamique à la fois de prospective, pour la mise en œuvre des recommandations, et d'appropriation par l'ensemble des acteurs concernés ;
- A cet égard, l'échéance du 2<sup>ème</sup> cycle devrait conduire à la restitution élargie à l'ensemble des acteurs et d'élaboration de documents de planification intégrant les dimensions budgétaires et un calendrier d'exécution faisant également l'objet de consultations ;
- Assouplissement de la règle du format de 20 pages du Rapport national. Un nombre de pages plus important permettrait une meilleure inclusion des domaines identifiés comme prioritaires par les autres parties prenantes non gouvernementales;
- Evaluer le rôle et les capacités en termes de ressources financières et humaines du Secrétariat du CDH et du Service des Conférences des Nations Unies –dans l'objectif de pouvoir mieux assurer la traduction des documents dans les langues officielles des Nations Unies et notamment en français.

**ATELIER 2 : DEROULEMENT DE L'EXAMEN - SYNTHESE**

**ATELIER 2**

**GROUPES 1,2 ET 3**

**DEROULEMENT DE L'EXAMEN**

**Synthèse des travaux des trois groupes**

**Rapporteur général : S.E M. Léopold Ismael Samba, Représentant permanent République centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des 3 groupes de travail sur le thème « Déroulement de l'Examen ».

Le Groupe 1 a été présidé par S.E M. Malloum Bamanga Abbas, Représentant permanent du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a bénéficié des interventions de M. Luca Lupoli, Coordonnateur, Section EPU du HCDH et de M. Jacques PELLET, Représentant permanent adjoint, Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Groupe 2 a été présidé par S.E.M. Léopold Ismael Samba, Représentant permanent de la République centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a bénéficié des interventions de Monsieur Giuliano Comba, Représentant du HCDH e et de Monsieur Koffi Kounte Président de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo.

Le Groupe 3, a été présidé par S.E.M Guy Nambo Wezet, Représentant permanent du Gabon et a bénéficié des interventions de Madame Allison Le Claire Christie, Représentante permanente adjointe du Canada auprès des Nations Unies à Genève et de Monsieur Torsten Schackel, Représentant du HCDH.

Les constats, les défis et les propositions qui ont été retenus à l'issue des échanges peuvent être résumés comme suit :



### **De manière générale :**

- La reconnaissance de la difficulté mais également de la qualité et du professionnalisme du travail du Secrétariat du CDH notamment dans la phase de la préparation du Rapport du Groupe de travail ;
- Une appréciation positive de la part des États examinés du travail avec la Troïka ;
- Le constat positif que l'exercice de préparation du rapport contribue de manière décisive à une sensibilisation importante au plan national à la situation des droits de l'Homme ;
- La conclusion globale que, malgré les difficultés rencontrées et les nombreux défis, le mécanisme de l'Examen périodique universel fonctionne ;
- Les autres organes de traités des Nations Unies, ainsi que les mécanismes régionaux font de plus en plus référence aux recommandations de l'EPU lors de leurs discussions avec l'État examiné ;

### **En matière de défis et obstacles rencontrés :**

- La plus grande difficulté constatée par les représentants des États lors de la présentation des recommandations est celle de la langue de travail. Ils ont souligné que l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'administration d'un pays est souvent la raison pour laquelle l'État n'a pas de position claire et se trouve contraint d'exprimer des réserves. Il a été également signalé que les États de la Troïka rencontrent souvent entre eux la même difficulté de communication ;
- La formulation des recommandations représente aussi un énorme problème, non seulement parce qu'elle est très générale mais aussi parce qu'elle est souvent faite sous forme d'évaluation ou de jugement de valeur. Un autre problème est le nombre irréaliste des recommandations ainsi que la tendance d'une récurrence automatique (les mêmes recommandations sont faites systématiquement par certains pays) ;
- Certains pays entreprennent des négociations multilatérales ou bilatérales sur le contenu des recommandations au moment de la rédaction du Rapport du Groupe de travail ;

- La mise en œuvre des recommandations serait beaucoup plus effective si elles étaient contraignantes ;
- Les risques de sélectivité et de politisation du processus lors du dialogue interactif ;
- L'absence de représentations diplomatiques de certains pays à Genève constitue un obstacle important qui ne peut être surmonté qu'avec le soutien de la communauté internationale.

**En matière de propositions :**

- Certains représentants des États ont exprimé leur approbation de la périodicité de quatre ans tandis que d'autres se sont prononcés en faveur de la prolongation du cycle de 4 à 5 ans, afin de permettre l'allongement de la liste des orateurs ainsi que la garantie d'un dialogue interactif de qualité;
- Plusieurs participants ont estimé inutile, compte tenu du rôle du Secrétariat du HCDH, une composition mixte d'experts et de représentants gouvernementaux. Ils ont également souligné que la composition actuelle des Troïkas garantit son caractère impartial;
- La procédure de tirage au sort devrait être remise en cause. Il faudrait s'assurer lors du choix des Troïkas que les trois pays ont une langue de communication commune.
- Les Troïkas pourraient contribuer à l'harmonisation des recommandations;
- Les États devraient expliquer clairement les refus et présenter d'autres moyens envisagés pour aller dans le sens de la recommandation ;
- Explorer la possibilité de dépolitiser les recommandations en s'appuyant sur celles des organes des traités et des procédures spéciales ;
- La plupart des participants estiment la durée du dialogue interactif insuffisante car le temps attribué ne permet pas aux États de répondre à des questions importantes. Il faudrait également tenir compte du fait que les délégations nationales sont composées de représentants de secteurs très divers qui sont frustrés de ne pas pouvoir apporter plus d'explications;

- Plusieurs participants considèrent le nombre d'orateurs excessif par rapport au temps imparti et posent le problème du besoin de réviser la procédure d'inscription sur la liste des orateurs;
- Inclure, si les États le souhaitent, dans les réponses données aux recommandations les demandes d'assistance technique ;
- Les États devraient informer à temps les ONG de leurs réponses afin que celles-ci puissent participer plus activement au dialogue interactif;
- Accorder plus d'espace aux INDH conformes aux principes de Paris.

## **ATELIER 3 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'EPU - SYNTHÈSE**

### **ATELIER 3 GROUPES 1,2 ET 3**

#### **MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'EPU Synthèse des travaux des trois groupes**

**Rapporteur général : S.E.M.Yong Chanthalangsy, Représentant permanent de la RDP Lao  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des 3 groupes de travail sur le thème « Mise en œuvre et suivi de l'EPU ».

Le groupe 1 était présidé par M. Alcides Barros, Chargé d'affaires, Mission permanente du Cap-vert auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Il a bénéficié des interventions de M. Giuliano Comba, Chef de la Section EPU, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), et de Monsieur Michel Forst, Secrétaire général, Commission nationale consultative des droits de l'Homme de la France.

Le groupe 2 était présidé par S.E.M. Libère Bararunyeretse, Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Il a bénéficié des interventions de Monsieur Gianni Magazzeni, Chef de la branche Amériques, Europe et Asie centrale, Responsable a.i de la section INDH, HCDH et de Monsieur Bamarian Koita, Président de la Commission nationale des droits de l'Homme de la Mauritanie.

Le groupe 3 était présidé par l'Ambassadeur S.E.M Babacar Carlos Mbaye, Représentant permanent du Sénégal. Il a bénéficié des interventions de Madame Awa Ndour, Secrétaire permanente adjointe, Comité sénégalais des droits de l'Homme et de Monsieur J. Hernandez, Représentant permanent adjoint du HCDH en Colombie.

Les bonnes pratiques, les défis et les propositions qui ont été retenus à l'issue des échanges peuvent être résumés comme suit :

### **De manière générale :**

- Plusieurs États examinés ont lancé une réflexion interministérielle sur de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Certains ont conduit des initiatives concrètes en ce sens ;

### **En matière de bonnes pratiques :**

- La diffusion des résultats de l'EPU et l'organisation d'un atelier national de restitution ;
- La création d'une structure de coordination nationale permanente chargée de faire le suivi des recommandations dans l'ensemble (organes des traités, procédures spéciales et EPU) ;
- L'association des ONG et des INDH au processus de suivi afin d'assurer la continuité avec la phase de préparation du Rapport national;
- L'harmonisation des recommandations en provenance des organes des Nations Unies et ceux des organisations régionales dans la planification du suivi ;
- La production de rapports périodiques de manière volontaire de la part des États – ce qui permet de raviver la mobilisation autour de l'EPU ;
- Le partage des bonnes pratiques et le renforcement des capacités à travers les réseaux d'INDH et la production de rapports mi-parcours à l'initiative des INDH ;
- L'identification des difficultés rencontrées en matière de mise en œuvre ;
- L'intégration des recommandations des organes des Nations Unies y compris celles issues de l'EPU dans le cadre de la programmation des agences de coopération à titre de guide et la création d'un groupe de coordination des donateurs à partir de ce cadre;
- La présentation de demandes par les États au Fonds d'assistance technique de l'EPU;
- L'identification des sources de financement susceptibles de venir en appui à la mise en œuvre de l'EPU et l'envoi de requêtes spécifiques à cet effet (y compris auprès du Fonds

volontaire pour l'EPU et d'autres ressources du HCDH, de même qu'auprès des programmes pertinents des organisations internationales et régionales) ;

- La mise en place par les autorités nationales d'initiatives de sensibilisation relatives aux recommandations acceptées afin de surmonter les résistances dans certains secteurs.

#### **En matière de défis et obstacles rencontrés :**

- Le très grand nombre de recommandations pose un problème réel pour leur mise en œuvre dans un délai 4 ans ; la formulation trop générale des recommandations également;
- La difficulté de mise en œuvre des recommandations acceptées qui rencontrent des résistances en interne, notamment sur le plan culturel ;
- L'utilisation des Fonds volontaires disponibles – faiblesse des ressources et des demandes;
- La possibilité pour les États donateurs de fournir de l'assistance technique et financière sans que celle-ci soit nécessairement liée à la mise en œuvre d'une recommandation spécifique ou d'un secteur d'intervention au sein de ces recommandations ;
- Le rappel que la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations est en premier lieu celle de l'État et qu'il existe un risque à voir l'EPU uniquement comme une question de coopération ;

#### **En matière de propositions**

- Élaborer des lignes directrices, à l'instar de celles relatives à la préparation du rapport national, visant, à la fois, à faciliter la formulation claire et opérationnelle des recommandations, et à limiter leur nombre ;
- Regrouper les recommandations par thématiques en dégagant les tendances générales ;

- Dans le cas de recommandations qui risquent de rencontrer de la résistance sur le plan culturel : créer une entité transversale de coordination et sensibiliser au préalable l'opinion nationale au sujet de l'engagement pris par l'État - démarche qui devrait précéder toute action de mise en œuvre même si les fonds sont disponibles ;
- Intégrer les acteurs clés non conventionnels de la société civile tels que les notables religieux et les anciens, par exemple, qui ont un rôle important à jouer pour une plus grande implication de la société civile dans la mise en œuvre des recommandations ;
- Renforcer les capacités des acteurs clés tels que les parlementaires, à travers des actions de formation et soutien à la société civile ;
- Établir un mécanisme de suivi, telle une conférence nationale à mi-parcours ;
- Mettre en place un espace sur le site du HCDH où il serait possible de suivre en temps réel, à travers la notification périodique de la part de l'État examiné, la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;
- Adresser, si nécessaire, des demandes d'assistance technique auprès des partenaires internationaux
- Poursuivre de manière régulière la tenue par le HCDH de séminaires régionaux mixtes (État, société civile, INDH) axés sur la préparation et le suivi de l'EPU et sur l'échange de bonnes pratiques en la matière.

## **ATELIER 4 : VISION POUR LE 2<sup>EME</sup> CYCLE DE L'EPU - SYNTHESE**

### **ATELIER 4 GROUPES 1,2 ET 3**

#### **VISION POUR LE 2<sup>EME</sup> CYCLE ET PERSPECTIVES Synthèse des travaux des trois groupes**

**Rapporteur général : S.E. M Mohamed Siad Doualeh, Représentant permanent de Djibouti**

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des 3 groupes de travail sur le thème « Vision pour le 2ème cycle et perspectives ».

Le Groupe 1 a été présidé par S.E M. Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a bénéficié des interventions de M. Bacre N'DIAYE Directeur de la division du CSH et des procédures spéciales du HCDH et de Mme Julie GROMELLON, Représentante de la FIDH.

Le Groupe 2 a été présidé par S.E.M. Babacar Carlos Mbaye, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a bénéficié des interventions de Monsieur Gianni Magazzeni, Chef de la branche Amériques, Europe et Asie centrale, Responsable a.i de la section INDHs au sein du HCDH et de M. Philippe DAM, Représentant de Human Rights Watch.

Le Groupe 3, a été présidé par S.E.M Mohamed Siad Doualeh, Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a bénéficié des interventions de M. Giuliano Comba, Chef de section EPU et de M. Peter Splinter, Représentant permanent d'Amnesty international auprès des Nations Unies à Genève.

Les bonnes pratiques, les défis et les propositions qui ont été retenus à l'issue des échanges peuvent être résumés comme suit :

#### **En matière valeur ajoutée :**

- Préservation et promotion de l'esprit d'universalité, de dialogue et de coopération de l'EPU ;
- Caractère intergouvernemental du mécanisme qui lui donne un poids politique important ;
- Médiatisation à travers l'usage du webcast ;
- Catalyseur d'amélioration de la promotion et du respect des droits de l'Homme sur le terrain.



**En matière de défis et obstacles identifiés :**

- Prolifération exponentielle des recommandations et formulation inadaptée en matière d'opérationnalisation des recommandations ;
- Besoin d'expertise au sein des troïkas ;
- L'usage presque exclusif de l'anglais dans les troïkas est une entrave à l'efficacité du travail des délégations francophones ;
- L'insuffisance du temps accordé aux sessions de l'EPU, le problème des listes des orateurs (trop nombreux) et du temps qui leur est imparti n'en étant que le symptôme ;
- Risque de transformer la révision de l'EPU en réforme conduisant à la remise en cause des textes normatifs âprement négociés tels que la 5/1 ;
- Articulation de l'évaluation de l'EPU dans le contexte de révision globale du CDH avec en corollaire la définition de nouvelles règles appliquées au 2ème cycle qui doivent être définies, suffisamment en amont, pour être appliquées à l'ensemble des pays examinés dès 2012 et respecter ainsi le principe d'universalité.

**En matière de pistes de solutions :**

- Préserver la base volontaire du mécanisme mais néanmoins examiner la possibilité de dépôt d'un rapport intermédiaire faisant état de la mise en œuvre par les États qui le souhaitent ;
- Rationaliser la formulation et la structuration des recommandations en faisant appel à de l'expertise ;
- Intégrer les outils de suivi de la mise en œuvre des recommandations dans les rapports examinés lors du 2nd cycle ;
- S'inspirer d'autres mécanismes tels que le NEPAD dans l'envoi de mission d'experts sur le terrain afin de mesurer les progrès accomplis ;
- Renforcer le rôle du HCDH dans le suivi sur le terrain de l'impact de l'EPU ;
- Mettre à disposition un service d'interprétation au sein de la troika et rendre le multilinguisme effectif au niveau du webcast ;
- Examiner la possibilité de prévoir un fonds volontaires destiné au financement des ONG nationales.

### III. ALLOCUTIONS ET DISCOURS

## 1. Discours prononcés à la séance d'ouverture

### ▪ D1-1.

#### **Allocution de S.E.M Mohamed Taïeb NACIRI, Ministre de la justice du Royaume du Maroc**

Monsieur le Vice-président du Conseil des Droits de l'Homme;

Monsieur le Représentant de Madame la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme;

Monsieur le Représentant de Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie;

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs;

Excellences, Mesdames et Messieurs;

Il m'est fort agréable d'adresser mes souhaits de bienvenue au Maroc à cette honorable assistance, venue pour prendre part aux travaux du deuxième séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel - Rabat II-.

Permettez-moi d'exprimer mes plus vifs remerciements au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme: ainsi qu'à l'Organisation Internationale de la Francophonie et à tous les États qui ont bien voulu contribuer à la concrétisation de ce séminaire, qui se tient pour la seconde fois au Maroc, après celui organisé en 2008. Le choix de Rabat pour l'organisation de cette importante manifestation, constitue en fait, une réponse aux efforts consentis par le Royaume du Maroc en matière de renforcement des droits de l'Homme.

Excellences, Mesdames et Messieurs;

La première rencontre de ce genre organisée en février 2008, a constitué une sorte d'initiation au profit des États francophones, à la veille de la présentation de leurs rapports et une réponse aux interrogations quant à la méthodologie d'élaboration et de présentation du rapport.

Animés par un esprit de solidarité et une volonté de coopération, nous nous réunissons aujourd'hui en vue d'évaluer et d'échanger nos expériences en matière de déroulement de l'Examen Périodique Universel et de mise en œuvre des recommandations qui en ont découlé.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Honorable assistance,

S'appuyant sur la volonté de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à consolider l'édification d'une société moderne et démocratique, et sur la détermination du Gouvernement à concrétiser ce projet sociétal, nous avons tenu à ce que notre rapport national soit, non seulement un simple

recensement des réalisations accomplies, mais un véritable diagnostic qui fait ressortir, outre les aspects positifs, les domaines dans lesquels des efforts restent à faire.

A ce titre, les recommandations faites, au lendemain de l'adoption du rapport de l'E.P.U par le Conseil des Droits de l'Homme en juin 2008, ont constitué la plate forme d'un plan d'action que le Maroc a tenu à lancer.

Excellences, Mesdames et Messieurs;

Il convient de souligner que toutes les actions visant à consolider et à promouvoir les droits de l'Homme au Maroc s'insèrent dans une stratégie globale et intégrée, visant à entreprendre des réformes législatives et à poursuivre le processus d'harmonisation du droit interne avec les instruments internationaux ratifiés par le Maroc, notamment en matière pénale.

Outre ces diverses actions, notre pays a mis l'accent sur des réformes structurantes de grande envergure, contribuant à la création de synergies multisectorielles. A ce titre, permettez-moi de rappeler brièvement les cinq principaux chantiers de réforme.

Le premier chantier concerne la promotion, l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme, jugé important pour l'ancrage et l'appropriation de la culture des droits de l'Homme.

Le second chantier est celui de l'Initiative Nationale de Développement Humain, destinée à lutte contre la précarité et la marginalisation.

Le troisième chantier porte sur la réforme de la Justice, conformément aux Hautes Directives contenues dans le Discours Royal du 20 août 2009.

Le quatrième chantier concerne la régionalisation.

Quant au cinquième chantier, il a trait à une question qui nous concerne tous, celle de l'environnement, en perspective de l'adoption d'une Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable.

Excellences, Mesdames et Messieurs;

Le séminaire d'aujourd'hui constitue l'occasion pour nous tous d'échanger nos expériences dans ce domaine, et de procéder à une sorte d'évaluation de ces expériences, contribuant ainsi à une réflexion sur le mécanisme de l'EPU avec la volonté de l'améliorer et le perfectionner.

Je réitère mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à la tenue de cette rencontre et je souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

▪ **D1-2.**

**Allocution de M. Hugo SADA, Délégué aux droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**

Permettez-moi tout d'abord d'adresser, de la part de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, à Sa Majesté le Roi un hommage respectueux et fraternel au nom des liens anciens et étroits qu'il a toujours personnellement entretenus avec votre peuple et votre pays qui lui est si cher.

J'aimerais aussi, au nom de l'OIF, vous exprimer toute notre reconnaissance pour la contribution majeure du Maroc, pays hôte et partenaire de ce deuxième Séminaire sur la mise en œuvre de l'examen périodique universel. Depuis la première réunion sur ce sujet, qui s'est tenue ici même à Rabat en février 2008, l'engagement marocain a contribué de manière déterminante à lancer dans le cadre de la Francophonie une dynamique positive et exemplaire en faveur de la réussite de la réforme du Conseil et de l'EPU au service du renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'Homme.

Nous saluons la forte implication des institutions marocaines au sein des réseaux institutionnels de la Francophonie, qu'il s'agisse du Conseil constitutionnel, de la Cour suprême, de la Cour des comptes, du Diwan Al Madhalim, du Conseil consultatif des droits de l'Homme ou encore de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle du Maroc. Les institutions marocaines occupent ou ont occupé des postes importants de responsabilité au sein des bureaux des différents réseaux institutionnels francophones et contribuent de manière décisive à leur bon fonctionnement.

Il faut aussi reconnaître que le Maroc a su prendre une place éminente sur l'Agenda international des droits de l'Homme, en abritant de multiples réunions internationales et régionales mais aussi francophones, dans des secteurs très divers, y compris, par exemple, les Congrès de l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) et de l'Association francophone des Commission nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) ainsi que, plus récemment, en novembre 2009, la première Conférence des présidents d'instances de régulation francophones membres du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) dont la Haute Autorité de l'audiovisuel du Maroc assure actuellement la présidence.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la mise en place avec le soutien de l'OIF, à Rabat, à l'initiative du Wali Al Madhalim, membre de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), d'un Centre de formation des collaborateurs des institutions nationales de médiation. Cette action répond à des attentes précises de nombreuses institutions qui souhaitent renforcer leurs capacités de médiation.

Toutes ces initiatives concourent utilement et efficacement à faire progresser la mise en œuvre des engagements francophones souscrits en particulier dans la Déclaration de Bamako dont nous célébrons cette année le dixième anniversaire.

Nos remerciements s'adressent aussi à notre partenaire stratégique, le Haut commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

La coopération entre l'OIF et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme s'est renforcée depuis 2007 avec la mise en œuvre d'un programme d'activités communes, renouvelé pour une période de deux ans en 2009. Parmi les activités mises en place figure ce Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel.

Un premier Séminaire francophone s'est tenu à Rabat en février 2008, à la veille de la première session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme sur l'EPU. Il répondait à un besoin de lecture partagée entre membres de la communauté francophone sur ce nouveau mécanisme. L'établissement d'un cadre institutionnel à travers la résolution 5/1 et la décision 6/102 n'empêchait pas certaines appréhensions, ni un besoin, voire une nécessité, de promouvoir un dialogue transrégional intergouvernemental destiné à débattre librement des règles du jeu et à mieux les maîtriser.

Lors de cette rencontre, le Haut Commissariat aux droits de l'Homme a mis au service des participants son expertise, permettant ainsi de clarifier nombre de questions portant aussi bien sur la forme que sur le fonds. Des précisions concernant la nature même de l'exercice et les différentes procédures ainsi que des suggestions de méthodologie et d'organisation à toutes les étapes du déroulement de l'examen ont été apportées par des échanges constructifs entre les participants à cette première concertation transrégionale sur l'EPU.

Les conclusions tirées de cette première initiative ont mis en exergue les bonnes pratiques, l'importance d'associer les diverses parties prenantes au processus ainsi que les besoins d'accompagnement pour chacune des étapes du processus. Ces conclusions ont confirmé la pertinence d'un tel exercice et ont permis à l'OIF de mieux identifier les attentes de nombre de ses États membres.

Au terme de ces deux premières années de mise en œuvre de l'Examen périodique universel, à ce jour, ce sont au total 127 États, dont 46 États francophones qui ont été examinés au cours des 7 Sessions du Groupe de travail de l'EPU. Ces États se sont engagés formellement et volontairement à mettre en œuvre les recommandations qu'ils ont acceptées afin d'améliorer la situation des droits de l'Homme.

Tenant compte des résultats et de l'évaluation positive du premier Séminaire, ainsi que du calendrier du processus de révision du Conseil des droits de l'Homme, la Francophonie, le Haut Commissariat aux droits de l'Homme et le Royaume du Maroc ont estimé utile d'organiser ce deuxième Séminaire, renouvelant ainsi l'exercice de concertation transrégionale francophone.

Cette deuxième rencontre francophone qui nous réunit aujourd'hui, ne s'inscrit au-delà du processus d'évaluation du Conseil des droits de l'Homme, tel que prévu par la Résolution 60/251, mais a pour objectif de dresser un bilan basé sur plusieurs constats à mi-parcours du 1er cycle de l'EPU.

Je tiens dans ce contexte à insister sur un point : l'intérêt principal de notre rencontre est qu'elle n'est ni formelle, ni contraignante. Nous ne sommes pas ici pour négocier ou remettre en question les décisions du Conseil, mais pour échanger librement, pour mieux comprendre les enjeux et les perspectives de l'EPU.

- Premièrement, il s'avère que les pays examinés ont développé des pratiques innovantes en termes de méthodologie et de structuration administrative, répondant notamment aux principes de la Résolution 5/1 dans la phase de préparation et de validation des rapports nationaux. Ces pratiques méritent d'être partagées.

- Deuxièmement, la question de l'importance de la consultation avec les autres parties prenantes, y compris la société civile et les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), a été mise en exergue lors des différentes phases du mécanisme, justifie une réflexion.

- Troisièmement, la question du suivi et de la mise en œuvre des recommandations adoptées par les pays lors de ce premier cycle ainsi que celle des moyens et des ressources nécessaires devraient être abordées. Et enfin, l'utilité d'entamer une réflexion prospective sur le 2e cycle de l'EPU, en associant les divers acteurs du processus, dans la perspective de la consolidation du mécanisme, semble s'imposer logiquement.

Le Séminaire a donc pour objectif de favoriser une fois de plus, mais dans un nouveau contexte, les échanges en termes d'expériences entre les pays francophones examinés et ceux qui se



trouvent dans la phase de préparation de leur rapport national. Il se propose également d'encourager les échanges entre États examinés sur la mise en œuvre des recommandations adoptées et de contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur la mise en œuvre du 2ème cycle du mécanisme de l'EPU.

Je me félicite de la forte participation à caractère transrégional des délégations présentes et du haut niveau de représentation. Je me réjouis aussi de la présence, aux côtés des représentants gouvernementaux, des représentants des Institutions membres de l'Association francophone des commission nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) ainsi que des représentants de la société civile, des équipes de terrains du HCDH et du système des Nations Unies. Je suis convaincu que tous, intervenants et participants, enrichiront les échanges et les réflexions en cours à Genève, mais également dans les capitales.

Nous sommes réunis ici pour promouvoir et renforcer la culture de dialogue, pour proposer un cadre de réflexion commune sur des problématiques auxquelles tous les États sont confrontés soit dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la mise en œuvre de l'EPU et enfin, pour contribuer très concrètement à renforcer la dynamique de mise en œuvre des recommandations prises de manière volontaire par les États membres en associant toutes les parties prenantes au processus.

L'OIF sera très attentive aux conclusions et aux recommandations qui émaneront des travaux des différents groupes de ce Deuxième Séminaire francophone sur l'EPU, dans la perspective de mieux accompagner ses États membres en termes de renforcement de capacités, d'assistance et de soutien à la coopération pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à vos travaux.

▪ **D1-3.**

**Allocution de M. BACRE N'DIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Procédures Spéciales au nom de Madame le Haut Commissaire aux droits de l'Homme (HCDH)**

Monsieur le Ministre de la Justice,

Madame la Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous exprimer, au nom de Madame Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, notre joie de nous associer à l'organisation de ce séminaire "Rabat II" sur l'Examen Périodique Universel, deux ans après la tenue de notre premier séminaire, ici même à Rabat, qui avait contribué de belle manière au lancement de l'EPU.

Mes remerciements et ma gratitude s'adressent au Royaume du Maroc pour son engagement et sa disponibilité à accueillir ces séminaires transrégionaux sur l'EPU, qui permettent d'approfondir, dans un climat de cordialité et de respect mutuel, les discussions et les réflexions sur ce mécanisme novateur du Conseil des droits de l'Homme et de l'architecture onusienne de promotion et de protection des droits de l'Homme. Je tiens également à remercier les autorités marocaines pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des participants dans la tradition de leur hospitalité légendaire.

Il m'est agréable de relever que ce séminaire s'inscrit dans le cadre d'un accord de partenariat entre l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Qu'il me soit, à cet égard, permis de remercier chaleureusement l'Organisation Internationale de la Francophonie pour ses efforts inlassables afin d'assurer la réussite de cet événement.

Je souhaite réitérer à cette occasion que la Francophonie, qui rassemble des pays de quatre continents, ayant non seulement des systèmes constitutionnels, institutionnels et juridiques multiples, mais aussi des valeurs culturelles riches et diversifiées, constitue un espace idoine pour partager les expériences visant à promouvoir et protéger les principes universels des droits de l'Homme, ainsi qu'à enraciner, dans chaque terroir, les valeurs fondamentales de paix, de tolérance, de démocratie et de l'État de droit.

La date choisie pour l'organisation de cet événement n'est pas fortuite. En effet, notre séminaire intervient à la fois :

- à mi-chemin du premier cycle de l'EPU (à ce jour 112 États Membres des Nations Unies ont été examinés) ;
- à un moment où les initiatives de mise en œuvre des résultats du premier examen ont débuté ;
- au début de la préparation par certains pays du processus d'élaboration du rapport national pour le deuxième cycle de l'EPU et ;
- au milieu de plusieurs initiatives de réflexion au sujet de l'examen du statut du Conseil des droits de l'homme, dont l'EPU.

Après huit sessions du Groupe de travail sur l'EPU et l'examen de 112 États, force est de constater que ce mécanisme novateur, mais qui puise ses fondements dans l'arsenal international des droits de l'homme, a montré des signes très encourageants quant à sa pertinence. En effet, non seulement tous les États se sont présentés à l'examen, mais ils l'ont généralement fait avec une volonté politique et un enthousiasme visibles et en se faisant représenter par des délégations de haut niveau. Les discussions au sein du Groupe de travail ont de manière générale, été caractérisées par un esprit de coopération constructive. Toutefois, certains débats n'ont pas été assez interactifs, et de nombreuses questions posées sont demeurées sans réponse. De même, la réponse de certains États aux recommandations, dont le nombre n'a pas cessé d'augmenter pour dépasser parfois 160 pour un seul pays, n'a pas été aussi claire que souhaité, ce qui laisse planer le doute quant à leur acceptation et à leur statut.

En outre, il convient de relever que l'EPU a contribué à la création d'une dynamique au niveau national, soit dans le cadre de la préparation du rapport du gouvernement ou soit lors de la préparation des contributions d'autres acteurs non-gouvernementaux. En effet, si la nature et l'ampleur des consultations avec la société civile en amont de la finalisation du rapport national, diffèrent entre pays examinés, il n'en demeure pas moins qu'il existe une prise de conscience au niveau national, quant à l'impact potentiel de l'EPU sur l'amélioration de la situation des droits de l'homme. Également, les contributions soumises par les acteurs non gouvernementaux vont crescendo. Toutefois, l'on peut déplorer le nombre limité, dans plusieurs cas, des ONG nationales et locales ayant soumis des contributions écrites.

Pour sa part, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'a ménagé aucun effort pour accompagner tous les acteurs concernés dans leurs initiatives. Ainsi, le Bureau a assuré, pour chaque pays examiné, la préparation de deux des trois rapports sur lesquels se base l'examen, en l'occurrence la compilation des informations contenues dans les documents des Nations Unies - dans ce cadre je salue l'intérêt croissant des Institutions du système des Nations Unies dans

l'EPU- et le résumé des informations soumises par les autres parties prenantes, dont les institutions nationales des droits de l'homme et les ONG.

Par ailleurs des séminaires et sessions d'information ont été organisés dans toutes les régions du monde, au niveau national et régional et ont bénéficié aux représentants des gouvernements ainsi qu'aux acteurs non-gouvernementaux. Ces sessions ont été organisées à partir de Genève, mais également par le biais de nos bureaux et représentations sur le terrain. En outre, le Bureau assure les services de secrétariat durant les sessions du Groupe de travail de l'EPU et du Conseil des droits de l'homme, ainsi que l'appui aux troïkas dans l'exécution de leurs fonctions.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Il est certain qu'aucune évaluation définitive ne peut être faite sur le mécanisme de l'EPU avant de pouvoir déterminer s'il a atteint son objectif principal, qui est selon les termes mêmes de la résolution 5/1, relative à la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme, d'« améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain ». C'est à cette aune, qui constitue la raison d'être de tout mécanisme des droits de l'homme, que seront évaluées la pertinence et l'apport original de l'EPU.

Il va donc sans dire que la mise en œuvre du résultat de l'examen constitue une tâche essentielle. De notre point de vue, les efforts et actions dans ce domaine devraient avoir pour cadre la mise en œuvre des conclusions et recommandations des autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme, notamment les organes de traités et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'objectif principal étant d'assurer la pleine jouissance par tous, de tous les droits de l'homme. Il faut éviter d'adopter une approche sélective quant à la prééminence d'un droit sur un autre.

La résolution 5/1 stipule que « les recommandations faites à l'issue de l'examen périodique universel, en tant que mécanisme coopératif, devraient être appliquées au premier lieu par l'État intéressé et, le cas échéant, par d'autres parties prenantes intéressées » et que « la communauté internationale aidera à mettre en œuvre les recommandations et conclusions concernant le renforcement des capacités et l'assistance technique, en consultation avec le pays intéressé et avec l'accord de celui-ci ». Il est donc clair que la mise en œuvre des recommandations incombe en premier lieu aux gouvernements concernés. En même temps, des partenariats pourraient se former entre les gouvernements et d'autres parties prenantes, dont les organisations internationales et régionales, les Organisations non gouvernementales et les institutions nationales des droits de l'homme afin de mener à bien cette importante tâche. Bien entendu, la société civile au niveau national, doit être constamment impliquée et mise au courant des efforts

entrepris pour appliquer les résultats de l'EPU. Comme le font déjà plusieurs États, le débat général du point 6 de l'ordre du jour du CDH, pourrait servir de forum pour informer périodiquement des progrès dans la mise en œuvre des recommandations et partager de bonnes pratiques.

Je tiens à souligner que dans le cadre de son plan stratégique 2010-2011, le Haut-Commissariat a consacré comme priorité thématique : « le renforcement des mécanismes des droits de l'homme et le développement progressif du droit international des droits de l'homme ». A cet effet, le Bureau continuera d'appuyer, dans le cadre de son mandat, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, à travers notamment, des programmes de coopération, d'assistance technique et de renforcement des capacités, la dissémination des résultats de l'EPU, le renforcement des partenariats avec différents acteurs au niveau national et régional, ainsi qu'avec les institutions des Nations Unies présentes sur le terrain.

Excellences, Mesdames, Messieurs

La diversité des participants à notre séminaire composé d'États examinés et d'autres qui le seront prochainement, d'institutions nationales des droits de l'homme, du système des Nations Unies, d'ONG internationales et de chercheurs académiques, est le gage que chacun trouvera un intérêt particulier dans les débats, que nous espérons riches et créatifs, au sujet des quatre thématiques choisies, en l'occurrence le partage d'expériences sur les modalités de préparation, sur le déroulement et sur la mise en œuvre et le suivi de l'EPU ainsi que les perspectives du deuxième cycle de l'EPU.

Parmi les objectifs de notre séminaire se trouve également l'opportunité de discuter, en toute franchise et ouverture, de notre vision du deuxième cycle de l'EPU. A ce sujet, les questions suivantes nous interpellent :

- Quelle documentation pour le deuxième cycle ?
- Quel devrait-être le focus de l'examen lors du deuxième cycle ? Ne doit-on pas se focaliser sur la mise en œuvre des recommandations, comme stipulé dans la résolution 5/1 ainsi que sur les derniers développements ?
- Comment peut-on améliorer la nature et la qualité du débat interactif ? Y a-t-il une nécessité d'introduire de l'expertise au sein du Groupe de travail ?
- Comment conçoit-on le rôle et les tâches de la troïka lors du deuxième cycle ?
- Comment assurer le suivi et la mise en œuvre des résultats de l'examen ? Comment faire en sorte que le nombre croissant des recommandations n'ait pas d'effet négatif sur le suivi ?

Le Haut-Commissariat a préparé des documents de discussion pour chacune des thématiques du séminaire, dont le but principal est d'informer sur l'état actuel de l'EPU et ouvrir le débat sur certaines questions auxquelles nous devons répondre dans le cadre de l'examen du CDH en général et de l'EPU en particulier. Ces documents soumettent également certaines propositions en vue de stimuler les débats.

Toutefois, il ne s'agit aucunement, dans le cadre de l'examen prévu de ce mécanisme, de réinventer la roue ni de renégocier la résolution 5/1. Il sera surtout question de mettre l'EPU au diapason du deuxième cycle et de proposer des améliorations là où des lacunes auront été identifiées.

Je souhaite vivement que nos débats soient riches et fructueux afin que ce séminaire soit une contribution de talent aux discussions formelles et informelles qui auront lieu dans les mois à venir, sur la réforme du CDH et de l'EPU.

Je vous remercie de votre attention.

▪ **D1-4.**

**Allocution de S.E.M Alex VAN MEEUWEN, Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Président du Conseil des Droits de l'Homme**

Excellences,

Distingués participants,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Royaume du Maroc, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme pour l'organisation de ce deuxième séminaire sur le mécanisme de l'Examen Périodique Universel.

Je remercie tout particulièrement le Royaume du Maroc qui nous accueille sur son sol, ici-même, à Rabat.

Comme Président du Conseil, je tiens également à vous remercier pour l'opportunité qui m'est offerte de pouvoir participer et intervenir dans le cadre de ce séminaire.

Vous connaissez ma conviction que chaque initiative transrégionale est particulièrement utile en vue de partager nos réflexions et nos expériences sur la promotion et la protection des droits de l'homme en général et le mécanisme de l'Examen Périodique Universel en particulier. L'objectif de nos échanges réguliers est évidemment de permettre, à terme, à nos États à apprendre les uns des autres, afin de renforcer nos capacités à garantir de façon systématique la promotion et la protection des droits de l'homme.

Excellences,

Distingués participants,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, de nombreux observateurs font un lien direct entre le succès du mécanisme de l'Examen Périodique Universel, et la question de la crédibilité – voire de la pertinence – du Conseil lui-même.

Même si cette approche néglige de façon évidente la complexité et la variété des mécanismes que le Conseil a à sa disposition, il n'en reste pas moins qu'il nous appartient de garder à l'esprit les attentes que l'établissement de cet instrument ont suscitées.

Ces attentes sont dans une grande mesure fondées sur la perspective de la complémentarité qu'offre l'EPU vis-à-vis d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme. De même, elles reposent également sur les principes essentiels sur lesquels le mécanisme est institué : le caractère universel de l'examen ; le principe d'égalité de traitement de tous les États quelque soit leur taille, leur importance géopolitique ou leur puissance économique ; la nature coopérative de l'instrument ; l'ambition d'associer entièrement le pays soumis à examen ; et, enfin, la garantie de la participation de toutes les parties prenantes, y compris des organisations non gouvernementales et des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme.

Au vu de ces attentes, de la récente clôture de la huitième session du Groupe de travail, ainsi que de la proximité du deuxième cycle de l'EPU, il est important d'assurer un échange de vues régulier et de dresser un premier bilan. A cet égard, ce séminaire offre indubitablement une opportunité unique.

Pendant ces deux jours, chacune des trois phases du mécanisme de l'EPU sera abordée de façon approfondie par les différents ateliers.

Dès le départ, il est important de rappeler que ces phases, bien qu'elles soient distinctes, sont en réalité complémentaires ; en outre, avec le temps, elles seront même de plus en plus enchevêtrées. Si certaines parties prenantes ont tendance à distinguer la "préparation" et le "suivi" de l'EPU de la session du Groupe de travail elle-même – qu'ils assimilent au seul véritable EPU –, il convient de ne pas oublier qu'il s'agit en fait d'étapes qui constituent un seul et même processus de type continu. La session du Groupe de travail de l'EPU n'est que la face émergée de l'iceberg et il serait non seulement dommage mais également erroné de limiter nos réflexions et nos débats à ce seul aspect.

La préparation de l'EPU offre à tous les États une occasion unique de faire un bilan en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Les Membres des Nations Unies ont légitimement saisi cette opportunité pour se rappeler les obligations nationales en matière de droits de l'homme qui sont les leurs dans différents domaines, pour amener autour de la même table les différents ministères et institutions directement ou indirectement concernés par la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national, ainsi que pour examiner la



situation des groupes et individus qui sont le plus exposés à de possibles violations des droits de l'homme. Il est important qu'existe un tel dialogue, qui englobe une palette aussi large de problématiques relatives aux droits de l'homme. Les États ne devraient pas avoir peur d'impliquer, par exemple, le Parlement et les ONG dans ce processus. Procéder à une évaluation de façon honnête et approfondie est la première étape afin d'améliorer son bilan national en matière de droits de l'homme. Durant ce séminaire, il sera intéressant d'écouter les États de l'OIF sur la façon dont ils ont cherché à garantir un tel débat inclusif au niveau national et la manière dont ils l'ont reflété dans leur rapport national ainsi qu'à l'occasion du dialogue interactif à Genève.

Si une préparation nationale de qualité est indispensable en amont, un dialogue crédible n'en est pas moins essentiel au niveau du Groupe de travail, en aval. Il revient tant à l'État soumis à l'examen qu'aux États qui participent au dialogue interactif, de saisir cette occasion pour s'engager dans une discussion constructive et franche au niveau international. La participation à haut niveau de nombreux pays est un signe fort du soutien et de l'engagement de la communauté internationale à l'instrument que constitue l'EPU. On remarque également un intérêt soutenu de la part d'un grand nombre d'États au processus par leur participation active au dialogue interactif dans le cadre du Groupe de travail. Le fait que peu d'États soumettent des questions avancées peut également être interprété comme un signe de la volonté réelle d'un grand nombre de pays d'entamer ou de poursuivre un dialogue direct avec d'autres pays issus des quatre coins du monde. A l'occasion de ce séminaire, il sera instructif d'entendre vos avis et impressions sur le dialogue interactif dans le cadre de l'EPU: Quels défis avez-vous rencontrés ? Comment avez-vous assuré la participation des diverses parties prenantes à cette étape du processus? Comment avez-vous conçu le suivi qui devra suivre ce dialogue international et les recommandations qui y ont été formulées ?

Afin d'assurer la poursuite d'un dialogue constructif et la pleine mise en œuvre des recommandations, la façon dont les États répondent aux questions et s'expriment sur les recommandations peut jouer un rôle important. A cet égard, je suis persuadé que les États soumis à examen ont beaucoup à gagner en partageant autant d'informations que possible. Toute information sur les interprétations au niveau national, les mesures déjà entreprises, ou les initiatives envisagées, peut contribuer à assurer la poursuite d'un dialogue et d'une coopération ciblée, tant au niveau international qu'au niveau national. Au contraire, dans le cas où un État ne se prononce pas sur certaines questions ou recommandations, les membres du Groupe de travail sont moins en mesure d'aider l'État concerné à rendre l'EPU opérationnel. J'invite particulièrement ceux d'entre nous dont le rapport national a déjà été adopté par le Conseil à faire part de leur expérience sur ce point, de façon à utilement éclairer les collègues qui se préparent encore à cet exercice. L'adoption du rapport de l'EPU pendant la session plénière du Conseil

place en effet cette étape entre la session du Groupe de travail à Genève et la mise en œuvre des recommandations au niveau national. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'opérationnalisation du premier cycle de l'EPU constitue également dans une grande mesure la préparation du deuxième cycle.

A l'heure où 127 États ont déjà présenté la situation de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur leur territoire, et que 96 rapports ont été adoptés par le Conseil, la question du suivi qui sera donné au dialogue interactif en général, et celle de la mise en œuvre des recommandations en particulier, devient de plus en plus pertinente. Certes, la responsabilité de remplir ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme revient en premier lieu aux États eux-mêmes. Néanmoins, dans le cadre de l'EPU, y compris la phase de son opérationnalisation, la communauté internationale en général, et le Conseil des droits de l'homme en particulier, doivent jouer leur rôle en termes de renforcement des capacités et de coopérations technique. L'EPU tire en effet en partie sa force de son potentiel de complémentarité avec les autres mécanismes onusiens relatifs à la promotion et à la protection des droits humains, et plus particulièrement les mécanismes du Conseil des droits de l'homme. Je me réjouis que vos discussions aborderont également cet aspect du mécanisme de l'EPU de façon ciblée.

Excellences,  
Distingués participants,  
Mesdames et Messieurs,

Si le processus de réexamen du Conseil n'est pas à l'ordre du jour de ce séminaire, le partage de nos expériences sur le mécanisme jusqu'à présent est l'une des meilleures façons de nous préparer à ce débat.

Le 2<sup>ème</sup> cycle de cet instrument, que nous devrions entamer en 2012, approche à grands pas. Préparons-le au mieux et de façon réfléchie, tout en gardant à l'esprit les principes essentiels du processus et son but ultime: améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain dans tous les pays du monde.

Excellences,  
Distingués participants,  
Mesdames et Messieurs,

Votre premier séminaire avait été fructueux et productif et je suis certain que celui-ci le sera tout autant. Je vous adresse tous mes vœux de succès pour les travaux à venir.

Soyez assurés de la pleine et entière disponibilité de la Présidence pour poursuivre un dialogue fécond et productif.

Je vous remercie de votre attention.

## **2. Interventions introductives**

### **D2-1.**

#### **Objectifs du séminaire et méthodologie proposée : S.E.M. Omar HILALE, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de présider cette première séance de notre séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel.

Comme vous le savez, notre séminaire d'aujourd'hui représente la deuxième édition de la réunion organisée par mon pays en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, en février 2008, soit à la veille de la première session du Groupe de travail sur l'EPU.

L'objectif du premier séminaire de 2008 était d'accompagner les pays francophone et de leur apporter une assistance technique. Il était de nature plutôt didactique et pédagogique. Il a été l'occasion pour les participants de s'informer sur les objectifs et les modalités de ce nouveau mécanisme afin de mieux appréhender son premier cycle.

Ainsi, le séminaire de 2008 a permis aux pays francophones d'échanger et de partager les expériences sur la préparation des rapports nationaux, de mieux connaître ses étapes et les modalités de son déroulement au sein du groupe de travail et au Conseil et enfin, et discuter du suivi lui pouvant être assuré.

Le format choisi pour le séminaire, notamment en invitant un délégué de Genève et un expert de la Capitale, a permis une couverture de toutes les étapes de l'examen: dans les Capitales pour la préparation du rapport national et le suivi de l'examen et à Genève pour son déroulement. Pour sa part, l'implication du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme a pu partager avec les pays francophone sa vision sur le processus en général, et ses différentes étapes en particulier.

Mesdames et Messieurs

Alors que 127 pays, dont plus de 40 sont francophones, ont été examinés au titre de l'EPU, notre séminaire d'aujourd'hui aura un triple objectif:

Un partage des expériences avec les pays non encore examinés sur la préparation de l'examen et son déroulement à Genève.

Une discussion sur les moyens et mesures à même d'assurer le suivi de l'examen, notamment en matière de coopération et d'assistance technique et financière.

Une réflexion sur les attentes du Groupe francophone par rapport au 2ème cycle de l'examen et les améliorations pouvant être apportées à ce mécanisme.

Bien évidemment, nos délibérations nous amèneront certainement à faire une première évaluation des deux années d'existence de ce mécanisme. Mais une telle évaluation ne peut être exhaustive et partant, objective, vu que le premier cycle n'est pas encore achevé.

Cependant, cet exercice permettra d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les lacunes observées durant ces deux années. C'est cette démarche qui permettra d'améliorer l'efficacité de l'EPU pour atteindre ses objectifs, en particulier l'amélioration de la situation sur le terrain.

Cet exercice permettra également d'éclaircir et apporter des réponses à des questions concernant le 2ème cycle de l'examen, notamment sur le contenu des rapports nationaux et ceux préparés par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, ainsi que le déroulement de ce cycle.

Mesdames et Messieurs

La tenue de notre séminaire aujourd'hui tombe à point nommé avec le lancement du processus formel de révision des activités et du fonctionnement du Conseil des Droits de l'Homme. D'ailleurs, le Président du Conseil organise, très prochainement à Genève, la première réunion de consultations informelles sur les modalités du processus de révision au sein du Groupe de travail instauré par la résolution 12/1 du Conseil des Droits de l'Homme.

Notre séminaire s'inscrit également dans le cadre de la réflexion lancée à travers le monde sur la révision du Conseil, notamment :

- Les deux premières réunions du Groupe de réflexion franco-mexicain tenues à Mexico en octobre 2009 et à Paris en janvier dernier et dont la 3ème est prévue à Rabat la semaine prochaine.
- Le séminaire de Montreux en avril dernier et la retraite d'Alger en février.
- La Conférence de Wilton Park en janvier dernier ainsi qu'une série de Conférences organisées par des Universités et des ONG à Montréal, Tripoli et ailleurs.

Aussi, nos débats et nos réflexions permettront d'alimenter la réflexion sur la révision du Conseil des Droits de l'Homme et de soumettre une contribution de l'espace francophone à ce processus.

C'est pourquoi nous avons orienté les travaux du séminaire vers la vision pour les cycles à venir de l'EPU. Notre réflexion contribuera, certainement aux efforts visant le perfectionnement de ce précieux mécanisme dont le Conseil des Droits de l'Homme s'est doté.

Mesdames et Messieurs

La particularité de notre réunion d'aujourd'hui par rapport aux autres réunions organisées jusqu'à maintenant sur la révision du Conseil des Droits de l'Homme est sa focalisation sur un seul mécanisme, mais pas n'importe lequel.

En effet, c'est le mécanisme novateur dont le Conseil des Droits de l'Homme s'est outillé pour la promotion et la protection des Droits de l'Homme. C'est le mécanisme qui consolide les principes fondamentaux de la coopération, du dialogue et de l'échange que le Conseil des Droits de l'Homme a adopté. Enfin, c'est le jeune mécanisme onusien qu'il faut affiner et améliorer.

Notre séminaire se distingue également, par rapport au séminaire de 2008, par son ouverture à d'autres partenaires dans le processus de l'EPU. Je ne vous cachez pas que l'invitation des ONG et des Institutions Nationales des droits de l'Homme n'est nullement fortuite. Ce sont là des acteurs indispensables dans le processus de l'EPU. L'apport de la société civile à l'EPU est crucial. La société civile représente les yeux et oreilles du Conseil des Droits de l'Homme sur le terrain. Elle permet d'informer le Conseil des améliorations et des détériorations des situations des droits de l'Homme partout dans le monde. La société civile a également un rôle important dans l'accompagnement des Etats dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

En outre, nous avons également invité à ce séminaire des représentants du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme venant terrain. Il est évident que notre objectif est de plus les impliquer dans les processus de l'EPU, non seulement pour la préparation des rapports nationaux, mais également pour le suivi de l'examen.

Aussi, espérons-nous que nous sortiront de ce séminaire avec une évaluation objective et précise, ainsi que des propositions concrètes et pragmatiques pour remédier à certaines des difficultés que rencontre ce mécanisme.

A cet égard, je vous invite tous à créer une atmosphère conviviale et ouverte pour nos discussions au sein de la famille francophone que nous représentons. Par le caractère interrégional de notre Groupe, nos débats seront forcément riches, diversifiés et représenteront les points de vue des différents Groupes auxquels chacun de nous appartient.

▪ **D2-2.**

**Rappel des enjeux, des objectifs et de la portée de l'EPU : M. Hugo SADA, Délégué aux droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord rappeler que, fidèle à ses engagements, inscrits dans ses textes de référence, et notamment la Déclaration de Saint-Boniface de mai 2006, dans laquelle les États francophones ont affirmé leur « volonté de participer activement, et de manière concertée, à la mise en place et aux travaux du Conseil des droits de l'Homme », la Francophonie s'est impliquée activement dans la création du Conseil et de ses nouveaux mécanismes. Elle a adopté dès le début une stratégie d'appui solidaire aux candidatures de ses États membres et en conséquence a porté une attention spécifique aux engagements qu'ils ont pris lors de leur élection. Elle a également développé, dans ce cadre, ses actions d'appui à la présence et aux concertations de ses délégués.

En créant le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le préambule de la résolution 60/251 de mars 2006, a exprimé clairement sa volonté d'assurer l'universalité, l'objectivité et la non-sélectivité de l'examen des questions relatives aux droits de l'Homme. Nous sommes fondamentalement attachés à ces principes qui constituent la référence première de notre action.

En établissant le mécanisme d'Examen périodique universel à cette fin, l'ensemble des États membres des Nations Unies ont défini l'EPU comme « [une] entreprise de coopération fondée sur un dialogue auquel le pays concerné est pleinement associé ». Ils ont insisté également sur le fait que cet examen a pour vocation de compléter l'œuvre des organes conventionnels sans faire double emploi.

L'objectif premier de l'EPU est, il faut le rappeler clairement, l'amélioration des droits de l'Homme sur le terrain.

Cet objectif devrait guider l'engagement de tous les acteurs concernés dans le processus de l'EPU quelle qu'en soit l'étape : la préparation, l'examen lui-même, et, de manière primordiale,

celle du suivi et de la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État examiné. De plus, la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme souligne que ce mécanisme a pour objectif le respect par l'État de ses obligations et engagements en la matière. L'EPU procède de l'évaluation à la fois des avancées et des difficultés rencontrées. Notre responsabilité à cet égard est bien de consolider les avancées et de nous mobiliser pour surmonter les difficultés.

C'est d'ailleurs l'approche retenue par la Francophonie, au titre du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako qui institue un mécanisme de suivi des engagements consignés dans cette même Déclaration par et pour tous les États et Gouvernements membres de la Communauté francophone. Ce dispositif est structuré autour, d'une part, de l'observation permanente des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, aux fins de l'alerte précoce et d'un progrès concerté, et, d'autre part, du déploiement, à l'initiative du Secrétaire général, de mesures spécifiques dans des cas de graves dysfonctionnements de la démocratie ou de violations graves des droits de l'Homme.

La Francophonie a donc pris à Bamako, il y a aujourd'hui exactement 10 ans, l'engagement de contribuer à ce travail d'évaluation permanente qui doit permettre de « définir les mesures les plus appropriées en matière d'appui à l'enracinement de la démocratie, des droits et des libertés » et « d'apporter aux États et gouvernements qui le souhaitent l'assistance nécessaire en ces domaines ».

De toute évidence l'exercice de l'EPU s'inscrit dans le cadre de ce travail d'observation et d'évaluation dans lequel s'est engagée la Francophonie. Le processus en tant que tel est devenu pour l'OIF un élément majeur de sa mise en œuvre.

D'une part, puisque la documentation à la base de l'examen fournit une source précieuse et diversifiée d'information sur la situation des droits de l'Homme, les avancées et les défis, dans les pays francophones, provenant à la fois de l'État, de l'ONU et des autres parties prenantes, y compris les Institutions nationales des droits de l'Homme et les organisations de la société civile.

D'autre part, puisque l'expression de demandes claires, en matière d'assistance technique au regard des engagements pris par les États au cours du processus pourra guider le développement d'initiatives d'accompagnement francophones. D'ailleurs, le soutien à la coopération pour la promotion et la protection des droits de l'homme aussi bien que le renforcement des capacités de l'État et l'assistance technique, en consultation et avec l'accord de celui-ci, fait partie des objectifs énoncés dans la résolution 5/1.



Ainsi, depuis 2008, la Francophonie, toujours fidèle à ses engagements, et dans l'esprit de la Déclaration de Bamako en matière d'obligation de soutien à l'État de droit et aux droits de l'homme, a mis en place un programme d'accompagnement de l'EPU au bénéfice de ses États membres.

Ce programme est articulé autour de plusieurs axes : l'appui, de manière générale, aux efforts de sensibilisation et de mobilisation ; le soutien à la préparation à l'examen, aussi bien pour le rapport national que pour la préparation à la session du groupe de travail sur l'EPU. [L'OIF est intervenu, auprès du Burkina Faso, du Cameroun, de la République démocratique du Congo, du Mali et de la République de Côte d'Ivoire, à titre d'exemple.]

A la lumière des conclusions du premier Séminaire de Rabat, l'Organisation internationale de la Francophonie a pu assister utilement les États qui en ont fait la demande dans leurs efforts de sensibilisation et de mobilisation auprès des diverses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l'Homme. Elle est ainsi intervenue en appui à la tenue de séminaires au plan national qui avaient pour objectif de rappeler le fonctionnement du mécanisme dans ses différentes phases. Ces séminaires ont été l'occasion d'échanger sur les « bonnes » pratiques développées au sein de l'espace francophone.

En ce qui concerne l'appui à la rédaction du Rapport national, depuis la mise en œuvre des sessions d'examen de l'EPU et afin de répondre aux besoins spécifiques des ses pays membres, l'OIF a mis à disposition une expertise de haut niveau aux États qui en ont fait la demande. Il convient de noter que cette expertise s'est avérée d'autant plus utile qu'elle était basée non seulement sur la connaissance du fonctionnement des Organes de traités et de l'élaboration des rapports, mais également sur une observation continue de l'application du mécanisme dans les pays francophones.

Ces initiatives ont appuyé les États dans la collecte de la documentation pertinente pour la préparation du rapport national. Elles ont également mené à la structuration du rapport national épousant les directives générales proposées par le Conseil, tout en prenant en compte les spécificités et priorités en matière de droits de l'Homme du pays sous examen. De manière complémentaire, des grilles d'analyse sur les observations et recommandations des organes de traités et des procédures spéciales ont été élaborées.

La Francophonie a également pris en compte le besoin exprimé par certaines Délégations d'être préparées au déroulement de l'examen au sein du Groupe de travail et ainsi faciliter

l'appropriation des règles de fonctionnement et du rôle des diverses parties prenantes lors des sessions.

Jusqu'à ce jour, comme vous le voyez, la Francophonie a répondu à des demandes liées à la préparation et à l'examen en tant que tel. A présent 46 États membres ont été examinés et il nous semble important de nous mobiliser par rapport à l'étape de suivi de l'Examen périodique universel.

Tenant compte de l'objectif premier de l'EPU, qui porte sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain, chaque État a la responsabilité, non seulement de prendre des engagements concrets sur le plan national, mais également de contribuer à la crédibilité et à l'efficacité du mécanisme sur le plan international. En ce sens, il nous paraît pertinent de nous interroger sur le bon usage du droit de ne pas s'engager sur la totalité des recommandations issues de l'Examen. De nous interroger également sur la nécessité de coopérer de bonne foi à l'exercice, ce qui ne peut être qu'une forte incitation pour développer les actions dans lesquelles la communauté internationale devra s'engager.

Il convient de rappeler que l'État examiné est le premier responsable de la mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées. Néanmoins, la communauté internationale a incontestablement un rôle à jouer dans le suivi de l'EPU. Je rappelle que la Résolution 5/1 prévoit que celle-ci « aidera à mettre en œuvre les recommandations et conclusions concernant le renforcement des capacités et l'assistance technique, en consultation avec le pays intéressé et avec l'accord de celui-ci ».

La Francophonie souscrit pleinement à cette responsabilité et confirme que son rôle est de s'associer aux efforts qui doivent être déployés pour mettre en œuvre concrètement le processus d'accompagnement des ses États membres, mais également de participer utilement à la concertation internationale autour de la réalisation par la Communauté internationale des engagements pris sur cet aspect important de l'EPU.

Ainsi, rappelons une fois de plus la Déclaration de Bamako qui souligne que l'action de la Francophonie doit reposer sur une coopération internationale qui s'inspire des pratiques et des expériences positives de chaque État et gouvernement membre. L'échange de perspectives sur ces pratiques et expériences est précisément l'un des objectifs principaux de ce Deuxième Séminaire. La réflexion de l'OIF sur son rôle dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'EPU sera enrichie et, sans aucun doute, stimulée par les résultats de nos discussions au cours des deux prochains jours.

Je nous souhaite, à tous, de fructueux débats.

▪ **D2-3.**

**Place de l'EPU dans le système onusien des droits de l'Homme et sa relation avec les autres mécanismes des droits de l'Homme : M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la branche Amériques, Europe et Asie centrale, Haut Commissariat aux droits de l'Homme**

Monsieur Le Président,

C'est un honneur d'intervenir sur l'Examen Périodique Universel (EPU) dans le cadre du système onusien et plus particulièrement sur sa relation avec les autres mécanismes des droits de l'homme.

En premier lieu, je tiens à rappeler que, conformément à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, l'un des objectifs fondamentaux de l'EPU est de promouvoir l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain.

C'est un fait avéré qu'aucun des organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme n'examine le bilan de tous les États en termes de droits de l'homme. En effet, L'EPU vient donc compléter le travail de ces organes en assurant une couverture exhaustive et systématique.

L'EPU doit servir de forum pour une évaluation approfondie et globale des progrès réalisés et des défis auxquels les États sont confrontés face à leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a identifié deux domaines clefs dans lesquels l'EPU et les autres mécanismes des droits de l'homme se complètent. D'une part, lors de la préparation des rapports, quand des informations provenant des autres mécanismes sont incluses dans les Compilations des documents des Nations Unies. D'autre part, lorsque les recommandations issues de l'EPU sont intégrées avec celles des organes de traités et des procédures spéciales dans les priorités nationales, en vue de leur mise en œuvre. A cet égard, rappelons que la résolution 5/1 précise expressément que c'est au Conseil de s'assurer que les recommandations de l'EPU ne contredisent pas les recommandations d'autres mécanismes des droits de l'homme de l'ONU .

Excellences,

La participation des acteurs nationaux tels que les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme est précieuse. Les organisations de la société civile peuvent participer à l'EPU selon diverses modalités, dont certaines sont définies dans les directives de l'EPU. D'autres modalités prennent la forme d'initiatives ponctuelles menées en marge de la procédure officielle. Les ONG peuvent coopérer avec le gouvernement pour l'organisation de consultations ouvertes et pluralistes dans la préparation du rapport de l'État et peuvent, aussi, soumettre des informations concernant les principaux problèmes en matière de droits humains dans le document couramment appelé le Résumé.

Au cours des consultations nationales et lors de la rédaction du rapport national, le rôle joué par les institutions nationales des droits de l'homme a aussi été remarquable. Les institutions nationales et les organisations de la société civile peuvent assister au dialogue interactif développé dans la cadre des Groupes de Travail, mais sans faire de déclarations ni interroger l'État examiné.

Un second domaine clef du rapprochement de l'EPU et des autres mécanismes des droits de l'homme est le suivi des recommandations. Ici encore, les organisations de la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme peuvent jouer un rôle essentiel dans cette phase en soumettant par exemple un compte rendu sur l'évolution des recommandations.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Conformément à son mandat, le Haut-Commissariat réitère son appui à tous les organes et mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et à leur suivi, y compris l'EPU. Le Haut-Commissariat travaille constamment et étroitement avec tous les mécanismes des droits de l'homme, les États et les autres parties prenantes afin d'assurer un suivi et une mise en œuvre plus efficace des recommandations.

A cet égard, le Haut-Commissariat entend accroître ses efforts pour diffuser le document final de l'EPU, renforcer son travail de plaidoyer, et développer des partenariats avec les acteurs régionaux et nationaux, telles que les agences de l'ONU, et les organisations de la société civile.

Avant de conclure, je souhaiterais attirer votre attention sur l'importance du rôle des institutions nationales dans l'Examen Périodique Universel. Le Haut-Commissariat a renforcé son partenariat stratégique avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la mise

en place et la consolidation de ces institutions. Un des objectifs concerne justement le suivi des recommandations de l'EPU sur le terrain, car les institutions nationales et le PNUD jouent un rôle essentiel dans les pays où notre Bureau n'a pas de présence.

Les institutions nationales peuvent intégrer les recommandations de l'EPU dans leurs programmes, tout en participant activement à la mise en œuvre des recommandations en coopération avec les organisations de la société civile.

L'ONU, à travers sa coopération avec les autres partenaires opérant sur le terrain, continuera à soutenir les efforts des institutions nationales pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, tient non seulement à souligner l'importance de la coopération entre le mécanisme de l'EPU, les acteurs nationaux et les partenaires de l'ONU sur le terrain, mais aussi à promouvoir sa coopération avec les mécanismes régionaux des droits de l'homme. En effet, les mécanismes régionaux sont des acteurs de premier ordre pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans leurs ressorts territoriaux.

Mesdames, Messieurs,

Il est évident que l'EPU a déjà gagné une place importante dans la promotion et le renforcement des relations entre les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme.

Cependant, d'importantes questions sont à soulever :

- Comment le Conseil, les États et les autres acteurs concernés, peuvent-ils mieux faire face aux défis soulevés par les documents finaux de l'EPU.
- Comment le Conseil, les États, les parties prenantes peuvent-ils relier le suivi des documents finaux de l'EPU avec celui des recommandations des autres mécanismes des droits de l'homme de l'ONU ?
- Comment le Conseil peut-il effectivement mesurer et évaluer les progrès dans ce domaine? Le Conseil peut-il établir des points de référence en s'inspirant de ceux d'autres mécanismes des droits de l'homme afin d'assurer la complémentarité entre ces divers mécanismes, comme stipulé dans la résolution de l'Assemblée générale 60/ 251 ?
- Comment la communauté internationale, y compris le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le système de l'ONU, les équipes pays de l'ONU, les organisations régionales, les institutions financières, et autres, peuvent-ils mieux soutenir la mise en œuvre des documents finaux de l'EPU ?

- Comment le Conseil peut-il s'assurer que les examens futurs soient axés sur la mise en œuvre du document final de l'examen précédent, tout en prenant en compte la situation des droits de l'homme dans le pays concerné au moment de l'examen de l'EPU en cours?

J'espère que les discussions durant cet atelier vont aider à répondre à ces questions.

Je vous remercie pour votre attention.

▪ **D2-4.**

**Le rôle des acteurs non gouvernementaux dans l'EPU : M. Michel FORST, Secrétaire général de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme**

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Délégué à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie,

Monsieur le représentant de la Haute commissaire aux droits de l'homme,

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi, à mon tour, en mon nom propre mais aussi au nom des organisations non gouvernementales, de vous remercier pour avoir pris l'initiative de cette seconde série de discussions au sein de la Francophonie.

Nous y voyons tous un signe positif que, au-delà des groupes géographiques qui parfois se situent dans d'autres logiques, nous nous retrouvons sur des valeurs communes ayant le français en partage. Mais vous exprimez également le souhait de vous laisser fertiliser par les réflexions de partenaires que sont les INDH et les ONG.

Si il y a un point sur lequel tous les acteurs impliqués dans l'EPU se retrouvent, c'est bien l'idée que le mécanisme devrait être inclusif et participatif. Mais, vous le savez, sous les vocables de "inclusifs" et "participatifs", on peut entendre une chose et son contraire. "Totalelement inclusif" pour certains, "inclusif mais sous contrôle" pour d'autres "véritablement participatif" pour certains, "participatif mais avec des limites" pour d'autres.

Les institutions nationales de promotion des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales ont ceci en commun qu'elles ne dépendent pas du gouvernement. Les premières, créées par la loi ou la Constitution, et pleinement accréditées aux Nations Unies sont des structures de l'État mais sont indépendantes du gouvernement, leur statut et leur indépendance leur est en effet garantie, quelque soit la couleur politique du gouvernement. Elles ont pour vocation de conseiller le gouvernement mais aussi de contrôler son action en attirant l'attention des Nations Unies et des organisations internationales et régionales, dès lors qu'elles sentent que celui-ci s'écarte des engagements pris au regard des instruments auxquels il a souscrit.



L'EPU représente à cet égard, pour elles une splendide occasion de jouer ce double rôle de conseil et de contrôle, en aidant à la préparation du rapport national par un regard lucide et souvent critique, mais aussi en informant les membres du Conseil des droits de l'homme de leur vision de l'état des droits et des libertés par le biais de leur contribution au rapport des parties prenantes.

Certains regrettent à cet égard, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, que le rapport des INDH soit dilué dans le rapport des parties prenantes. Et qui dit dilution, dit perte de saveur.

Les ONG, mais aussi les syndicats, que l'on oublie trop souvent, mais qui auraient vocation à participer à l'exercice ont une autre vision encore, indispensable parce que complémentaire. Les uns et les autres sont la voix de la société civile, directement concernée par les droits dont il est question.

Libres de tons, impertinentes souvent, elles sont une voix indispensable qui permet à l'EPU de trouver sa pleine dimension.

Plusieurs d'entre elles, et certaines sont présentes avec nous aujourd'hui, ont joué un rôle majeur dans le développement de la procédure elle-même ainsi que dans le travail d'évaluation.

Les acteurs non gouvernementaux, INDH et ONG, ont joué le jeu dès le début et vous avez vu le nombre croissant de rapports présentés par les INDH et les ONG destinés à alimenter l'information des membres du Conseil sur leur pays.

En terminant, alors que nous sommes maintenant à mi chemin et que certains pays préparent déjà l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations qu'ils ont acceptées, il est indispensable que le regard un peu distant, critique mais lucide des INDH et des ONG fertilise l'exercice.

Dans cette phase d'évaluation de la première partie de l'EPU, l'effectivité de leur participation sera un test du caractère réellement inclusif de la démarche d'évaluation.

Certaines INDH ont ainsi été sollicitées pour jeter un regard critique sur le document d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations, c'est le cas du Maroc, c'est le cas de la France. Et cet exercice a au moins le mérite de montrer qu'il est souvent plus difficile qu'on le pense de mettre en œuvre les recommandations acceptées mais c'est un travail indispensable.

Les acteurs non gouvernementaux seront présents à vos côtés pour vous accompagner dans cet exercice.

Je vous remercie.

### **3. Outils d'analyse sur le mécanisme de l'EPU disponibles en ligne**

#### **▪ D3-1 Monsieur Roland CHAUVILLE, Directeur d'UPR-Infos**

##### **1. Organisation**

UPR Info est une ONG créée en février 2008 et basée à Genève. Elle poursuit le but de promouvoir et renforcer l'examen périodique universel (EPU) en offrant à ses différents acteurs des outils pratiques en vue de leur participation à celui-ci.

UPR Info est la première ONG entièrement dédiée au mécanisme de l'EPU.

##### **2. Site internet**

Le site internet, [www.upr-info.org](http://www.upr-info.org), fut lancé en mars 2008, quelques jours avant le début du premier groupe de travail de l'EPU le 7 avril.

Il offre un contenu exhaustif de toutes les informations se rapportant au mécanisme, à savoir :

- Documents de l'ONU;
- Explications sur le processus et le rôle des États et ONG ;
- Brèves ;
- Analyses ; Information sur le suivi ;
- Articles ;
- « Webcast » ;
- vidéos explicatives; et
- une base de données sur les recommandations de l'EPU

Il offre un contenu exhaustif de toutes les informations se rapportant au mécanisme, à savoir :

Le site internet est disponible en cinq langues des Nations Unies. En français, anglais, et espagnol pour la version complète et en arabe et russe pour la version simplifiée qui contient uniquement des explications sur le processus et quelques documents-clés.

Concernant les analyses, nous dressons pour chaque état examiné la liste de toutes les recommandations reçues ainsi que les réponses apportées par l'État examiné. Nous procédons également à des analyses de thème mettant en lumière, pour un thème donné, quels sont les États qui font le plus de recommandations dessus.

##### **3. Bases de données des recommandations**

Nous avons lancé en mars dernier une base de données contenant toutes les recommandations effectuées dans le cadre l'EPU. Cet outil unique permet d'y accéder par plusieurs critères:

État examiné ;

État auteur de la recommandation ;

- Groupes régionaux et organisations telles que l'OIF ;

- Thèmes (droit des femmes, justice, santé, etc) ;
- Réponse (acceptées, rejetées, etc) ;
- Session ; et
- Action (voir point 8 « Catégories d'action »)

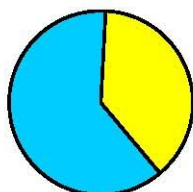
Une telle base de données offre aux différentes parties prenantes un accès direct et rapide aux recommandations de l'EPU et facilite ainsi analyses et recherches. Elle est accessible directement à l'adresse [www.upr-info.org/database](http://www.upr-info.org/database).

#### 4. Participation des États à l'EPU (cf. annexe 1)

L'analyse contenue dans ce document porte sur les sessions 1 à 6 du groupe de travail de l'EPU. Lors de ces six sessions, 96 États furent examinés. Parmi ces 96 États, il y avait 33 membres de l'OIF et 5 observateurs. 148 États différents (auxquels être ajoutés le Saint-Siège et la Palestine) ont participé à l'exercice de l'EPU en faisant au moins une déclaration lors de ces six sessions du groupe de travail. Parmi ces 148 États, il y avait 42 membres de l'OIF et 14 observateurs.

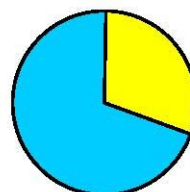
#### 5. Interventions (cf. annexe 1)

4159 interventions reçues



Autres États: 2574 OIF: 1585

4159 interventions effectuées



Autres États: 2901 OIF: 1258

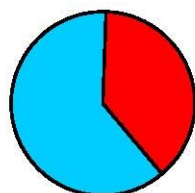
Les États de l'OIF ont fait l'objet de 1585 déclarations soit 38.1% de toutes les déclarations faites.

En tant que membres du groupe de travail, les États de l'OIF ont émis un total de 1258 déclarations qui représentent 30.2% de la totalité des interventions faites.

## 6. Recommandations (cf. annexe 1)

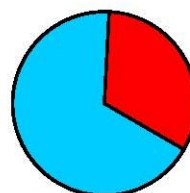
Les 148 États intervenants lors de ces 6 sessions ont émis un total de 8119 recommandations.

### 8119 recommandations reçues



■ Autres Etats: 5015 ■ OIF: 3104

### 8119 recommandations reçues



■ Autres Etats: 5473 ■ OIF: 2646

Les États de l'OIF ont reçu un total de 3104 recommandations soit 38.2%.

En tant que membres du groupe de travail, les États de l'OIF ont émis un total de 2646 recommandations soit 32.6%.

## 7. Réponses des États de l'OIF aux recommandations reçues

Les États de l'OIF ont reçu 3104 recommandations lors des six premières sessions :

Acceptées	Rejetées	Position peu claire	En attente de réponse
2226	274	427	117

Parmi ces 3104 recommandations, 2226 ont été acceptées soit 71%, 274 ont été rejetées, 117 sont en attente de réponse et 427 ont reçu une réponse peu claire ne permettant pas de déterminer si elles sont acceptées ou rejetées.

## 8. Catégories d'action

Les catégories d'action sont une échelle de 1 à 5 mesurant le degré d'action contenu dans chaque recommandation. Cette analyse a été développée par le Professeur Edward R. McMahon de l'Université de Vermont aux États-Unis avec le soutien d'UPR Info. Elle vise à classer les recommandations selon la spécificité de l'action demandée :

1. Recommandations impliquant de partager des informations ou adressées à la communauté internationale
2. Recommandations impliquant de continuer une action

3. Recommandations impliquant de considérer de mener une action
4. Recommandations impliquant une action générale. Ex : « Améliorer la situation des femmes »
5. Recommandations impliquant une action concrète. Ex : « Modifier une loi », « Mettre en place un mécanisme »

Cette analyse s'avère pertinente dans le cadre du suivi. Elle permet d'identifier les recommandations qui contiennent une action spécifique et offrent ainsi une mise en œuvre facilitée. Les recommandations de catégorie 5 sont dans cette perspective les plus utiles en matière de suivi.

### 9. Réponses des États de l'OIF par rapport aux catégories d'action

Action	Acceptées (2226)	Rejetées (274)	Position peu claire (427)	En attente de réponse (117)
Catégorie 1	104	0	1	2
Catégorie 2	428	5	23	2
Catégorie 3	168	45	61	25
Catégorie 4	994	81	182	59
Catégorie 5	532	143	160	89

Parmi les recommandations acceptées par les États de l'OIF, un quart porte sur des actions restreintes (catégories 1 et 2), soit autant que sur des actions spécifiques (catégorie 5). Près de la moitié des recommandations acceptées contiennent une action générale (catégorie 4). La grande majorité des recommandations rejetées sont, quant à elles, de nature spécifique.

### 10. Recommandations effectuées par les États de l'OIF

Catégorie	Recommandations	%
1	43	3.9
2	154	13.9
3	82	7.4
4	475	42.9
5	353	31.9
<b>Total</b>	<b>1107</b>	<b>100%</b>

Recommandations émises par des États de l'OIF aux 43 États examinés tiers :

Catégorie	Recommandations	%
1	39	2.5
2	192	12.5
3	134	8.7
4	612	39.7
5	562	36.5
<b>Total</b>	<b>1539</b>	<b>100%</b>

Ces deux tableaux mettent en lumière le comportement des États de l'OIF lorsqu'ils font de recommandations aux autres États de l'OIF ou au reste de la communauté internationale.

A la lecture de ces deux tableaux, il apparaît une très grande similitude de type de recommandations. Toutefois, on remarque envers les autres États un plus faible pourcentage de recommandations de catégorie 1 et 2, actions les moins contraignantes, et un plus grand pourcentage de catégorie 5, actions les plus contraignantes.

#### 11. Thèmes des recommandations reçues par les États de l'OIF (cf. annexe 2)

Les 5 thèmes sur lesquels les États de l'OIF ont reçu le plus de recommandations:

1. Droit des enfants: 585
2. Instruments internationaux: 557
3. Droit des femmes: 554
4. Justice: 271
5. Torture et autres traitements: 232

#### 12. Thèmes des recommandations effectuées par les États de l'OIF (cf. annexe 2)

Les 5 thèmes sur lesquels les États de l'OIF ont effectué le plus de recommandations:

1. Instruments internationaux: 468
2. Droit des femmes: 450
3. Droit des enfants: 409
4. Justice: 257
5. Torture et autres traitements: 191

### Annexe 1 – Liste des membres et observateurs de l'OIF

États	Interventions reçues	Interventions effectuées	Rec. reçues	Rec. effectuées
Albanie	47	12	106	15
Andorre	N/A	0	N/A	0
Arménie	N/A	2	N/A	3
<i>Autriche</i>	<i>N/A</i>	<i>43</i>	<i>N/A</i>	<i>166</i>
Belgique	N/A	51	N/A	103
Bénin	40	11	35	10
Bulgarie	N/A	4	N/A	4
Burkina Faso	46	21	86	14
Burundi	41	10	104	5
Cambodge	53	5	139	7
Cameroun	54	19	97	8
Canada	45	93	114	416
Cap-Vert	24	0	50	0
Centrafrique	43	2	118	2
Chypre	35	0	77	0
Comores	31	0	70	0
Congo	44	16	98	18

Congo RD	59	22	166	23
Côte d'Ivoire	54	22	147	16
<i>Croatie</i>	<i>N/A</i>	4	<i>N/A</i>	12
Djibouti	44	28	80	38
Dominique	28	0	78	0
Egypte	<i>N/A</i>	67	<i>N/A</i>	147
ERY Macédoine	39	1	91	0
France	39	93	36	275
Gabon	36	10	41	10
<i>Géorgie</i>	<i>N/A</i>	1	<i>N/A</i>	5
Ghana	44	36	56	55
Grèce	<i>N/A</i>	11	<i>N/A</i>	20
Guinée	<i>N/A</i>	8	<i>N/A</i>	0
Guinée Bissau	<i>N/A</i>	0	<i>N/A</i>	0
Guinée équatoriale	40	4	126	2
Haïti	<i>N/A</i>	6	<i>N/A</i>	9
<i>Hongrie</i>	<i>N/A</i>	16	<i>N/A</i>	45
Laos	<i>N/A</i>	8	<i>N/A</i>	21
<i>Lettonie</i>	<i>N/A</i>	50	<i>N/A</i>	40
Liban	<i>N/A</i>	13	<i>N/A</i>	12
<i>Lituanie</i>	<i>N/A</i>	4	<i>N/A</i>	13
Luxembourg	30	16	47	40
Madagascar	<i>N/A</i>	5	<i>N/A</i>	3
Mali	43	9	46	3
Maroc	54	67	16	86
Maurice	43	16	94	19
Mauritanie	<i>N/A</i>	12	<i>N/A</i>	2
Moldavie	<i>N/A</i>	2	<i>N/A</i>	1
Monaco	28	1	46	0
<i>Mozambique</i>	<i>N/A</i>	3	<i>N/A</i>	2
Niger	<i>N/A</i>	4	<i>N/A</i>	10
<i>Pologne</i>	26	19	33	41
<i>République Tchèque</i>	21	55	37	280
Roumanie	38	20	55	16
Rwanda	<i>N/A</i>	1	<i>N/A</i> 1	<i>N/A</i>
Sainte-Lucie	<i>N/A</i>	0	<i>N/A</i> 0	<i>N/A</i>
Sao Tomé et Príncipe	<i>N/A</i>	0	<i>N/A</i> 0	<i>N/A</i>
Sénégal	60	37	98	6
<i>Serbie</i>	41	8	79	8
Seychelles	<i>N/A</i>	0	<i>N/A</i>	0
<i>Slovaquie</i>	48	23	129	67
<i>Slovénie</i>	<i>N/A</i>	89	<i>N/A</i> 238	<i>N/A</i>
Suisse	42	49	47	180
Tchad	49	21	123	17
<i>Thaïlande</i>	<i>N/A</i>	15	<i>N/A</i> 20	<i>N/A</i>
Togo	<i>N/A</i>	0	<i>N/A</i>	0
Tunisie	65	39	28	16
<i>Ukraine</i>	26	33	44	38
Vanuatu	24	0	95	0

Vietnam	61	21	172	38
<b>Total</b>	<b>1585</b>	<b>1258</b>	<b>3104</b>	<b>2646</b>

Les observateurs sont indiqués en italique. N/A signifie que l'État n'a pas été examiné lors des six premières sessions.

## Annexe 2 – Liste des Thèmes soulevés

Thèmes	Rec. reçues	Rec. effectuées
Alimentation	7	16
Assistance technique	170	111
Autre	64	61
Corruption	36	25
Défenseurs des droits de l'homme	23	53
Demandeurs d'asile et réfugiés	36	43
Détention	132	149
Développement	44	27
Discrimination raciale	71	68
Disparitions forcées	51	53
Droit à la terre	17	19
Droit à la vie	5	0
Droit à l'eau	6	4
Droit de l'enfant	585	409
Droit des femmes	554	450
Droit international humanitaire	8	9
Droits civils et politiques	31	61
Droits économiques, sociaux et culturels	63	55
Droits sexuels	77	92
Education	150	65
Education aux droits de l'homme	172	161
Elections	17	10
Environnement	6	3
EPU	34	47
Exécution extrajudiciaires	9	11
Général	71	65
Handicap	88	40
Institutions nationales	104	73
Instruments internationaux	557	468
Justice	271	257
Liberté d'association	19	21
Liberté de la presse	97	98
Liberté de mouvement	1	19
Liberté de religion et de conviction	36	40
Liberté de réunion	13	20
Liberté d'opinion et d'expression	61	81
Logement	20	13
Migrants	86	59
Minorités	163	95
Ordre public	18	7
Organes de traités	155	109
Pauvreté	83	40
Peine de mort	88	68



Personnes déplacées	22	26
Peuples autochtones	48	34
Plan d'action national	25	15
Procédures spéciales	115	134
Santé	57	25
Société civile	49	47
Terrorisme	6	9
Torture	232	191
Trafic des êtres humains	83	45
Travail	57	39
VIH/SIDA	35	29
Violations de droits de l'homme par des agents de l'État	46	36

- D3-2 Monsieur Saïd HAMMAMOUN, Conseiller juridique auprès de l'Observatoire mondial des droits humains

#### 4. Discours prononcés à la séance de clôture

- D4-1

**M. BACRE N'DIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Procédures Spéciales au nom de Madame le Haut Commissaire aux droits de l'Homme (HCDH)**

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Justice du Royaume du Maroc

Chers Libère et collègues de l'OIF

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il a deux jours, lors de la cérémonie d'ouverture, en notre qualité de coorganisateur, nous avons formulé le souhait que ce séminaire transrégional puisse offrir, vous offrir, l'opportunité de conduire des discussions interactives et franches sur l'examen périodique universel.

La diversité des participants a permis d'échanger les bonnes pratiques et les leçons apprises lors des différentes phases du déroulement de l'EPU, à savoir l'élaboration des rapports, le déroulement de l'examen et le suivi. Sur ces trois phases, nous avons pu en groupes de travail, partager nos expériences respectives dans un climat de cordialité et de respect mutuel.

Nous sommes tous conscients que l'objectif de l'EPU est, et doit être comme le stipule la résolution 5/ 1, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, de tous les droits, dans le pays sous examen. De ce fait, l'EPU ne doit pas être un événement mais un processus, un processus permettant à toutes les parties prenantes dans un climat de sérénité, d'évaluer la situation des droits de l'homme en dégagant les priorités et de trouver toujours ensemble des solutions afin d'y remédier. La dynamique issue de la préparation de l'EPU devrait se refléter dans la mise en œuvre de ses recommandations et favoriser à la fois l'élaboration ou l'exécution de plans nationaux de droits de l'homme et la coopération internationale, notamment celle du système des Nations Unies. Cette coopération, à l'image de l'EPU devrait être sud-sud comme nord-sud et stimuler un dialogue et une mobilisation nationale en faveur des droits de l'homme dans tous les pays du monde.

Nous avons eu également l'opportunité de discuter, en toute franchise et ouverture, du deuxième cycle de l'EPU afin de proposer des améliorations là où des lacunes auront été identifiées.

Excellences,

Dans trois jours, le 26 mai, le Président du Conseil des droits de l'homme organisera à Genève une réunion informelle de la réforme du conseil et de ses mécanismes, dont l'EPU. Le lendemain, se tiendra, ici même à Rabat une autre réunion visant à débattre elle aussi de cette question. Les actes de ce séminaire où seront consignées les interventions introductives qui ont été de grande qualité ainsi que les nombreuses bonnes pratiques, et initiatives constitueront un document de base et de référence non seulement pour notre communauté des États francophones mais au-delà pour la communauté des États. Nous espérons en effet que le partage de ces expériences puisse être poursuivi par chacun d'entre nous, une fois les rideaux tirés sur Rabat II.

Chers Participants,

Pour sa part le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continuera à soutenir le bon déroulement de l'EPU à la mesure de ce mécanisme unique, novateur et coopératif qu'il est.

Le HCDH prévoit de poursuivre les séminaires et sessions de formation, notamment par le biais de nos bureaux régionaux et autres représentations sur le terrain.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations, le Haut-Commissariat, pour des raisons financières évidentes, n'est pas en mesure d'apporter une assistance technique à tous les pays qui en feront la demande. Cependant notre Bureau a un rôle clef à jouer : s'assurer que les recommandations des organes de traités, des procédures spéciales et bien évidemment de l'EPU soient pleinement intégrées dans les plans nationaux d'action en matière des droits de l'homme mais aussi et surtout le cadre intégré d'aide au développement des agences des Nations Unies dans chaque pays, sans compter la Banque Mondiale et d'autres partenaires multilatéraux.

Excellences,

Il me serait difficile de conclure sans réitérer mes remerciements et ma gratitude au Royaume du Maroc pour son engagement et sa disponibilité à accueillir pour la deuxième fois et avec le même succès ces séminaires transrégionaux sur l'EPU.

L'inlassable et chaleureuse activité de l'Ambassadeur Omar Hilale mérite d'être reconnue et saluée.

Quant à l'OIF, il me plait de souligner que ce séminaire est la première activité d'envergure organisée conjointement depuis le renouvellement de notre accord de coopération en 2009. Nous espérons que les projets conjoints d'assistance technique dont plusieurs ont trait à l'EPU, qui seront mis en œuvre cette année, connaîtront le même succès.

Je vous remercie de votre attention.

▪ **D4-2.**

**S.E.M Libère BARARUNYERETSE, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève.**

Monsieur le Président, Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies à Genève, Cher Omar,

Monsieur le Secrétaire général du Ministère de la Justice,

Monsieur le Directeur de la Division au Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales au CDH, Cher Bacre,

Monsieur le Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Cher Hugo,

Distingués participants, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Pour la deuxième fois en deux ans, l'OIF, le HCDH et le Maroc, viennent d'organiser dans un partenariat constructif, le deuxième séminaire francophone consacré à l'Examen Périodique Universel. A l'issue des deux journées de travail, que ce séminaire aura duré, je voudrais, au nom de l'OIF et des participants venus autant de Genève que des capitales de nos États membres, exprimer notre gratitude à l'endroit des autorités du Maroc pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé depuis notre arrivée dans ce beau et grand pays si fortement attaché à la Francophonie.

J'associe à ces remerciements le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme avec lequel l'OIF développe depuis un certain temps déjà un partenariat tout à fait exemplaire.

Ce séminaire s'est également organisé avec l'appui financier de la France, de la Principauté de Monaco et de la Suisse.

Cela étant à travers ces 4 ateliers thématiques centrés sur la préparation, le déroulement, la mise en œuvre et les perspectives du deuxième cycle de l'EPU, ce séminaire poursuivait trois objectifs.

Il s'agissait d'échanges sur les bonnes pratiques, les défis et les obstacles rencontrés, ainsi que les pistes de solutions pour surmonter ces obstacles. Sans verser dans l'auto satisfaction, nous pourrions dire que ces objectifs ont été atteints.

D'une part, les pays qui ne sont pas encore passés par ce mécanisme ont recueilli les éléments d'évaluation de ceux qui se sont déjà prêtés à l'exercice en terme de mobilisation interne de toutes les institutions et de toutes les structures de l'État et de consolidation avec la Société civile dans la rédaction du rapport national.

Demain, ils ont échangé avec les autres sur la façon dont l'examen s'est déroulé à Genève, à travers ses multiples composantes qui sont la présentation du rapport : le dialogue interactif avec les autres États, le travail avec la formulation des recommandations et les réactions du pays examiné vis-à-vis de ces dernières.

D'autre part, les délégués des pays qui ont passé l'Examen périodique universel, ont échangé sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces mécanismes. Des voies d'approche fort dynamiques et encourageantes ont été explorées.

Enfin, ce séminaire a permis d'aborder la vision pour le deuxième cycle de l'Examen périodique universel.

Tout ceci nous fonde à dire que nos travaux ont connu un réel succès. Ce séminaire doit également son succès à la présence des représentants d'institutions nationales et des organisations non gouvernementales. Leur contribution dans les ateliers, aussi bien comme experts que comme participants a incontestablement apporté une plus value remarquable à nos travaux. Qu'ils en soient remerciés.

Nous sommes convaincus, et c'est là un autre mérite de ce séminaire, que les nombreux échanges intervenus positionnent utilement les pays francophones et donc de la Francophonie dans la contribution active et engagée aux prochaines échéances d'évaluation et de cadrage du Conseil des droits de l'Homme et plus tard de l'Examen périodique universel au cours des prochaines années.

Je ne saurais terminer cette intervention sans adresser un mot particulier à chacune et à chacun d'entre vous pour votre participation assidue aux travaux de ce séminaire. Que les Ambassadeurs, les Présidents modérateurs des ateliers, les Représentants du HCDH, des Institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations non gouvernementales qui ont participé aux travaux des ateliers comme intervenants ainsi que l'équipe des rapporteurs qui s'est tant donnée pour que nous puissions clôturer les travaux en tant réel, trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Je n'oublie pas non plus qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui ne figureront sur aucune liste de participants, tels les chauffeurs, les agents d'accueil et de sécurité, les cuisiniers et les agents des divers services, alors que sans leur concours, nous n'aurions pas pu arriver aux résultats qui viennent de nous être restitués.

Je tiens à leur assurer nos sentiments de gratitude pour tous les services rendus.

Il ne me reste plus qu'à saluer nos hôtes marocains, en souhaitant que ce ne soit là qu'un au revoir. Je souhaite enfin à tous les participants un bon retour chez eux, que ce soit à Genève ou dans leurs pays, en leur promettant que demain, encore plus qu'hier, la Francophonie reste à leurs côtés, dans cette excellente aventure qu'est la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Je vous remercie.



▪ **D4-3 M.**

**Mohamed LIDIDI, Secrétaire Général du Ministère de la Justice du Royaume du Maroc.**

Monsieur le Représentant de L'Organisation Internationale de la Francophonie,

Monsieur le Représentant du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies,

Messieurs les Ambassadeurs,

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Nous voilà arrivés au terme des travaux, forts des résultats positifs de notre deuxième rencontre francophone sur l'Examen Périodique Universel,

Nous nous sommes réunis dans le cadre de ce séminaire pour échanger nos expériences et poursuivre notre réflexion commune sur le mécanisme de l'Examen Périodique Universel. Et, nous avons tenu à en débattre avec franchise et sincérité, faisant de cette rencontre l'occasion d'aboutir à une évaluation objective de nos expériences ainsi qu'à des résultats à la hauteur de nos ambitions, et en mesure de contribuer à l'amélioration et le perfectionnement du mécanisme.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

La promotion des droits de l'Homme est un engagement international qui serait mieux honoré dans un cadre de solidarité, d'entraide et de coopération. En organisant ce séminaire, les États partageant l'usage du français témoignent de leur conviction de ce principe avec un succès remarquable. En effet, les résultats de nos travaux sont éloquentes ; ils concordent avec les objectifs arrêtés à ce séminaire, qui a été effectivement l'occasion d'échanges enrichissants.

Ce succès est dû, avant tout, à l'engagement de tous les membres de la francophonie dans le processus de développement et de renforcement des droits de l'Homme. Ceci est perceptible, entre autres, à travers l'intérêt porté au mécanisme de l'EPU comme moyen d'appréciation des réalisations accomplies par nos pays au titre de ce processus, avec la volonté de renforcer les acquis et d'aller de l'avant dans ce domaine.

L'Organisation Internationale de la Francophonie et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme ont su accompagner cette volonté d'échange et de coopération, en appuyant l'organisation de ce séminaire et en y apportant le soutien logistique et financier, mais surtout l'appui scientifique qui a contribué à son succès.

Nous avons, tous ensemble, relevé le défi de la nature qui a voulu que la tenue de notre séminaire soit reportée d'un mois ; mais, notre volonté de coopérer a été plus forte que les perturbations du nuage de cendres volcaniques.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi enfin de féliciter tous les participants de la qualité de leurs contributions et des résultats positifs de cette rencontre.

Permettez-moi également d'adresser mes remerciements et ma gratitude à l'Organisation Internationale de la Francophonie, au Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies ainsi qu'à tous les pays qui ont bien voulu contribuer à la concrétisation de ce séminaire, dont nous pouvons nous féliciter.

Je m'adresse aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à l'organisation matérielle de cette rencontre et qui ont veillé à ce qu'elle soit à la fois utile et agréable.

Je vous remercie.

#### **IV. DOCUMENTS DU SEMINAIRE**

##### **Liste des documents**

1. Liste des participants
2. Programme général
3. Programme des ateliers
4. Note de présentation du Deuxième Séminaire sur la mise en œuvre de l'Examen périodique universel (EPU)
5. Guide pratique des travaux en atelier

##### **Documents mis à disposition par le HCDH des Nations Unies**

6. Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, A/RES/60/251, « Conseil des droits de l'Homme », 15 mars 2006
7. Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'Homme, A/HRC/RES/5/1, « Mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme », 18 juin 2007
8. Décision 6/102 du Conseil des droits de l'Homme, « Suivi de la Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme : projet de décision soumis par le Président », 27 septembre 2007
9. Déclaration du Président adoptée par le Conseil à sa huitième session PRST/8/1, « Modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel », 9 avril 2008.
10. Calendrier du premier cycle de l'Examen périodique universel
11. Brochure sur l'Index universel des droits de l'Homme

##### **Documents mis à disposition par l'OIF**

12. Calendrier du premier cycle de l'Examen périodique universel des pays membres de l'OIF
13. L'Examen périodique universel et les pays de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – Rapport d'étape de l'Observatoire mondial des droits humains, Centre de recherche en droit public Université de Montréal
14. Rapport du Premier Séminaire francophone sur la mise en œuvre de l'Examen périodique universel, février 2008
15. Déclaration de Bamako
16. Déclaration de Saint- Boniface



## Liste des participants

### PAYS

#### 1. ALBANIE

- **S.E. Monsieur Sejdi QERIMAJ**  
Ambassadeur  
Mission permanente de l'Albanie auprès des Nations Unies à Genève  
32, rue du Môle  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 731 11 43  
Télécopie : 00 41 22 738 81 56  
Courriel : [almission.geneva@mfa.gov.al](mailto:almission.geneva@mfa.gov.al)
- **Madame Venera DOMI**  
Expert des droits de l'Homme  
Ministère des Affaires étrangères  
Tirana - Albanie  
Courriel : [vdomi@mfa.gov.al](mailto:vdomi@mfa.gov.al)

#### 2. ALGERIE

- **Madame Salma Malika HENDEL**  
Secrétaire diplomatique  
Mission permanente de l'Algérie auprès des Nations Unies à Genève  
308, route de Lausanne  
1293 Bellevue - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 959 84 84  
Télécopie : 00 41 22 774 30 49  
Courriel : [hendel-selma@mission-algerie.ch](mailto:hendel-selma@mission-algerie.ch)

#### 3. BELGIQUE

- **S.E. Monsieur Alex VAN MEEUWEN**  
Ambassadeur  
Mission permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève  
Président du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU  
Rue de Moillebeau, 58  
1209 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 730 40 00  
Télécopie : 00 41 22 730 40 17  
Courriel : [Alex.vanmeeuwen@diplobel.fed.be](mailto:Alex.vanmeeuwen@diplobel.fed.be) ; [Jenny.ulrichts@diplobel.fed.be](mailto:Jenny.ulrichts@diplobel.fed.be)

#### 4. BENIN

- **Monsieur Naïm AKIBOU**  
Premier Conseiller  
Mission permanente du Bénin auprès des Nations Unies à Genève  
28, Chemin du Petit-Saconnex  
1209 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 906 84 60  
Télécopie : 00 41 22 906 84 61  
Courriel : [info@missionbenin.ch](mailto:info@missionbenin.ch)

#### 5. BURKINA FASO

- **S.E. Monsieur Prosper VOKOUMA**  
Ambassadeur  
Mission permanente du Burkina Faso auprès des Nations Unies à Genève  
51, avenue Blanc  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 734 63 30  
Télécopie : 00 41 22 734 63 31  
Courriel : [mission.burkina@ties.itu.int](mailto:mission.burkina@ties.itu.int)
- **Madame Myriam POUSSI**  
Directeur générale promotion des droits humains  
Ministère de la promotion des droits humains  
11 BP 852 CMS  
Ouagadougou – Burkina Faso  
Téléphone : 00 226 70 27 00 68  
Télécopie : 00 226 50 33 50 95  
Courriel : [mpoussi@yahoo.fr](mailto:mpoussi@yahoo.fr)

#### 6. BURUNDI

- **Madame Aline MUNYANEZA**  
Conseillère au Ministère de la justice  
Bujumbura - Burundi  
Téléphone : 00 257 79 93 30 15  
Télécopie : 00 257 22 21 93 95  
Courriel : [alinemunyaneza@yahoo.fr](mailto:alinemunyaneza@yahoo.fr)

#### 7. CAMEROUN

- **S.E Monsieur Anatole NKOU**  
Ambassadeur- représentant permanent à Genève  
6, rue du Nant  
**1207 Genève**  
Téléphone : 00 41 22 787 50 40  
Télécopie : 41 22 736 21 65  
Courriel : [mission.cameroun@bluewin.ch](mailto:mission.cameroun@bluewin.ch)
- **Madame Nelly BANAKEN ELEL**  
Chef de service Ministère des Relations extérieures  
Rue Konrad ADENAUER  
Yaoundé - Cameroun  
Téléphone : 00 237 77 89 25 78  
Courriel : [nbanaken@yahoo.fr](mailto:nbanaken@yahoo.fr)

## 8. CAMBODGE

- **Monsieur Theng BIENG**  
Conseiller  
Mission permanente du Cambodge auprès des Nations Unies à Genève  
3 rue chemin Taverney  
213 grand saconnex  
1218 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 78 87 773  
Télécopie : 00 41 22 78 87 774  
Courriel : [cambodge@bluewin.ch](mailto:cambodge@bluewin.ch)

## 9. CANADA

- **Madame Alison LE CLAIRE CHRISTIE**  
Représentante permanente adjointe  
Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à Genève  
5, rue de l'Arianna  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 919 92 17  
Courriel : [alison.leclairchristie@international.gc.ca](mailto:alison.leclairchristie@international.gc.ca)
- **Monsieur Daniel ULMER**  
Ottawa - Canada  
Courriel : [daniel.ulmer@international.gc.ca](mailto:daniel.ulmer@international.gc.ca)

## 10. CAP VERT

- **Monsieur Alcides BARROS**  
Chargé d'affaires  
Mission permanente du Cap-Vert auprès des Nations Unies à Genève  
47, Avenue Blanc  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 731 33 36  
Télécopie : 00 41 22 731 35 40  
Courriel : [alcides.barros@bluewin.ch](mailto:alcides.barros@bluewin.ch)
- **Madame Zelinda COHEN**  
Présidente CNDHC  
Praia – Cap Vert  
Téléphone : 00 208 262 45 06  
Courriel : [zelinda.cohen@cndhc.gov.cv](mailto:zelinda.cohen@cndhc.gov.cv)

## 11. CHYPRE

- **S.E. Monsieur Charalambos HADJISAVVAS**  
Ambassadeur  
Ambassade de Chypre à Tripoli  
Lybie  
Téléphone : 00 218 92 503 48 09  
Télécopie : 00 218 21 36 88 613

## 12. CONGO

- **Monsieur Massamba MASSAMBA**  
Conseiller droits de l'Homme  
Mission permanente du Congo auprès des Nations Unies à Genève  
8, rue Chabrey

1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 73 18 821  
Télécopie : 00 41 22 73 18 817  
Courriel : [missioncongo@bluewin.ch](mailto:missioncongo@bluewin.ch)

- **Monsieur Paul Armand MASSALA**  
Chargé d'études  
Direction des droits Humains et des libertés fondamentales  
Ministère de la justice et des droits Humains  
Brazzaville, Congo  
Téléphone : 00 242 56 66 723  
Courriel : [parmassala@yahoo.fr](mailto:parmassala@yahoo.fr)

### 13. COTE D'IVOIRE

- **S.E. Monsieur Guy Alain GAUZE**  
Ambassadeur  
Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies à Genève  
Route de Ferney, 149H  
1218 Grand Saconnex Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 717 02 50  
Télécopie : 00 41 22 717 02 60  
Courriel : [cotedivoire@bluewin.ch](mailto:cotedivoire@bluewin.ch) ; [kofi.baptiste56@yahoo.fr](mailto:kofi.baptiste56@yahoo.fr)
- **Monsieur Junior Bakary BAMBA**  
Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies à Genève  
Route de Ferney, 149H  
1218 Grand Saconnex Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 717 02 50  
Télécopie : 00 41 22 717 02 60  
Courriel : [cotedivoire@bluewin.ch](mailto:cotedivoire@bluewin.ch)
- **Albert Kouadio BROU**  
Magistrat Hors Hiérarchie, Conseiller Technique du Président de la République,  
Président du Groupe de Travail National EPU  
BP 89 Abidjan Cidex 03 – Côte d'Ivoire  
Téléphone : 00 225 0500 9912  
Télécopie : 00 225 2243 0998  
Courriel : [albertkbrou@yahoo.fr](mailto:albertkbrou@yahoo.fr)

### 14. DJIBOUTI

- **S.E. Monsieur Mohamed SIAD DOUALEH**  
Ambassadeur  
Mission permanente de Djibouti auprès des Nations Unies à Genève  
19, Ch. Louis Dunant  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 749 10 90  
Télécopie : 00 41 22 749 10 91  
Courriel : [mission.djibouti@djibouti.ch](mailto:mission.djibouti@djibouti.ch)
- **Monsieur Abdi HERSI**  
Secrétaire Général, chargé des droits de l'Homme  
Ministère de la Justice  
Djibouti - Djibouti  
Téléphone : 00 253 35 64 17  
Télécopie : 00 253 35 52 317  
Courriel : [hersiabdi1@yahoo.fr](mailto:hersiabdi1@yahoo.fr)

## 15. EGYPTE

- **Monsieur GAMALELDIN Ahmed Ihab**  
Représentant adjoint  
Mission permanente d'Egypte auprès des Nations Unies à Genève  
49, avenue Blanc  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 906 95 35  
Télécopie : 00 41 22 738 44 15  
Courriel : [agamaleldin@hotmail.com](mailto:agamaleldin@hotmail.com)
  
- **Monsieur Omar SHALABY**  
Premier Secrétaire droits de l'Homme  
c/o 1101, Corniche el Nil, Maspero  
Le Caire – Egypte  
Téléphone : 00 201 66 77 11 15  
Courriel : [o\\_shalaby@hotmail.com](mailto:o_shalaby@hotmail.com)

## 16. FRANCE

- **Monsieur Jacques PELLET**  
Représentant permanent adjoint  
Mission permanente de la France auprès des Nations Unies à Genève  
36, route de Pregny  
1292 Chambesy - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 758 91 16  
Télécopie : 00 41 22 758 91 37  
Courriel : [jacques.pellet@diplomatie.gouv.fr](mailto:jacques.pellet@diplomatie.gouv.fr)

## 17. GABON

- **S.E. Monsieur Guy NAMBO WEZET**  
Ambassadeur  
Mission permanente du Gabon auprès des Nations Unies à Genève  
47, avenue Blanc  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 73 16 869  
Télécopie : 00 41 22 73 16 866  
Courriel : [gnambowezet@yahoo.fr](mailto:gnambowezet@yahoo.fr)
  
- **Monsieur DODO BOUNGUENDZA Eric**  
Directeur général des organismes : Ministère des droits de l'Homme  
Libreville - Gabon  
Téléphone : 00 241 07 85 61 18  
Courriel : [eric.dodo62@yahoo.fr](mailto:eric.dodo62@yahoo.fr)

## 18. GRECE

- **S.E. Monsieur Stournaras PANAYOTIS**  
Ambassadeur  
Ambassade de Grèce à Rabat  
Route des Zaers km 5,5 Souissi  
Rabat - Maroc  
Téléphone : 00 212 537 63 89 75/64  
Télécopie : 00 212 537 63 89 90  
Courriel : [gremb.rab@mfa.gr](mailto:gremb.rab@mfa.gr)



- **Monsieur Athina MAKRI**  
Premier secrétaire  
Ambassade de Grèce à Rabat  
Route des Zaers km 5,5 Souissi  
Rabat - Maroc  
Téléphone : 00 212 537 63 89 75/64  
Télécopie : 00 212 537 63 89 90  
Courriel : [gremb.rab@mfa.gr](mailto:gremb.rab@mfa.gr)

## 19. GUINEE-BISSAU

- **Madame Aida COSTA INJAI FERNANDES**  
Président de la Commission Nationale des droits de l'Homme  
Bissau – Guinée Bissau  
Téléphone : 00 245 679 2584  
Courriel [aidyfer@yahoo.com.br](mailto:aidyfer@yahoo.com.br)

## 20. GUINEE EQUATORIALE

- **Monsieur German EKUA SIMA**  
Troisième secrétaire  
Mission permanente de la Guinée Equatoriale auprès des Nations Unies à Genève  
3c chemin de la voie creuse  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 227 338 236  
Courriel : [mision.guineaecuatorial\\_gva@yahoo.com](mailto:mision.guineaecuatorial_gva@yahoo.com) ; [g\\_es79@hotmail.com](mailto:g_es79@hotmail.com)
- **Monsieur Manuel MBA NCHAMA**  
Directeur général des droits de l'Homme de la Commission Nationale des droits de l'Homme  
Malabo – Guinée Equatoriale  
Téléphone : 00 240 222 23 92 84  
Télécopie : 00 240 333 09 95 44  
Courriel : [mbanchama@yahoo.es](mailto:mbanchama@yahoo.es)

## 21. HAÏTI

- **Monsieur Jude BAPTISTE**  
Premier secrétaire  
Mission permanente d'Haïti auprès des Nations Unies à Genève  
Rue de Monthoux, No. 64  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone: 00 41 22 732 76 28  
Courriel : [mission.haiti@ties.itu.int](mailto:mission.haiti@ties.itu.int)
- **Monsieur Pierre Thony MELODIN**  
Attaché à la direction juridique  
Ministère des Affaires étrangères  
Port-au-Prince - Haïti  
Téléphone : 00 509 34 99 4056  
Courriel : [thonymelodin@yahoo.fr](mailto:thonymelodin@yahoo.fr)

## 22. LAOS

- **S.E. Monsieur Yong CHANTHALANGSY**  
Ambassadeur  
Mission permanente du Laos auprès des Nations Unies à Genève  
Route de Colovrex 14 bis  
1202 Genève - Suisse

Téléphone : 00 41 22 798 2441  
Télécopie : 00 41 198 2440  
Courriel : [laomission\\_geneva@bluewin.ch](mailto:laomission_geneva@bluewin.ch)

### 23. EX REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

- **S.E. Monsieur Aziz POLOSHENI**  
Ambassadeur  
Mission permanente de l'Ex-République de Macédoine auprès des Nations Unies à Genève  
143, rue de Lausanne  
1206 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 731 29 30  
Télécopie : 00 41 22 731 29 39  
Courriel : [Macedonia.geneva@mfa.gov.mk](mailto:Macedonia.geneva@mfa.gov.mk)
- **Monsieur Dusko UZUNOVSKI**  
Directeur du secteur au Ministère des affaires étrangères de l'Ex-République de Macédoine  
Skopje - Macédoine  
Courriel : [Dusko.uzunovski@mfa.gov.mk](mailto:Dusko.uzunovski@mfa.gov.mk)

### 24. MALI

- **Monsieur Kanisson COULIBALY**  
Deuxième Conseiller  
Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies à Genève  
20, Route de Pré-bois  
1814 Genève – Suisse  
Téléphone : 00 41 22 710 09 60  
Courriel : [kanisson@yahoo.fr](mailto:kanisson@yahoo.fr)
- **Monsieur Boubacar Gouro DIALL**  
Ambassadeur – Directeur des affaires juridiques  
Ministère des Affaires étrangères  
Bamako - Mali  
Téléphone : 00 223 20 22 83 14  
Télécopie : 00 223 20 22 83 14  
Courriel : [bdiall@yahoo.fr](mailto:bdiall@yahoo.fr)

### 25. MAURICE

- **Monsieur Subhas GUJADHUR**  
Premier Secrétaire  
Mission permanente de Maurice auprès des Nations Unies à Genève  
37-39 rue de Vermont  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 734 85 50  
Télécopie : 00 41 22 734 86 30  
Courriel : [mission.mauritius@ties.itu.int](mailto:mission.mauritius@ties.itu.int)

### 26. MAURITANIE

- **Monsieur Bamarian KOITA**  
Président de la Commission Nationale des droits de l'Homme  
Nouakchott - Mauritanie  
Téléphone : 00 222 641 28 45  
Télécopie : 00 222 525 26 23  
Courriel : [bkoita2000@yahoo.fr](mailto:bkoita2000@yahoo.fr)

## 27. MOLDAVIE

- **Madame Corina CALUGARU**  
Première Secrétaire  
Mission permanente de la Moldavie auprès des Nations Unies à Genève  
28, Chemin du Petit-Saconnex  
1209 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 733 91 03  
Télécopie : 00 41 22 733 91 04  
Courriel : [corina.calugaru@mfa.md](mailto:corina.calugaru@mfa.md)
  
- **Monsieur Serghei MIHOV**  
Chef de la Direction ONU et les Agences spécialisées dans le cadre du département Coopération multilatérale  
Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne  
Rue 31 August 1989 - Nr. 80, MD  
2012 Chisinau - Modavie  
Téléphone : 00 37 322 57 82 88  
Télécopie : 00 37 322 23 23 02  
Courriel : [sergiu.mihov@mfa.md](mailto:sergiu.mihov@mfa.md)

## 28. MONACO

- **Monsieur Cédric VIALE**  
Secrétaire des Relations Extérieures  
Division des affaires Internationale  
Place de la Visitation  
98000 Principauté de Monaco  
Téléphone : 00 377 989 88 979  
Télécopie : 00 377 98 98 19 57  
Courriel : [cviale@gouv.mc](mailto:cviale@gouv.mc)
  
- **Monsieur Jean Laurent RAVERA**  
Secrétaire des Relations Extérieures  
Division des affaires Internationale  
Place de la Visitation  
98000 Principauté de Monaco  
Téléphone : 00 377 98 98 21 88  
Télécopie : 00 377 98 98 19 57  
Courriel : [jlravera@gouv.mc](mailto:jlravera@gouv.mc)

## 29. NIGER

- **S.E. Monsieur Adani ILLO**  
Ambassadeur  
Mission permanente du Niger auprès des Nations Unies à Genève  
36, avenue du Lignon-Ge  
1206 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 979 24 50  
Télécopie : 00 41 22 979 24 41  
Courriel : [missionduniger@gmail.com](mailto:missionduniger@gmail.com)

- **Monsieur Souleymane HAMA KANSAYE**  
Conseiller  
Mission permanente du Niger auprès des Nations Unies à Genève  
36, avenue du Lignon-Ge  
1206 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 979 24 50  
Télécopie : 00 41 22 979 24 41  
Courriel : [missionduniger@gmail.com](mailto:missionduniger@gmail.com)  
Courriel perso : [koukou2000@yahoo.fr](mailto:koukou2000@yahoo.fr)
- **Madame Zeinabou LABO**  
Directrice de la Direction des droits de l'Homme et de l'action sociale  
Ministère de la Justice, des droits de l'Homme, Garde des Sceaux  
Niamey - Niger  
Téléphone : 00 227 20 72 31 31  
Télécopie : 00 227 20 72 46 05  
Courriel : [zeina\\_labou@yahoo.fr](mailto:zeina_labou@yahoo.fr)

### 30. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- **S.E. Monsieur Leopold Ismael SAMBA**  
Ambassadeur  
Mission permanente de la République centrafricaine auprès des Nations Unies à Genève  
9 chemin de Taverney  
1218 Grand Saconnex - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 788 88 83  
Télécopie : 00 41 22 788 88 35 (ou 85)  
Courriel : [sambsmael@yahoo.fr](mailto:sambsmael@yahoo.fr)
- **Monsieur Abacar Dieudonné NYAKANDA**  
Haut Commissaire aux droits de l'Homme et à la bonne gouvernance  
Bangui – République centrafricaine  
Téléphone : 00 236 21 61 02 46 / 75 04 77 04  
Télécopie : 00 236 21 61 02 46  
Courriel : [nabacar@yahoo.fr](mailto:nabacar@yahoo.fr)

### 31. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

- **Monsieur Sébastien MUTOMB MUJING**  
Chargé d'affaires a. i Mission permanente du Congo à Genève  
18, avenue de Budé  
**1202 Genève**  
Téléphone : 00 41 22 740 16 80  
Télécopie : 00 41 22 740 16 82  
Courriel : [missionrdc@bluewin.ch](mailto:missionrdc@bluewin.ch)
- **Monsieur Richard LUKUNDA**  
Conseiller  
Ministère de la Justice et droits Humains  
16 Avenue Telecom - C/Ngaliema  
Kinshasa – République démocratique du Congo  
Téléphone : 00 243 991 87 45 27  
Courriel : [lukundarichard@yahoo.fr](mailto:lukundarichard@yahoo.fr)

### 32. ROUMANIE

- **Monsieur Nicolae BLINDU**  
Conseiller – Mission permanente  
Chemin de la perriere 6  
1223 – Cologny, Genève - Suisse  
Téléphone : 41 22 752 10 90  
Télécopie : 41 22 752 29 76  
Courriel : [nicolae.blindu@romaniaunog.org](mailto:nicolae.blindu@romaniaunog.org)
  
- **Madame Livia Cristina PUSCARAGIU**  
Aleva Aelandru Mr  
31 sector 1  
Bucarest - Roumanie  
Téléphone : 40 21 431 12 79  
Télécopie : 40 21 319 23 67  
Courriel : [livia.puscaragiu@mae.ro](mailto:livia.puscaragiu@mae.ro)

### 33. RWANDA

- **Monsieur Alphonse KAYITAYIRE**  
Premier conseiller  
Mission Permanente du Rwanda auprès des Nations Unies à Genève  
37-39 Rue de Vermont,  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone: 00 41 22 9191000  
Télécopie: 00 41 22 9191001  
Courriel : [akayitayire@minaffet.gov.rw](mailto:akayitayire@minaffet.gov.rw)
  
- **Monsieur Guillaume KAVARUGANDA**  
Expert en charge de l'Europe  
Ministère des affaires étrangères et de la coopération  
Kigali - Rwanda  
Courriel : [gkavaruganda@minaffet.gov.rw](mailto:gkavaruganda@minaffet.gov.rw)

### 34. SAO-TOME ET PRINCIPE

- **Monsieur Horacio DA FONSECA PURVIS**  
Conseiller  
Ambassade de Sao Tomé et Príncipe en Belgique  
Bruxelles - Belgique  
Téléphone : 00 3 22 73 48 966  
Courriel : [horaciofonseca@saotomeeprincipe.be](mailto:horaciofonseca@saotomeeprincipe.be)
  
- **Monsieur Gregorio CARDOSO SANTIAGO**  
Sao Tomé – Sao Tomé et Príncipe  
Téléphone : 00 23 999 11 92  
Courriel : [gecsan2002@yahoo.com.br](mailto:gecsan2002@yahoo.com.br)

### 35. SENEGAL

- **Monsieur Babacar Carlos MBAYE**  
Ambassadeur - mission permanente  
93, rue de la Servette  
**1202 Genève**  
Téléphone : 00 41 22 918 02 30  
Télécopie : 00 41 22 740 07 11  
Courriel : [mission.senegal@ties.itu.int](mailto:mission.senegal@ties.itu.int)

- **Monsieur Abdoul Wahab HAIDARA**  
Deuxième Conseiller mission permanente  
93, rue de la Servette  
**1202 Genève**  
Téléphone : 00 41 22 918 02 30  
Télécopie : 00 41 22 740 07 11  
Courriel : [mission.senegal@ties.itu.int](mailto:mission.senegal@ties.itu.int)
  
- **Ndèye Fatou LO**  
Conseiller des Affaires étrangères  
Division du Contentieux et de la Consultation  
Direction des Affaires juridiques et consulaires  
Ministère des Affaires étrangères de la République du Sénégal  
2, place de l'Indépendance  
BP: 4044- Dakar - Sénégal  
Téléphone: 00221 33 889 1300  
Télécopie : 00 221 33 889 1356  
[ndeyefatou3000@yahoo.fr](mailto:ndeyefatou3000@yahoo.fr)

### 36. SUISSE

- **Madame Barbara FONTANA**  
Première Secrétaire  
Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies à Genève  
9-11 rue Varembé  
1211 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22-749 24 03  
Télécopie : 022-749 24 38  
Courriel : [barbara.fontana@eda.admin.ch](mailto:barbara.fontana@eda.admin.ch)

### 37. TCHAD

- **S.E. Monsieur Bamanga Absas MALLOUM**  
Ambassadeur  
Mission permanente du Tchad auprès des Nations Unies à Genève  
14, rue Tonchin  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 340 59 20  
Télécopie : 00 41 22 774 25 27  
Courriel : [bamanga\\_abbas@hotmail.com](mailto:bamanga_abbas@hotmail.com)
  
- **Monsieur ROTTA Dingamnadjji Carlos**  
Directeur des Etudes, de la législation et du contentieux  
Ministère chargé des droits de l'Homme et de la Promotion des Libertés  
Njamena - Tchad  
Téléphone : 00 235 66 26 90 18  
Télécopie : 00 235 22 52 20 89  
Courriel : [rottacarlos@yahoo.fr](mailto:rottacarlos@yahoo.fr)

### 38. TOGO

- **Monsieur Sebade TOBA**  
Chargé d'Affaires  
Mission permanente du Togo auprès des Nations Unies à Genève  
Acici rue de Varembe  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 749 1648  
Télécopie : 00 41 22 733 85 15  
Courriel : [missiondutogo.geneve@yahoo.fr](mailto:missiondutogo.geneve@yahoo.fr)
  
- **Madame Napka POLO**  
Directrice Générale des droits de l'Homme – Ministère des droits de l'Homme, de la Consolidation de la démocratie et de la formation civique  
4 rye Sylvanus  
Olympio BP 1325  
Lomé – Togo  
Téléphone : 00 228 222 10 37  
Télécopie : 00 228 220 07 74  
Courriel : [poloeugenielona@yahoo.fr](mailto:poloeugenielona@yahoo.fr)

### 39. TUNISIE

- **Monsieur Ali CHERIF**  
Conseiller  
Mission permanente de Tunisie auprès des Nations Unies à Genève  
58 rue de Moillebeau  
1211 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 749 15 50  
Télécopie : 00 41 734 06 63  
Courriel : [ali.chrif@yahoo.com](mailto:ali.chrif@yahoo.com)
  
- **Madame Monia AMMAR**  
Magistrate  
Ministère de la Justice  
31, rue Bab BNET El Kasbah  
Tunis - Tunisie  
Téléphone : 00 216 229 45 472  
Courriel : [ammarfeki@yahoo.com](mailto:ammarfeki@yahoo.com)

### 40. VIET NAM

- **Monsieur Vu Anh QUANG**  
Représentant permanent adjoint  
Mission permanente du Vietnam auprès des Nations Unies à Genève  
30 chemin des Corbillettes  
1218 Grand Saconnex - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 791 85 46  
Télécopie : 00 41 22 798 07 24  
Courriel : [quangva61@yahoo.com](mailto:quangva61@yahoo.com)
  
- **Madame Thi Kum Hong PHAN**  
Chargée de mission, Direction des Organisations internationales  
MOFA  
6 rue Chu Van An  
Hanoï - Vietnam  
Téléphone : 00 84 43 799 33 22  
Télécopie : 00 84 43 799 31 15  
Courriel : [hongtcqt@yahoo.com](mailto:hongtcqt@yahoo.com)

## **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

### **AMNESTY INTERNATIONAL**

- **Monsieur Peter SPLINTER**  
Représentant auprès des Nations unies à Genève  
1210 rue du Cendrier,  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 906-9483  
Télécopie : 00 41 22 731-7457  
Courriel : [psplinte@amnesty.org](mailto:psplinte@amnesty.org)

### **FIDH**

- **Madame Julie GROMELLON**  
Représentante auprès des Nations unies à Genève  
17 rue des Charmilles  
1203 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 700 12 88  
Télécopie : 00 41 22 321 54 88  
Courriel : [jgromellon@fidh.org](mailto:jgromellon@fidh.org)

### **HUMAN RIGHTS WATCH**

- **Monsieur Philippe DAM**  
Représentant auprès des Nations Unies à Genève  
64-66 rue de Lausanne  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone: 00 41227380481  
Télécopie: 00 41227381791  
Courriel : [damp@hrw.org](mailto:damp@hrw.org)

### **OBSERVATOIRE MONDIAL DES DROITS HUMAINS**

- **Monsieur Saïd HAMMAMOUN**  
Conseiller juridique auprès de l'observatoire des droits humains  
Centre de recherche en droit public, faculté de droit,  
Université de Montréal, bureau A-8425-3, C.P. 6128,  
succursale Centre-ville,  
H3C 3J7 Montréal Québec - Canada  
Téléphone : 001 514 735 7245  
Télécopie : 001 514 343 7508  
Courriel : [said.ammamoun@umontreal.ca](mailto:said.ammamoun@umontreal.ca)

### **UPR INFO**

- **Monsieur Roland CHAUVILLE**  
5 rue chaponnière,  
1201, Genève, Suisse  
Téléphone : + 41 76 284 31 31  
Courriel : [roland.chauville@upr-info.org](mailto:roland.chauville@upr-info.org)



## **INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME**

### **EGYPTE**

- **Madame Mekail Samaan EBSTAM**  
Membre du Conseil égyptien des droits de l'homme  
Membre du parlement égyptien  
Doyen de la Faculté de droit Zakazik  
1113 Cornish El Nile  
Le Caire  
Egypte  
Téléphone: 00 202 22 257 45 230  
Télécopie: 00 202 22 257 47 670  
Courriel : [ebtisamhabib@yahoo.com](mailto:ebtisamhabib@yahoo.com)

### **FRANCE**

- **Monsieur Michel FORST**  
Secrétaire Général  
Commission nationale consultative des droits de l'Homme  
35, rue Saint Dominique  
75007 Paris  
France  
Téléphone: 00 33 1 42 75 71 91  
Télécopie: 00 33 1 42 75 77 14  
Courriel: [michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr](mailto:michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr)

### **HAÏTI**

- **Madame Marie-Ange PLACIDE**  
Office de la protection du citoyen  
22 rue 7, Babiole  
Port-au-Prince  
Tel : (509) 34900255  
Fax : (509) 2244-3066  
[opc-haiti@hotmail.com](mailto:opc-haiti@hotmail.com)

### **MAURICE**

- **Monsieur Dheeruj SEETULSINGH**  
Président  
Commission des droits de l'Homme  
NPF Building 2ème étage Rue Jules Koenig  
Port Louis - Maurice  
Téléphone: 00 230 208-2716  
Télécopie : 00 230 208-2858  
Courriel : [mhrcdb@intnet.mu](mailto:mhrcdb@intnet.mu)

### **SENEGAL**

- **Madame Awa NDOUR**  
Juriste secrétaire permanente adjointe  
Comité sénégalais des droits de l'homme  
Avenue Pasteur Immeuble Pasteur 3ème étage  
BP 61 51  
Dakar Etoile - Sénégal

Téléphone: 00 221 33 823 44 27  
Télécopie: 00 221 33 821 44 94  
Courriel : [csdh@sentoo.sn](mailto:csdh@sentoo.sn)

## **TOGO**

- **Monsieur Koffi KOUNTE**  
Président  
Commission nationale des droits de l'Homme  
37, rue 75 Tokoïn Doumassèsse  
BP 3222  
Lomé - Togo  
Téléphone: 00 228 221 24 37  
Télécopie: 00 228 221 24 36  
Courriel : [cndhtogo@yahoo.fr](mailto:cndhtogo@yahoo.fr)

## **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

### **Paris**

#### **Monsieur Hugo SADA**

Délégué à la paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 32 27  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [hugo.sada@francophonie.org](mailto:hugo.sada@francophonie.org)

#### **Madame Martine ANSTETT**

Chef de la Division de la démocratie, droits de l'Homme et État de droit  
Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 33 90  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [martine.anstett@francophonie.org](mailto:martine.anstett@francophonie.org)

#### **Monsieur Ridha BOUABID**

Chef de la Division prévention, gestion des crises et consolidation de la paix  
Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 32 89  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [ridha.bouabid@francophonie.org](mailto:ridha.bouabid@francophonie.org)

#### **Madame Alexandra VELEVA**

Responsable de projets  
Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 71 44  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [alexandra.veleva@francophonie.org](mailto:alexandra.veleva@francophonie.org)

#### **Madame Catherine ROYER**

Secrétaire  
Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France

Téléphone : 00 33 1 44 37 33 17  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [catherine.royer@francophonie.org](mailto:catherine.royer@francophonie.org)

**Madame Awa CAMARA**

Assistante de gestion  
Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 33 01  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [awa.camara@francophonie.org](mailto:awa.camara@francophonie.org)

**Mademoiselle Nafissa SECK**

Responsable achats et voyages  
Direction de l'administration et des finances  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 33 23  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [nafissa.seck@francophonie.org](mailto:nafissa.seck@francophonie.org)

**Mademoiselle Maïa TRUJILLO**

Vacataire  
Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme  
13 quai André Citroën  
75015 Paris - France  
Téléphone : 00 33 1 44 37 17 32  
Télécopie : 00 33 1 44 37 71 15  
Courriel : [maia.trujillo@francophonie.org](mailto:maia.trujillo@francophonie.org)

**Madame Cynthia GERVAIS**

Consultante  
Courriel : [cgervais@cgervais-international.com](mailto:cgervais@cgervais-international.com)

**Genève**

**S.E. Monsieur Libère BARARUNYERETSE**

Ambassadeur  
Représentation Permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève  
15 B chemin des mines  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone: 00 41 22 906 85 50  
Télécopie: 00 41 22 906 85 60  
Courriel : [libere.bararunyeretse@francophonie.org](mailto:libere.bararunyeretse@francophonie.org)

**Madame Sandra COULIBALY-LEROY**

Représentant permanent adjoint  
Représentation Permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève  
15 B chemin des mines  
1202 Genève - Suisse  
Téléphone: 00 41 22 906 85 50  
Télécopie: 00 41 22 906 85 60  
Courriel : [sandra.coulibaly@francophonie.org](mailto:sandra.coulibaly@francophonie.org)

## **HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME**

### **Monsieur Bacre Waly NDIAYE**

Directeur de la division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales  
Palais Wilson, 52 rue des Pâquis  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 917 96 70  
Courriel : [bndiaye@ohchr.org](mailto:bndiaye@ohchr.org)

### **Monsieur Gianni MAGAZENNI**

Chef de la branche Amériques, Europe et Asie centrale,  
Palais Wilson, 52 rue des Pâquis  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 928 9212  
Cellulaire : 00 41 79 571 1704  
Courriel : [gmagazenni@ohchr.org](mailto:gmagazenni@ohchr.org)

### **Monsieur Giuliano COMBA**

Chef de section EPU  
Palais Wilson, 52 rue des Pâquis  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 917 9200  
Télécopie : 00 41 22 692 3086  
Courriel : [gcomba@ohchr.org](mailto:gcomba@ohchr.org)

### **Monsieur Javier HERNANDEZ**

Représentant adjoint du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies en Colombie  
Calle 113,7-45 Torre B Oficina 1101  
Bogota - Colombie  
Téléphone : 00 571 658 33  
Cellulaire : 0057 310 222 85 21  
Courriel : [jhernandez@hchr.org.co](mailto:jhernandez@hchr.org.co)

### **Madame Fatou HOUEL CAMARA**

Assistante spéciale du Directeur de la division du conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales  
Palais Wilson, 52 rue des Pâquis  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 917 93 43  
Télécopie : 00 41  
Courriel : [fhouel@ohchr.org](mailto:fhouel@ohchr.org)

### **Monsieur Torsten SCHACKEL**

Palais Wilson, 52 rue des Pâquis  
1201 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 917 93 43  
Télécopie : 00 41 79 503 05 85  
Courriel : [tschackel@ohchr.org](mailto:tschackel@ohchr.org)

### **Monsieur Jorge ARAYA**

Point focal pour l'Examen Périodique Universel  
Division des traités relatifs aux droits de l'homme  
26 Avenue Wendt, 4<sup>ème</sup> étage,  
1203 Genève  
Cellulaire : 078 86 53 607  
Courriel : [jaraya@ohchr.org](mailto:jaraya@ohchr.org),

### **Monsieur Luca LUPOLI**

Coordinateur pour l'Examen Périodique Universel  
Service du Conseil des droits de l'Homme  
Division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales  
Palais Wilson, 52 rue des Pâquis

1201 Genève - Suisse

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Madame Isabelle TSCHAN**

Spécialiste de politique droits de l'Homme et accès à la justice  
Centre régional du PNUD Dakar  
Dakar - Sénégal  
Téléphone: 00 221839 90 50  
Courriel : [isabelle.tschan@undp.org](mailto:isabelle.tschan@undp.org)

**UNION EUROPEENNE**

**Joëlle HIVONNET**

Chef de Section "Nations Unies"  
Mission Permanente de l'Union européenne auprès des Organisations Internationales à Genève  
66, Rue du Grand Pré – CH-  
1211 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 918 22 64  
Télécopie : 00 41 22 734 22 36  
Courriel : [joelle.hivonnet@ec.europa.eu](mailto:joelle.hivonnet@ec.europa.eu)

**PARTICIPANTS DU ROYAUME DU MAROC (PAYS HOTE)**

**Mission permanente du Maroc auprès des Nations Unies à Genève**

- **S.E. Monsieur Omar HILALE**  
Ambassadeur  
Mission permanente du Maroc auprès des Nations Unies à Genève  
18 A chemin François Lehmann  
Grand Saconnex – 1218 Genève  
Téléphone : 00 41 22 791 81 81  
Télécopie : 00 41 22 791 81 80  
Courriel : [hilale@mission-maroc.ch](mailto:hilale@mission-maroc.ch)
  
- **Monsieur Omar RABI**  
Premier Secrétaire  
Mission permanente du Maroc auprès des Nations Unies à Genève  
18 A chemin François Lehmann  
Grand Saconnex – 1218 Genève - Suisse  
Téléphone : 00 41 22 791 81 81  
Télécopie : 00 41 22 791 81 80  
Courrier : [rabi@mission-maroc.ch](mailto:rabi@mission-maroc.ch)

**Ministère de la justice**

- **Monsieur Mohammed LIDIDI**
- **MadameSaadia BELMIR**
- **Monsieur Amine ENNABLI**
- **Monsieur Driss NAJIM**
- **Monsieur Ali BARGACH**
- **Monsieur Choukri AJRAOUI**

- Madame Anissa KHAZZANI
- Monsieur Abdellah BELMOUKADDAM
- Madame Sabah SEKKAT
- Monsieur Hicham BALAOUI

**Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération**

- Monsieur Nacer BOURITA
- Monsieur Azzeddine FARHANE
- Monsieur Abdelmounaim EL FAROUQ
- Monsieur Mme Fatima BAROUDI
- Madame Ghita EL KHAYARI

**Ministère de l'Intérieur**

**CCDH**

- Monsieur Mahjoub ALHAIBA
- Monsieur Abderrazak ROUANE
- Monsieur Bouchaib DOUALKIFEL

**Diwane Al Madalim**

- Monsieur Driss BELMAHI

**IRCAM**

- Monsieur Mohamed ALHYANE

**CORCAS**

- Monsieur My Ahmed MGHIZLATE

**HACA**

**LMDH**

- Monsieur Abderrazak BOUGHANDOUR

**OMDH**

- Monsieur Youssef EL BOUHAIRI

**CDG**

- Monsieur Jamal CHAHIDI

**AMDH**

- Monsieur Ismail AMMAR

**ONDE**

- Monsieur Said RAJI

**AFEM**

- Monsieur Hajbouha ZOUBAIR

**UAF**

- Madame Fatima OUTALEB

**CEDHD**

- Madame Nadia SEBTI



## **Programme général**

**20 et 21 mai 2010**

**Arrivée et accréditation des participants**

**22 mai 2010**

**9h00 - 10h00 : Cérémonie officielle d'ouverture présidée par S.E. M. Omar HILALE, Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc à Genève**

- Allocution d'ouverture de S.E.M Mohamed Taïeb NACIRI, Ministre de la justice du Royaume du Maroc
- Allocution de M. Hugo SADA, Délégué aux droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Allocution de M. BACRE N'DIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Procédures Spéciales au nom de Madame le Haut Commissaire aux droits de l'Homme (HCDH)
- Allocution de S.E.M Alex VAN MEEUWEN, Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Président du Conseil des Droits de l'Homme

**10h00 - 10h30 : Pause Café**

**10h30-11h30 : Séance plénière**

Modérateur :

- S.E.M. Omar HILALE, Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

**Interventions introductives suivies par un débat interactif**

- Objectifs du séminaire et méthodologie proposée par S.E.M. Omar HILALE, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- Rappel des enjeux, des objectifs et de la portée de l'EPU par M. Hugo SADA, Délégué aux droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Place de l'EPU dans le système onusien des droits de l'Homme et sa relation avec les autres mécanismes des droits de l'Homme par M. Gianni MAGAZZENI, Haut Commissariat aux droits de l'Homme,



- Le rôle des acteurs non gouvernementaux dans l'EPU par M. Michel FORST Secrétaire général de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme

### **Présentation des Ateliers par le modérateur**

- **A1** : Partage d'expériences sur les modalités de préparation de l'EPU (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle)
- **A2** : Partage d'expériences sur le déroulement du mécanisme de l'EPU
- **A3** : Partage d'expériences et approches méthodologiques sur la mise en œuvre et le suivi de l'EPU
- **A4** : Concertation dans la perspective du 2<sup>e</sup> cycle EPU

### **11h30-13h00 : Répartition en 3 Groupes de travail simultanés**

**Atelier 1** : Partage d'expériences sur les modalités de préparation de l'EPU (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle)

**Sous thèmes proposés :**

**Planification de la préparation du rapport national et processus de consultation nationale**

**Rédaction: méthodologie et contenu**

**Rapports préparés par HCDH : Compilation et Résumé**

*Partage d'expériences sur les modalités de préparation de l'Examen Périodique Universel : défis et obstacles rencontrés : mobilisation et inclusion des diverses parties prenantes, méthodologies adoptées, format rédactionnel choisi.*

### **13h00-14h30 : Déjeuner**

### **14h30-16h00 : en 3 Groupes de travail simultanés**

**Atelier 2** : Partage d'expériences sur le déroulement du mécanisme de l'EPU

**Sous thèmes proposés :**

**Déroulement de l'examen :**

**Préparation et adoption du rapport du groupe de travail**

**Résultat final**

*Défis et obstacles rencontrés : mobilisation et inclusion des diverses parties prenantes, méthodologies adoptées, format rédactionnel choisi, rôle des diverses parties prenantes ; travail des troikas ; préparation des recommandations et suivi.*

### **16h00 - 16h30 : Pause Café**

### **16h30 – 18h00 : en 3 Groupes de travail simultanés**

**Atelier 3** : Partage d'expériences et approches méthodologiques sur la mise en œuvre et le suivi de l'EPU

**Sous thèmes proposés**

**Bilan national et responsabilité de l'État examiné**

**Rôle d'appui de la communauté internationale en particulier en termes de renforcement des capacités et de coopération technique**

**Défi de l'opérationnalisation**

**Partage des expériences en termes de mise en œuvre des recommandations : bonnes pratiques et défis rencontrés.**

*Echanges sur la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel : défis posés par l'opérationnalisation des recommandations, rôle des divers acteurs de la coopération en matière de DH ; mécanisme de suivi sur le plan national et multilatéral.*

### **18h00 – 18h30 : en Séance plénière**

Présentations des outils d'analyse sur le mécanisme de l'Examen périodique Universel disponibles en ligne

Intervenants :

- **Monsieur Roland CHAUVILLE**, Directeur d'UPR-Infos
- **Monsieur Saïd HAMMAMOUN**, Conseiller juridique auprès de l'Observatoire mondial des droits humains

### **20h30 : Dîner offert par le Premier Ministre du Royaume du Maroc**

## **23 mai 2010**

### **9h00 – 11 h00 : en 3 Groupes de Travail simultanés**

**Atelier 3 (Suite)** : Partage d'expériences et approches méthodologiques sur la mise en œuvre et le suivi de l'EPU

**Bilan national et responsabilité de l'État examiné**

**Rôle d'appui de la communauté internationale en particulier en termes de renforcement des capacités et de coopération technique**

**Défi de l'opérationnalisation**

**Partage des expériences en termes de mise en œuvre des recommandations : bonnes pratiques et défis rencontrés.**

*Echanges sur la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel : défis posés par l'opérationnalisation des recommandations, rôle des divers acteurs de la coopération en matière de DH ; mécanisme de suivi sur le plan national et multilatéral.*

### **11h00 - 11h30 : Pause Café**

### **11h30 – 13h00 : en 3 Groupes de Travail simultanés**

**Atelier 4** : Vision pour le 2<sup>ème</sup> cycle de l'Examen Périodique Universel :

**Mécanismes onusiens des DH : valeur ajoutés de l'EPU**

**Possibles améliorations des modalités de l'examen**

**Articulation EPU et réforme du CDH.**

*Comment renforcer et améliorer la place de l'EPU dans le système Nations Unies des Droits de l'Homme.*

### **12h30 -14h30 : Déjeuner**

**14h30-16h : Programme culturel**

**16h-18h : Séance de clôture**

Modérateur :

- S.E.M. Omar HILALE, Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Synthèse des 3 Groupes de travail par les Présidents de séance

Allocutions officielles par :

- M. BACRE N'DIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des Procédures Spéciales au nom de Madame le Haut Commissaire aux droits de l'Homme (HCDH)
- S.E.M Libère BARARUNYERETSE, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève.
- M. Mohamed LIDIDI, Secrétaire Général *du* Ministère de la Justice du Royaume du Maroc.

**20H30 : Dîner offert par le Président du Conseil Consultatif des droits de l'Homme**



## Programme des ateliers

**Projet de Programme des  
3 Groupes de Travail  
2<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel  
Rabat, les 22 et 23 mai 2010**

ATELIERS	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF
<p><b>Atelier 1 : Préparation 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> Cycle</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Planification de la préparation du rapport national et processus de consultation nationale :</b></p> <p>Sous-thème 1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* diffusion de l'information ;</li> <li>* mise en place des structures de consultation et de rédaction ;</li> <li>* mobilisation des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux ;</li> <li>* définition d'un programme de travail avec des dates limites ;</li> </ul>	<p><b>Président/Modérateur</b> S.E M. Prosper VOKOUMA Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants : M. Luca LUPOLI Coordonnateur</p>	<p><b>Président/Modérateur</b> S.E.M. Sejdi QERIMAJ Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants : M. Giuliano COMBA Chef de section EPU</p>	<p><b>Président/Modérateur</b> S.E.M.Yong CHANTHALANGSY Représentant permanent de la RDP Lao auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants : M. Jorge ARAYA Point Focal EPU Division des traités relatifs</p>

**Projet de Programme des  
3 Groupes de Travail  
2<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel  
Rabat, les 22 et 23 mai 2010**

ATELIERS	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF
<p>Sous-thème 1.2 : <b>Rédaction: méthodologie et contenu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* consultation des parties prenantes (modes de consultation ; la plus large possible et tout au long du processus...)</li> <li>* Prise en compte de HRC déc. 6/102 dans la définition du contenu des rapports ;</li> <li>* Quel contenu des rapports nationaux pour le deuxième cycle de l'EPU ? (Rés CDH 5/1 : Para 34 « L'examen suivant devrait être axé notamment sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations résultant de l'examen précédent » et Déc 6/102 Para G : « Présentation par l'État considéré du suivi de l'examen précédent ».</li> <li>* Finalisation et soumission de l'information nationale : aspects techniques (nombre de mots ; format, délais ; annexes...)</li> </ul> <p>Sous-thème 1.3 : <b>Rapports préparés par HCDH : Compilation et Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Rapports 1<sup>er</sup> cycle ;</li> <li>* Quels contenus pour les rapports du</li> </ul>	<p>Section EPU</p> <p>INDH Madame Mekail Samaan EBSTAM Membre du Conseil égyptien des droits de l'homme</p>	<p>INDH Monsieur M. Koffi KOUNTE, Président Commission nationale des droits de l'Homme Togo</p>	<p>aux droits de l'homme</p> <p>INDH M. Dheeruj B. SEETULSINGH, Président Commission des droits de l'Homme Maurice</p>

**Projet de Programme des  
3 Groupes de Travail  
2<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel  
Rabat, les 22 et 23 mai 2010**

ATELIERS	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF
2ème cycle ?			
<p><b>Atelier 2 : Déroulement</b></p> <p>Sous-thème 2.1 : <b>Déroulement de l'examen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Délégation nationale ;</li> <li>* Liste des orateurs ;</li> <li>* Présentation de l'État examiné ;</li> <li>*Réponse aux questions soumises en avance ;</li> <li>* Débat interactif ;</li> <li>* Recommandations.</li> </ul> <p>Sous-thème 2.2 : <b>Préparation et adoption du rapport du groupe de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Rôle de la Troïka ;</li> <li>* Rôle du Secrétariat ;</li> <li>* Rôle de l'État examiné ;</li> <li>* Adoption du Rapport.</li> </ul> <p>Sous-thème 2.3 : <b>Résultat final :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Réponse finale de l'État sur les recommandations ;</li> <li>*Modalités d'adoption en plénière du CDH.</li> </ul>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E M. Malloum BAMANGA ABBAS Représentant permanent Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants : M. Luca LUPOLI Coordonnateur Section EPU</p> <p>M. Jacques PELLET Représentant permanent adjoint Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E M. Léopold Ismael SAMBA Représentant permanent République centrafricaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants : M. Giuliano COMBA Chef de section EPU</p> <p>M. Monsieur Subhas GUJADHUR Premier Secrétaire Mission permanente de Maurice auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E.M Guy NAMBO WEZET Représentant permanent du Gabon auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants : M. Torsten SCHACKEL Coordonnateur Section EPU</p> <p>Madame Alison LE CLAIRE CHRISTIE Ministre Conseiller Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p>

**Projet de Programme des  
3 Groupes de Travail  
2<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel  
Rabat, les 22 et 23 mai 2010**

ATELIERS	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF
<p><b>Atelier 3 : Suivi</b></p> <p>Sous-thème 3.1 : <b>Bilan national et responsabilité de l'État examiné :</b></p> <p>* EPU et stratégies nationales des droits de l'Homme ; *État examiné : Responsabilité première de mise en œuvre des recommandations.</p> <p>Sous-thème 3.2 : <b>Défi de l'opérationnalisation :</b></p> <p>* Nombre croissant des recommandations ; * Caractère général de certaines recommandations...</p> <p>Sous-thème 3.3 : <b>Partage des expériences en termes de mise en œuvre des recommandations :</b> * bonnes pratiques</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> M. Alcides BARROS Chargé d'affaires Mission permanente du Cap-vert auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants M. Giuliano. COMBA Chef section EPU</p> <p>INDH</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E.M. Libere BARARUNYERETSE Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants M. Gianni MAGAZZENI Chef de la Branche Amériques, Europe et Asie centrale Responsable a.i de la section Institutions nationales et mécanismes régionaux</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E.M. Babacar Carlos MBAYE Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p>Intervenants M. Javier HERNANDEZ Représentant adjoint du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies en Colombie</p>

**Projet de Programme des  
3 Groupes de Travail  
2<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel  
Rabat, les 22 et 23 mai 2010**

ATELIERS	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF	Rapporteur : OIF
et défis rencontrés.	Monsieur Michel FORST Secrétaire général Commission nationale consultative des droits de l'Homme de la France	INDH M. Bamarian KOITA Président de CNDH Mauritanie	INDH Mme Awa NDOUR secrétaire permanente adjointe Comité sénégalais des droits de l'homme Sénégal
Sous-thème 3.4 : <b>Rôle d'appui de la communauté internationale en particulier en termes de renforcement des capacités et de coopération technique (5/1, Para. 36) et des autres acteurs</b>  * Bilatéral et multilatéral ; * Acteurs nationaux : INDH, Société civile...			
<b>Atelier 4 : Vision 2<sup>ème</sup> Cycle</b>	<b>Président/Modérateur :</b> S.E.M. Omar HILALE Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	<b>Président/Modérateur :</b> S.E.M. Babacar Carlos MBAYE Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	<b>Président/Modérateur :</b> S.E M. Mohamed S. DOUALEH Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Sous-thème 1 : Mécanismes onusiens des DH : valeur ajoutés de l'EPU			
Sous-thème 2 : Articulation EPU et réforme du CDH			



**Projet de Programme des  
3 Groupes de Travail  
2<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel  
Rabat, les 22 et 23 mai 2010**

<b>ATELIERS</b>	<b>GROUPE 1</b>  <b>Rapporteur : OIF</b>	<b>GROUPE 2</b>  <b>Rapporteur : OIF</b>	<b>GROUPE 3</b>  <b>Rapporteur : OIF</b>
Sous-thème 3 : Possibles améliorations des modalités de l'examen	<p>Intervenant M. Bacre N'DIAYE Directeur de la division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales</p> <p>Mme Julie GROMELLON Représentante auprès de l'Office des Nations Unies Genève FIDH</p>	<p>Intervenant M. Gianni MAGAZZENI Chef de la Branche Amériques, Europe et Asie centrale Responsable a.i de la section Institutions nationales et mécanismes régionaux</p> <p>M. Philippe DAM Représentant auprès de l'Office des Nations Unies Genève Human rights watch</p>	<p>Intervenant M. Giuliano COMBA Chef de section EPU</p> <p>M. Peter SPLINTER, Représentant auprès de l'Office des Nations Unies Genève Amnesty International</p>

## **Note de présentation du Deuxième Séminaire sur la mise en œuvre de l'EPU**

### **Rappel :**

Le Conseil des droits de l'Homme examine, en vertu d'un nouveau mécanisme appelé l'Examen Périodique Universel (EPU), le respect, par les États membres des Nations unies, de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'Homme.

Dans une perspective d'accompagnement et de renforcement de capacités de ses pays membres dans le cadre de ses activités en matière de droits de l'Homme, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé les 2 et 3 février 2008, en amont de la première session du Groupe de travail sur l'EPU, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et le Royaume du Maroc, le premier séminaire francophone sur la mise en œuvre de l'EPU, avec le soutien du Canada, de la France, de la Suisse et de la Principauté de Monaco.

Première initiative transrégionale de nature didactique/pédagogique, le Séminaire a bénéficié à l'ensemble des pays membres, observateurs et associés de l'OIF : organisé à l'attention, tant des diplomates en poste à Genève que des fonctionnaires en charge des droits de l'Homme dans les capitales, celui-ci a été salué comme une initiative exemplaire pour la promotion d'un dialogue transrégionale au sein du Conseil, et a été jugé extrêmement utile dans les discussions et partages d'information entre experts, diplomates et fonctionnaires du HCDH. Par ailleurs, le Séminaire de Rabat a conduit l'OIF à développer un programme d'assistance technique répondant aux besoins de ses États membres dans leur préparation à l'EPU dont une dizaine de pays a d'ores et déjà bénéficié.

Au quasi-terme de ces deux premières années de mise en œuvre du mécanisme et avant juin 2010, ce seront au total 128 États, dont près de 40 États francophones qui auront été examinés au cours des 7 sessions du Groupe de travail de l'EPU et se seront engagés formellement et volontairement dans la mise en œuvre de recommandations visant à l'amélioration des droits de l'Homme sur le terrain.

### **Objectifs du Séminaire Rabat +2 :**

La tenue d'un Séminaire Rabat +2 ne vise pas à mener une évaluation qui interviendra au terme du cycle quadriennal, tel que prévu en 2012 par la résolution 60/251, mais à dresser un bilan mi-parcours basé sur le constat suivant :

- Des pratiques innovantes en termes de méthodologie et de structuration administrative, répondant notamment aux recommandations émises par la résolution dans la phase de préparation et de validation des rapports nationaux ont été développées par les pays examinés et méritent d'être partagées;

- L'importance du rôle d'Institutions telles que les Institutions et Commissions nationales des droits de l'Homme a été mis en exergue lors des différentes phases du mécanisme;
- La question du suivi et de la mise en œuvre des recommandations adoptées par les pays lors de ce premier cycle et son corollaire, les moyens et ressources nécessaires devrait être utilement abordée dans un cadre transrégionale tel que le propose la Francophonie ;
- L'utilité d'entamer une réflexion prospective sur le 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU dans la perspective de consolidation du mécanisme au sein du système de protection et de promotion des DH, fédérant les divers acteurs du processus ;

Le Séminaire Rabat +2 a donc pour objectif de :

- Favoriser les échanges en termes d'expériences entre les pays francophones examinés et ceux qui sont en train de préparer leur rapport et l'examen;
- Favoriser les échanges entre États examinés concernant la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'EPU et adoptées en plénière ;
- Favoriser une plate-forme transrégionale de dialogue et de concertation au bénéfice de la mise en œuvre sur le terrain de l'EPU ;
- Soutenir et accompagner les pays francophones qui en font la demande devant se soumettre à l'examen périodique universel au cours de la session 2010-2011.

### **Format /Méthodologie:**

Le Séminaire se déroulera sur deux journées ( 22 et 23 mai 2010), à Rabat au Maroc.

Le Séminaire est ouvert aux diplomates en charge des droits de l'Homme des Missions permanentes, membres du Groupe des Ambassadeurs francophones à Genève et des points focaux EPU désignés par les pays francophones, les Représentants d'institutions régionales, des Agences des Nations Unies et des Institutions nationales francophones des droits de l'Homme (AFCNDH) ainsi que des experts issus de la Société civile œuvrant au sein de l'espace francophone.

A l'issue d'une séance inaugurale se tiendra une première séance plénière rappelant les objectifs de ce séminaire, les problématiques à aborder ainsi que le déroulement du programme. Les travaux se dérouleront simultanément 3 groupes de travail présidés par des représentants des trois organisateurs et animés par des interventions d'experts, de représentants des Institutions/commissions nationales francophones des droits de l'Homme, ainsi que des experts issus de la Société civile.

Afin de faciliter l'échange et un dialogue interactif entre participants, les groupes de travail seront composés d'un nombre réduit de participants. Les délégués seront invités à rejoindre l'un des groupes de travail et seront invités à intervenir sur les 4 thématiques/problématiques suivantes :

THEMATIQUE 1 : Partage d'expériences sur les modalités de préparation de l'EPU (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle) :

- Quelles sont les « bonnes pratiques » qui ont pu émerger dans la phase de préparation du rapport national ?
- Quels défis posés par la Résolution 5/1 en termes de méthodologie et de structuration du contenu des rapports ?
- Quelles défis rencontrés dans la préparation des rapports présentés lors du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle de l'examen?

THEMATIQUE 2 : Partage d'expériences sur le déroulement du mécanisme :

- Comment s'articulent les diverses phases durant l'examen ?
- Comment s'articulent le rôle des diverses parties prenantes ? (état examiné, troïka et secrétariat )
- Comment le résultat final de l'EPU est-il appréhendé ?

THEMATIQUE 3 : Partage d'expériences sur la mise en œuvre et le suivi de l'EPU

- Quelles [sont les] stratégies nationales adoptées pour la mise en œuvre des recommandations ?
- Quels appuis attendus et /ou proposés en termes de renforcement de capacités et d'assistance technique ?

THEMATIQUE 4 : Concertation sur le 2<sup>e</sup> cycle EPU

- Quelles améliorations proposées pour quels résultats ?
- Quelle articulation souhaitée entre l'EPU et les autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme ?

Le Séminaire se clôturera par une séance plénière de restitution des travaux portant sur les 4 thématiques identifiées.

## **Guide pratique des travaux en atelier**

### **ATELIERS THEMATIQUES**

- 1. Préparation à l'examen**
- 2. Déroulement de l'examen**
- 3. Mise en œuvre de l'EPU**
- 4. 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU – Perspectives**

**CONTEXTE - PROBLEMATIQUE- METHODOLOGIE - SOUS-THEMES & QUESTIONS**

## ATELIER 1

### PREPARATION A L'EXAMEN

22 mai : 11h30 - 13h00 (Durée : 1 h 30)

#### CONTEXTE

Selon l'annexe de la résolution 5/1 du CDH (para. 15-17), la documentation sur laquelle est fondé l'examen est constituée de trois types de source d'information, que l'on désigne communément ainsi : Le rapport national; la compilation des Nations Unies; le résumé de l'information soumise par les parties prenantes. Le rapport national est constitué des renseignements rassemblés par l'État sous examen, et présentés sous forme orale ou de rapport écrit ne dépassant pas 20 pages. Les États sont encouragés à procéder à des consultations de grande envergure au niveau national avec toutes les parties prenantes pour rassembler ces renseignements. Les deux autres documents, ne dépassant pas 10 pages chacun, sont préparés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le premier est une compilation des rapports des organes conventionnels, des procédures spéciales, et d'autres documents officiels des Nations Unies. Le second est un résumé de l'information crédible et digne de foi émanant d'autres parties prenantes (y compris les ONG et les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH)).

#### PROBLEMATIQUE

À mi-parcours du premier cycle de l'EPU, un certain nombre de bonnes pratiques et de défis ont été identifiés à l'étape de la préparation à l'examen. Les questions suivantes, à titre d'exemple, ont été soulevées : Quels sont les principaux enjeux liés à la structure du rapport national? Y a-t-il lieu de changer les modalités de contribution des différents acteurs, en particulier des INDH? Quelles sont les bonnes pratiques dégagées en matière de consultations inclusives dans la préparation du rapport national? Ce ne sont que quelques exemples à propos desquels l'échange de perspectives et la recherche commune de solutions pourra contribuer à faire de l'EPU un mécanisme efficace et crédible.

#### OBJECTIFS

L'objectif de l'atelier est de permettre le partage d'expériences sur les modalités de préparation à l'examen à l'occasion du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU. Plus particulièrement, il s'agit d'identifier:

- a) les bonnes pratiques quant à la méthodologie adoptée (chronologie du processus de préparation du rapport national, mode de consultations et de coordination interne et externe (auprès des parties prenantes), format rédactionnel choisi, etc.);

- b) les défis et les obstacles rencontrés ;
- c) les pistes de solutions afin de surmonter ces obstacles.

L'atelier sera également l'occasion d'examiner, de manière prospective, les questions techniques liées au déroulement du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU.

#### **METHODOLOGIE**

- 11 h 30 - 12 h 50 :      Présentation du Président/Modérateur  
(1 h 20)                      (5 min.) Problématique et objectifs  
                                    (5 min.) Expérience de l'État sous examen : Bonnes pratiques et défis  
  
                                    (5 min.) Présentation intervenant 1  
                                    (5 min.) Présentation intervenant 2  
  
                                    (5 min) Président/Modérateur : Présentation des questions pour l'atelier  
  
                                    (5 min.) Tour de table / Présentation des participants (pour l'atelier 1  
                                    seulement)  
                                    (50 min.) Échanges et discussions
- 12 h 50 – 13 h 00 :      (10 min.) Éléments de synthèse

## QUESTIONS (ATELIER 1)

(Sous-thèmes examinés conjointement)

**Sous-thème A1.1 : Planification de la préparation du rapport national et processus de consultations nationales**

**Sous-thème A1.2 : Rédaction du rapport national : méthodologie et contenu**

*Note : Pour chaque intervention, veuillez vous identifier, pour faciliter notamment le travail des rapporteurs.*

**Question 1.** **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1) que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

1<sup>er</sup> cycle

*Sous-thème A1.1 (Planification de la préparation du rapport national et processus de consultations nationales)*

- diffusion de l'information ;
- mise en place des structures de consultations et de rédaction interne ;
- définition d'un programme de travail et d'un échéancier ;
- consultation des parties prenantes (moment de la consultation au regard du plan de travail (unique, multiple, continu); modes de consultation; caractère inclusif, etc.)

*Sous-thème A1.2 (Rédaction du rapport national : méthodologie et contenu)*

1<sup>er</sup> cycle

- prise en compte de la résolution 6/102 du CHD dans la définition de la structure et du contenu des rapports ;
- finalisation et soumission de l'information nationale : aspects techniques (nombre de mots ; format, délais ; annexes...)

2<sup>e</sup> cycle

- perspective concernant le contenu des rapports nationaux pour le deuxième cycle de l'EPU.

*Note : (La résolution 5/1 du CHD: Para. 34 « L'examen suivant devrait être axé notamment sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations résultant de l'examen précédent » et Déc.*



6/102 Para G : « *Présentation par l'État considéré du suivi de l'examen précédent* ».

**Question 2.** **Défis** : Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions** : Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

<b>Sous-thème A1. 3.</b>	<b>Rapports préparés par le HCDH : Compilation de l'ONU et Résumé de l'information soumise par les parties prenantes</b>
--------------------------	--

**Question 1.** **Enjeux & Questions** : Quel est l'enjeu principal (1) ou la question (1) que vous souhaiteriez soulever, relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants :

- La compilation de l'ONU
- Le résumé des contributions des autres parties prenantes

**Question 2.** **Défis** : Y a-t-il un (1) défi en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions** : Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

## ATELIER 2

### DEROULEMENT DE L'EXAMEN

22 mai : 14h30 - 16h00 (Durée : 1 h 30)

#### CONTEXTE

Selon l'annexe à la résolution 5/1 du CDH (para. 18-32) l'examen comporte deux parties distinctes : a) un dialogue interactif, d'une durée de trois (3) heures, qui a lieu à Genève, au sein du groupe de travail sur l'EPU du Conseil des droits de l'homme (CDH); b) l'adoption du document final à laquelle est consacrée une (1) heure, en séance plénière du CDH. Lors du dialogue interactif, les États observateurs peuvent participer à l'examen. De plus, les États participant à l'examen ont le loisir soumettre des questions à l'avance à l'État intéressé. Les autres parties intéressées peuvent assister à l'examen mais ne peuvent participer au dialogue. Un groupe de trois rapporteurs la (troïka) est constituée afin de faciliter chaque examen, ainsi que l'établissement du rapport du groupe de travail. Chaque État décide de la composition de sa délégation. Il est à noter qu'un fonds de contributions volontaires pour l'EPU a été créé afin de permettre aux pays en développement de participer à l'examen à Genève.

#### PROBLEMATIQUE

À mi-parcours du premier cycle de l'EPU un certain nombre de bonnes pratiques et de défis ont d'ores et déjà été identifiés à l'étape de l'examen. Les questions suivantes - à titre d'exemple - ont été soulevées : La durée de trois heures pour procéder au dialogue interactif est-elle suffisante? Existe-t-il une solution viable à la question de la liste des orateurs? Doit-on élargir la participation au dialogue à d'autres acteurs, en particulier les INDH? Peut-on identifier des bonnes pratiques en matière de fonctionnement de la troïka? Qu'en est la plus value des questions posées à l'avance? Quelles sont les enjeux liés aux réponses qui sont données aux recommandations (acceptation, refus, clarté, etc.)? Ce ne sont que quelques exemples à propos desquels l'échange de perspectives et la recherche commune de solutions pourra contribuer à faire de l'EPU un mécanisme efficace et crédible.

#### OBJECTIFS

L'objectif de l'atelier est de permettre le partage d'expériences sur les modalités de l'examen en tant que tel, à l'occasion du 1er cycle de l'EPU. Plus particulièrement, il s'agit d'identifier:

- a) les bonnes pratiques relativement aux modalités de l'examen notamment en ce qui concerne le dialogue interactif au sein du Groupe de travail (GT) sur l'EPU, le processus d'adoption du rapport du GT, ainsi que l'adoption du résultat final en plénière du CDH;

- b) les défis et les obstacles rencontrés ;
- c) les pistes de solutions afin de surmonter ces obstacles.

L'atelier sera également l'occasion d'examiner, de manière prospective, les questions techniques liées au déroulement de l'examen lors du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU.

### **METHODOLOGIE**

- 14 h 30 - 15 h 50 :      Présentation du Président/Modérateur  
(1 h 20)                      (5 min.) Problématique et objectifs pour l'atelier  
                                    (5 min.) Expérience de l'État sous examen : Bonnes pratiques et défis
- (5 min.) Présentation intervenant 1  
                                    (5 min.) Présentation intervenant 2
- (5 min) Président/Modérateur : Présentation des questions pour l'atelier
- (55 min.) Échanges et discussions
- 15 h 50 – 16 h 00 :      (10 min.) Éléments de synthèse

## QUESTIONS (ATELIER 2)

### **Sous-thème A2.1      Déroulement de l'examen**

*Note : Pour chaque intervention, veuillez vous identifier, pour faciliter notamment le travail des rapporteurs.*

**Question 1.**                    **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1) que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- composition de la délégation nationale ;
- réponse aux questions soumises en avance ;
- présentation de l'État examiné ;
- liste des orateurs ;
- dialogue interactif ;
- recommandations ;
- autre.

**Question 2.**                    **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.**                    **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

### **Sous-thème A2 .2:      Préparation et adoption du rapport du groupe de travail**

**Question 1.**                    **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1)

que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- rôle de la troïka ;
- rôle du Secrétariat ;
- rôle de l'État examiné ;
- réponses aux recommandations avant l'adoption du rapport du GT
- consultation avec les autres parties prenantes avant l'adoption du rapport du GT ;
- adoption du Rapport du GT ;
- autre.

**Question 2.**                    **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.**                    **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

<b>Sous-thème A2.3</b>	<b>Résultat final</b>
------------------------	-----------------------

**Question 1.** **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1)

que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- réponse finale de l'État aux recommandations ;
- participation des autres parties prenantes (y compris les ONG et les INDH)
- modalités d'adoption en plénière du CDH ;

**Question 2.** **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

## ATELIER 3

### MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'EPU

PARTIE I - 22 MAI : 16H30 - 18H00 (DUREE : 1 H 30) / PARTIE II - 23 MAI : 9 H – 11 H (DUREE : 2 H)

#### CONTEXTE

Selon l'annexe à la résolution 5/1 du CDH (para. 33-38) : Les recommandations issues de l'examen devraient être appliquées au premier chef par l'État intéressé et, selon qu'il convient, par d'autres parties prenantes intéressées. La résolution 5/1 stipule également que la communauté internationale aidera à mettre en oeuvre les recommandations et conclusions concernant le renforcement des capacités et l'assistance technique, en consultation avec le pays intéressé et avec l'accord de celui-ci. De manière intérimaire, à l'examen du document final de l'EPU, le Conseil déterminera s'il y a lieu de prévoir des mesures de suivi particulières. De plus, l'Examen périodique universel est devenu un point permanent à l'ordre du jour des sessions régulières du Conseil des droits de l'homme (CDH) (le point no 6). Enfin, l'examen suivant devrait être axé notamment sur la mise en oeuvre des conclusions et recommandations résultant de l'examen précédent. Il est à noter qu'après avoir épuisé tous les efforts pour encourager un État à coopérer à la procédure d'EPU, le Conseil pourra se pencher, s'il y a lieu, sur les cas de non-coopération persistante.

#### PROBLEMATIQUE

À mi-parcours du premier cycle de l'EPU un certain nombre de bonnes pratiques et de défis ont déjà été identifiés, à l'étape du suivi et de la mise en oeuvre des recommandations de l'EPU. Les questions suivantes - à titre d'exemple - ont été soulevées : Quelles sont les pratiques des États en matière de planification de la mise en oeuvre des recommandations? La pratique de la soumission de rapports intérimaires devrait-elle être encouragée? Quel est le rôle des autres parties prenantes au plan national? Existe-t-il un rôle particulier pour l'INDH dans le suivi des recommandations de l'EPU? Quelle est le rôle de la communauté internationale / quelles sont les attentes relativement à la mise en oeuvre des recommandations concernant le renforcement des capacités et l'assistance technique? Qu'en est-il de la possibilité pour le Conseil de prévoir, s'il y a lieu, des mesures de suivi particulières? Ce ne sont que quelques exemples à propos desquels l'échange de perspectives et la recherche commune de solutions pourra contribuer à faire de l'EPU un mécanisme efficace et crédible.

#### OBJECTIFS

L'objectif de l'atelier est de permettre le partage d'expériences sur la mise en oeuvre des résultats de l'examen à l'occasion du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU. Plus particulièrement, il s'agit d'identifier:

- a) les bonnes pratiques relativement à la mise en œuvre des recommandations;
- b) les défis et les obstacles rencontrés;
- c) les pistes de solutions afin de surmonter ces obstacles.

L'atelier sera également l'occasion d'examiner, de manière prospective, les questions techniques liées au déroulement du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU.

### **METHODOLOGIE**

#### **Partie I – 22 mai**

16 h 30 - 18 h 00 :      Présentation du Président/Modérateur  
(1 h 30)                      (5 min.) Problématique et objectifs pour l'atelier  
                                    (5 min.) Expérience de l'État sous examen : Bonnes pratiques et défis  
                                    (5 min.) Présentation intervenant 1  
                                    (5 min.) Présentation intervenant 2  
                                    (5 min) Président/Modérateur : Présentation des questions pour l'atelier  
                                    (1 h 05) Échanges et discussions

#### **Partie II – 23 mai**

9 h 00 – 10 h 50 :      (1 h 50) Échanges et discussions (suite)

10 h 50 – 11 h 00 :      (10 min.) Éléments de synthèse

## **QUESTIONS (ATELIER 3)**

PARTIE I - 22 MAI : 16H30 - 18H00 (DUREE : 1 H 30)

<b>Sous-thème A3.1. Bilan national en matière de suivi des recommandations et responsabilité de l'État examiné</b>
--

*Note : Pour chaque intervention, veuillez vous identifier, pour faciliter notamment le travail des rapporteurs.*

**Question 1.** **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1) que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- EPU et stratégies nationales des droits de l'Homme ;
- État examiné : responsabilité première de mise en œuvre des recommandations ;
- Consultations / collaboration avec les autres parties prenantes (y compris les ONG et les INDH)
- Autre.

**Question 2.** **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

<b>Sous-thème A3.2 Défi de l'opérationnalisation</b>
--

**Question1.** **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1) que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- nombre croissant des recommandations ;
- caractère précis ou général de certaines recommandations ;
- autre

**Question 2.** **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?



## **QUESTIONS (ATELIER 3) (SUITE)**

PARTIE II - 23 MAI : 9 H – 11 H (DUREE : 2 H)

### **A3.3: Mise en œuvre des recommandations : bonnes pratiques et défis rencontrés**

**Question 1.** **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1) que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- planification
- délais de mise en œuvre
- consultation continue avec les autres parties prenantes

**Question 2.** **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

### **Sous-thème A3.4: Rôle d'appui de la communauté internationale et des autres acteurs en termes de renforcement des capacités et de coopération technique (5/1, Para. 36)**

**Question 1.** **Bonnes pratiques & Questions:** Quelle serait l'exemple d'une bonne pratique (1) que vous souhaiteriez partager, ou encore la question (1) que vous souhaiteriez poser relativement à l'un ou l'autre des éléments suivants?

- bilatéral et multilatéral ;
- acteurs nationaux : INDH, Société civile...
- autre

**Question 2.** **Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

**Question 3.** **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

## ATELIER 4

### 2E CYCLE DE L'EPU – PERSPECTIVES

23 mai : 11h30 - 13h00 (Durée : 1 h 30)

#### CONTEXTE

Selon l'annexe à la résolution 5/1 du CDH (para. 34) : L'examen suivant le premier cycle de l'EPU devrait être axé notamment sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations résultant de l'examen précédent.

#### PROBLEMATIQUE

Alors que la résolution 60/251(para.16) adoptée le 8 mai 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU « décide en outre que le conseil réexaminera ses activités et son fonctionnement après sa création, et lui en rendra compte », la résolution 5/1 portant sur la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme., adoptée par le Conseil des droits de l'Homme le 18 juin 2007 indique dans sa note de bas de page (par.14) « l'examen périodique universel est un processus en évolution; une fois achevé le premier cycle d'examen, le Conseil pourra revoir les modalités du mécanisme, en fonction des meilleures pratiques et des leçons tirées ». Néanmoins, ce « hiatus » ne constitue pas un obstacle à un échange de perspectives sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés lors du premier cycle et la recherche commune de solutions à ces derniers pourra contribuer à définir les paramètres d'évaluation du deuxième cycle de l'EPU. De manière plus globale, la réflexion sur le positionnement de l'EPU par rapport aux autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme permettra de contribuer à l'examen du CDH qui s'amorce.

#### OBJECTIFS

L'objectif de l'atelier est de permettre le partage des perspectives sur ce que sera le deuxième cycle de l'EPU. Plus particulièrement, il s'agit d'explorer, de manière prospective et sur la base de l'expérience du 1<sup>er</sup> cycle :

- a) la place de l'EPU au sein du système onusien des droits de l'homme - au regard des mécanismes conventionnels et des procédures spéciales notamment ;
- b) l'articulation entre la révision de l'EPU au regard du processus de réexamen des activités et du fonctionnement du CDH;
- c) les possibles améliorations et adaptation des modalités de l'examen.

## **METHODOLOGIE**

- 11 h 30 - 12 h 50 :      Présentation du Président/Modérateur  
(1 h 20)                      (5 min.) Problématique et objectifs pour l'atelier  
                                      (5 min.) Expérience de l'État sous examen : Bonnes pratiques et défis
- (5 min.) Présentation intervenant 1  
                                      (5 min.) Présentation intervenant 2
- (5 min) Président/Modérateur : Présentation des questions pour l'atelier  
                                      (55 min) Échanges et discussions
- 12 h 50 – 13 h 00 :      (10 min.) Éléments de synthèse

## QUESTIONS (ATELIER 4)

### **Sous-thème A4.1 Mécanismes onusiens des DH : valeur ajoutée de l'EPU**

*Note : Pour chaque intervention, veuillez vous identifier, pour faciliter notamment le travail des rapporteurs.*

**Question 1. Valeur ajoutée :** Quelle serait est la valeur ajoutée de l'EPU :

- au regard des mécanismes conventionnels
- au regard des procédures spéciales
- de manière générale ou relativement à d'autres mécanismes

**Question 2. Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner?

- au regard des mécanismes conventionnels
- au regard des procédures spéciales
- de manière générale ou relativement à d'autres mécanismes

**Question 3. Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

### **Sous-thème A4.2: Articulation EPU et évaluation du CDH**

**Question 1. Évaluation de l'EPU :** Quels sont les éléments qui devraient être pris en compte en ce qui concerne l'EPU dans le contexte du processus d'évaluation du CDH?

**Question 2. Défis :** Y a-t-il un (1) défi ou obstacle en particulier que vous souhaiteriez souligner ?

- par ex. : Processus d'évaluation de CHD amorcé avant la fin du 1<sup>er</sup> cycle.
- autre.

**Question 3. Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ce défi?

**Sous-thème A4.3 Possibles amélioration des modalités de l'examen**

**Question 1.**            **Défis.** Quels seraient les éléments des modalités de l'examen qui pourraient être améliorés?

**Question 2.**            **Propositions :** Existe-t-il des pistes de solutions pour surmonter ces défis?

## Calendrier de l'EPU pour les pays francophones

### CALENDRIER DU 1ER CYCLE DE L'EPU

### ÉTATS MEMBRES, ASSOCIES ET OBSERVATEURS DE L'OIF

<b>Sessions du Groupe de travail sur l'EPU du Conseil des droits de l'homme</b>											
<b>2008</b>			<b>2009</b>			<b>2010</b>			<b>2011</b>		
<b>1 Avril</b>	<b>2 Mai</b>	<b>3 Décembre</b>	<b>4 Février</b>	<b>5 Mai</b>	<b>6 Décembre</b>	<b>7 Février</b>	<b>8 Mai</b>	<b>9 Novembre</b>	<b>10 Janvier</b>	<b>11 Mai</b>	<b>12 Octobre</b>
Maroc	Gabon	Burkina Faso	Cameroun	Centrafrique	Côte d'Ivoire	Égypte	Guinée	Mauritanie	Mozambique	Seychelles	Togo
Tunisie	Ghana	Burundi	Djibouti	Tchad	Congo RD	Madagascar	Guinée Bissau	Liban	Niger	Belgique	Thaïlande
Pologne	Mali	Cap-Vert	Maurice	Comores	Guinée équatoriale	Slovénie	Laos	Andorre	Rwanda	Grèce	Lituanie
République Tchèque	Bénin		Sénégal	Congo	Cambodge		Haiti	Bulgarie	Sao Tomé et Príncipe	Hongrie	Moldavie
	France	Luxembourg	Canada	Vanuatu	Chypre		Arménie	Croatie	Sainte-Lucie	Lettonie	
	Suisse	Serbie		Viet Nam	Dominique				Autriche		
	Roumanie			Monaco	Albanie				Géorgie		
	Ukraine			Slovaquie							
				Ex-République yougoslave de Macédoine							

## Répartition des participants par Groupe de travail

### Groupe de travail 1 :

#### Pays :

- **Albanie** : Madame Venera DOMI
- **Burkina Faso** : S.E. Monsieur Prosper VOKOUMA
- **Cap Vert** : Monsieur Alcides BARROS
- **Côte d'Ivoire**: Monsieur Junior Bakary BAMBA
- **Congo**: Monsieur Paul Armand MASSALA
- **Egypte** : Monsieur GAMALELDIN Ahmed Ihab
- **France** : Monsieur PELLET Jacques
- **Gabon** : Monsieur DODO BOUNGUENDZA Eric
- **Grèce** : S.E. Monsieur Stournaras PANAYOTIS
- **Guinée Equatoriale** : Monsieur Manuel Mba Nchama
- **Ex République Yougoslave de Macédoine** : S.E. Monsieur Aziz POLOSHENI
- **Mali** : Monsieur Kanisson COULIBALY
- **Maroc** : S.E. Monsieur Omar HILALE
- **Moldova** : Monsieur Serghei MIHOV
- **Monaco** : Monsieur Jean Laurent RAVENA
- **Niger** : Madame LABO Zeinabou
- **République Démocratique du Congo** : Monsieur LUKUNDA Richard
- **Rwanda** : Monsieur Alphone KAYITAYIRE
- **Sao Tomé et Principes** : Monsieur Horacia PURVIS DA FONSECA
- **Sénégal** : Monsieur Abdoul Wahab HAIDARA
- **Suisse** : Madame Barbara FONTANA
- **Tchad** : S.E.M. Monsieur MALLOUM Bamanga Absas
- **Tunisie** : Madame Monia AMMAR
- **Vietnam** : Monsieur Vu Anh QUANG

#### INDH:

- **Egypte** : Madame Mekail Samaan EBSTAM
- **France** : Monsieur Michel FORST

#### ONG :

- **FIDH** : Madame Julie GROMELLON
- **Observatoire Mondial Des Droits Humains** : Monsieur Saïd HAMMAMOUN

## **Groupe de travail 2 :**

### **Pays :**

- **Albanie** : S.E. Monsieur Sejdi QERIMAJ
- **Belgique** : S.E. Monsieur Alex VAN MEEUWEN
- **Burundi** : Madame Aline MUNYANEZA
- **Canada** : Monsieur Daniel Ulmer
- **Côte d'Ivoire** : Monsieur Albert Kouadio BROU
- **Congo** : Monsieur Massamba MASSAMBA
- **Djibouti** : Monsieur Abdi HERSI
- **Egypte** : Monsieur Omar SHALABY
- **Guinée Equatoriale** : Monsieur German EKUA SIMA
- **Haïti** : Monsieur Jude Baptiste
- **Maroc** : Monsieur Omar RABI
- **Maurice** : Monsieur Subhas GUJADHUR
- **Moldova** : Madame Corina CALUGARU
- **Monaco** : Monsieur Cédric VIALE
- **Niger** : S.E. Monsieur Adani ILLO
- **République Démocratique du Congo** : Monsieur MUTOMB MUJING Sébastien
- **République Centrafricaine** : Monsieur Leopold Ismael SAMBA
- **Roumanie** : Madame Livia Cristina PUSCARAGIU
- **Sao Tomé et Principes** : Monsieur Gregorio Cardoso Santiago
- **Sénégal** : Madame Fatou N'Deye LO
- **Togo** : Madame Napka POLO
- **Vietnam** : Madame Thi Kim Hong PHAN

### **Organisations :**

- **OIF** : S.E. Monsieur Libère Bararunyeretse

### **INDH :**

- **Guinée Bissau** : Madame Aida COSTA INJAI FERNANDES
- **Mauritanie** : Monsieur Bamarian KOITA
- **Togo** : Monsieur Koffi KOUNTE

### **ONG :**

- **HRW** : Monsieur Philippe DAM
- **UPR-Info** : Monsieur Roland CHAUVILLE



### **Groupe de travail 3 :**

#### Pays :

- **Algérie** : Madame Salma Malika HENDEL
- **Bénin** : Monsieur AKIBOU Naïm
- **Burkina Faso** : Madame Myriam POUSSI
- **Cambodge** : Monsieur Theng BIENG
- **Cameroun** : Madame Nelly BANAKEN ELEL
- **Canada** : Madame Alison LE CLAIRE CHRISTIE
- **Chypre** : S.E. Monsieur Charalambos HADJISAVVAS
- **Djibouti** : S.E. Monsieur Mohamed SIAD DOUALE
- **Gabon** : S.E. Monsieur Guy NAMBO WEZET
- **Grèce** : Monsieur Athina MAKRI
- **Haïti** : Monsieur Pierre Thony MELODIN
- **Laos** : S.E. Monsieur Yong
- **Ex République Yougoslave de Macédoine** : Monsieur Dusko Uzunovski
- **Mali** : Monsieur Boubacar Gouro DIALL
- **Niger** : Monsieur HAMA KANSAYE Souleymane
- **République Centrafricaine** : Monsieur Abacar Dieudonné NYAKANDA
- **Roumanie** : Monsieur Nicolae BLINO
- **Rwanda** : Monsieur Guillaume KAVARUGANDA
- **Sénégal** : S.E Monsieur Babacar Carlos MBAYE
- **Tchad** : Monsieur ROTTA Dingamnadji Carlos
- **Togo** : Monsieur Sebade TOBA
- **Tunisie** : Monsieur Ali CHERIF

#### Organisations :

- **Union Européenne** : Joëlle Hivonnet

#### INDH :

- **Maurice** : Monsieur Dheeruj SEETULSINGH
- **Sénégal** : Madame Awa NDOUR
- **Cap Vert** : Madame Zelinda COHEN

#### ONG :

- **Amnesty International** : Monsieur Peter Splinter